
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 28 juin 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6, 19, 22)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 26 avril 2010	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1553)	(p. 6)
<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Gignoux, doyen d'âge	(p. 7)
<i>Présidence</i> de monsieur Jacky Darne, deuxième Vice-Président	(p. 22)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales (dossier n° 2010-1574)	(p. 26)
<i>Annexe</i> : Diapositives projetées lors de la présentation du compte administratif 2009 par monsieur le Vice-Président Darne (dossiers n° 2010-1565 et 2010-1566)	(p. 50)

Le texte des délibérations n° 2010-1553 à 2010-1639 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 399.

N° 2010-1553 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 mai 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
--	--------

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2010-1554 <i>Coopération décentralisée avec la ville de Rabat - Convention tripartite de partenariat entre l'Agence Française de Développement (AFD), la Société du Tramway de Rabat Salé (STRS) et la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 46)
N° 2010-1555 <i>Biennale de la Danse 2010 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 43)
N° 2010-1556 <i>Festival du cinéma 2010 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière -</i>	(p. 43)
N° 2010-1557 <i>Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Ville de Lyon dans le cadre de la réforme du régime juridique des stations classées -</i>	(p. 44)
N° 2010-1558 <i>Avenant n° 2 à la convention pluri-annuelle entre l'association de gestion de la pépinière Cap Nord et la Communauté urbaine de Lyon -</i>	retiré
N° 2010-1559 <i>Attribution d'une subvention à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est pour les Journées de l'économie 2010 -</i>	(p. 44)
N° 2010-1560 <i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 44)
N° 2010-1561 <i>INTERCOConnectés 2010 - Attribution d'une subvention à l'Association réseau des Territoires Innovants -</i>	(p. 46)

N° 2010-1562	<i>Bron, Givors, Grigny, Lyon 9°, Feyzin, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Vénissieux, Rillieux la Pape - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Attribution de subventions pour le soutien des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises par des publics issus des territoires inscrits dans le CUCS au titre de leurs programmes d'actions 2010 -</i>	(p. 46)
N° 2010-1563	<i>Saint Priest - Schéma d'accueil des entreprises - Schéma d'urbanisme commercial - Politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention à l'association Esprit centre-ville pour son programme d'actions 2010 - Convention annuelle -</i>	(p. 46)
N° 2010-1636	<i>Association Comité Bassin pour l'emploi Lyon Sud - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2010 en lien avec les Industries Créatives -</i>	(p. 46)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1564	<i>Compte de gestion 2009 -</i>	(p. 6)
N° 2010-1565	<i>Compte administratif 2009 - Tous budgets -</i>	(p. 7)
N° 2010-1566	<i>Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2009 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1567	<i>Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Ajustement -</i>	(p. 47)
N° 2010-1568	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2009 et budget supplémentaire 2010 -</i>	(p. 47)
N° 2010-1569	<i>Exercice 2010 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 47)
N° 2010-1570	<i>Adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 19)
N° 2010-1571	<i>Adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon - Evaluation des charges transférées -</i>	(p. 19)
N° 2010-1572	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Composition du conseil de Communauté - Dispositions transitoires -</i>	(p. 19)
N° 2010-1573	<i>Transfert de compétences - Infrastructures et réseaux de télécommunications -</i>	(p. 21)
N° 2010-1574	<i>Adhésion à l'association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale -</i>	(p. 26)
N° 2010-1575	<i>Lyon 2° - Centre d'Echanges de Lyon Perrache - Programmation complémentaire 2009 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2010-1576	<i>Opérations globalisées Réserves Foncières - Logement Social - Travaux sur le patrimoine privé communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2010-1577	<i>CCSPL - Présentation du rapport d'activités 2009 -</i>	(p. 47)
N° 2010-1578	<i>Optimisation de la gestion de la propreté - Transfert de crédits de prestations réalisées par les entreprises vers la masse salariale - Modification du tableau des effectifs -</i>	retiré
N° 2010-1579	<i>SDIS du Rhône - Convention portant règlement du différend financier relatif au transfert des personnels entre la Communauté urbaine et le SDIS du Rhône -</i>	(p. 47)
N° 2010-1637	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 47)
N° 2010-1638	<i>Revalorisation des titres restaurant -</i>	(p. 47)
N° 2010-1639	<i>Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 47)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1580	<i>Syndicat mixte des Monts d'Or - Approbation des modifications statutaires -</i>	(p. 48)
N° 2010-1581	<i>Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i>	(p. 33)
N° 2010-1582	<i>Amélioration et optimisation de l'organisation de la viabilité hivernale -</i>	(p. 48)
N° 2010-1583	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale en 2010, 2011 et 2012 - Acceptation d'une convention -</i>	(p. 48)

N° 2010-1584	<i>Coopération décentralisée - Renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau et mise en application du Code de l'eau dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Convention avec la région Haute-Matsiatra -</i>	(p. 48)
N° 2010-1585	<i>Fontaines sur Saône - Optimisation hydraulique sur le bassin versant de la station d'épuration - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2010-1586	<i>Participation au dispositif des certificats d'économie d'énergie pour différentes usines et installations communautaires des services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les accords et conventions à intervenir avec les fournisseurs d'énergie -</i>	(p. 48)
N° 2010-1587	<i>Corbas, Feyzin, Vénissieux, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Dardilly, Ecully, Charbonnières les Bains, Francheville, Craponne, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières - Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, des Torrières - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2010 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2010-1588	<i>Neuville sur Saône, Montanay - Voie nouvelle d'évitement Sud-Est - Liaison Gorgeat Parenty - Traitement des eaux de ruissellement agricole - Création d'un bassin de rétention au lieu-dit Neuville Tête Noire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2010-1589	<i>Neuville sur Saône, Montanay - Voie nouvelle d'évitement Sud-Est - Liaison Gorgeat Parenty - Traitement des eaux de ruissellement agricole - Création d'un bassin de rétention au lieu-dit Neuville Tête Noire - Lancement d'une procédure de déclaration d'intérêt général -</i>	(p. 48)
N° 2010-1590	<i>Fourniture de poteaux d'incendie, de kits de réparation, de barrières de protection, de coffrage en béton pour la défense et la lutte contre l'incendie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer le marché -</i>	(p. 48)
N° 2010-1591	<i>Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 -</i>	(p. 34)
N° 2010-1592	<i>Parc de Lacroix Laval - Les rendez-vous avec l'agriculture - Attribution d'une subvention avec la chambre départementale d'agriculture -</i>	(p. 48)
N° 2010-1593	<i>Maintenance des équipements de traitement des fumées et des effluents des lignes d'incinération de l'usine Lyon Sud - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 48)
N° 2010-1594	<i>Fusion-absorption de la SDEI par la société Lyonnaise des Eaux France - Avenant au contrat d'affermage -</i>	(p. 48)
N° 2010-1595	<i>Bron, Lyon, Villeurbanne - Service public de chaud et froid urbains - Approbation du principe de délégation du service public -</i>	(p. 35)
N° 2010-1596	<i>Décines Charpieu - Secteur Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement et d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2010-1597	<i>Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu - Grand Montout - Grand stade - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage avec les associations de protection de l'environnement et les maîtres d'ouvrage -</i>	(p. 39)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1598	<i>Décines Charpieu - Construction d'une passerelle Modes doux sur le canal de Jonage - Clôture de l'enquête publique -</i>	(p. 44)
N° 2010-1599	<i>Lyon 3°, Lyon 8° - Tramway T4 - 2ème tranche - Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention de participation pour les fourreaux urbains - Convention pour le déplacement des mobiliers urbains - Convention avec l'Université Lyon 3 pour la piste cyclable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2010-1600	<i>Bron - Réaménagement de l'entrée de ville ouest - Carrefour de la Boutasse - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2010-1601	<i>Irigny - Requalification de la rue du Marjolet entre la rue Daisy Georges Martin et le chemin des Laies - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2010-1602	<i>Oullins - Requalification de la rue des Jardins et de la rue Fleury - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2010-1603	<i>Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos section Deperet Bruyères - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)

N° 2010-1604	Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 27)
N° 2010-1605	Villeurbanne - Aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 45)
N° 2010-1606	Oullins - Projet de rachat du parc de stationnement Arlès Dufour - Individualisation partielle d'autorisation de programme -	(p. 45)
N° 2010-1607	Chassieu, Meyzieu, Décines Charpieu - Est lyonnais - Accès Nord du Grand Montout - Bilan de la concertation préalable -	(p. 28)
N° 2010-1608	Décines Charpieu, Meyzieu, Chassieu - Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Bilan de la concertation préalable -	(p. 28)
N° 2010-1609	Décines Charpieu, Meyzieu, Chassieu - Est Lyonnais - Parking des Panettes - Bilan de la concertation préalable -	(p. 28)
N° 2010-1610	Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Bilan de la concertation préalable -	(p. 45)
N° 2010-1611	Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Clôture de la concertation préalable -	(p. 45)
N° 2010-1612	Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Ouverture de la concertation préalable -	(p. 46)
N° 2010-1613	Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu - Est Lyonnais - Secteur du Grand Montout - Convention de participation financière avec l'Etat pour les études préliminaires relatives aux opérations d'accessibilité -	(p. 28)
N° 2010-1614	Ecully - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 32)
N° 2010-1615	Saint Didier au Mont d'Or - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 32)
N° 2010-1616	Lyon 3° - Mise en place du jalonnement du parking P Francfort Gare situé rue Maurice Flandin - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 45)
N° 2010-1617	Lyon 3° - Mise en place du jalonnement du parking P Oxygène situé rue de Bonnel - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 45)

COMMISSION URBANISME

N° 2010-1618	Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de constructions connexes sur le site du Montout - Bilan de la concertation préalable -	retiré
N° 2010-1619	Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de constructions connexes sur le site du Montout - Arrêt du projet -	retiré
N° 2010-1620	Lyon 2° - Lyon Confluence - Bilan de la concertation préalable à l'opération Lyon Confluence 2° phase et à la révision simplifiée n° 9 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) -	(p. 40)
N° 2010-1621	Lyon 2° - Lyon Confluence - Création de la Zone d'aménagement concerté Lyon Confluence 2° phase - Programme global prévisionnel des constructions - Champ d'application de la taxe locale d'équipement -	(p. 48)
N° 2010-1622	Dardilly - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Montée du Clair - Projet d'implantation d'une maison d'enfants à caractère social - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation -	(p. 49)
N° 2010-1623	Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Genay, La Mulatière, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or - Rives de Saône - Ouverture de la concertation préalable -	(p. 49)
N° 2010-1624	Lyon - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour les immeubles et parcelles inscrits en réserve pour réalisation de logement social au plan local d'urbanisme - Modification n° 1 de la délibération n° 2010-1464 du 26 avril 2010 -	(p. 48)

N° 2010-1625	<i>Rochetaillée sur Saône - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour les parcelles inscrites dans la zone de commerce de proximité -</i>	(p. 49)
N° 2010-1626	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1ère phase - Remise onéreuse des ouvrages primaires d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme. -</i>	(p. 49)
N° 2010-1627	<i>Lyon 9° - ZAC de La Duchère - Convention-type de participation financière des constructeurs - Modification du bilan financier - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement - Rachat de travaux -</i>	(p. 49)
N° 2010-1628	<i>Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Avenant n° 3 au protocole de liquidation -</i>	(p. 49)
N° 2010-1629	<i>Givors - Place de la Liberté - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2010-1630	<i>Irigny, Pierre Bénite - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Etudes de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2010-1631	<i>Mions - Quartier Joliot Curie - Aménagement des espaces publics - Réalisation des travaux des tranches conditionnelles 1 et 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2010-1632	<i>Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Subvention exceptionnelle à l'Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement des Emplois de Proximité dans le logement social (ARRADEP) -</i>	(p. 42)
N° 2010-1633	<i>Renforcement du partenariat avec les trois fédérations : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie - Attribution de subventions et convention partenariale 2010-2012 -</i>	(p. 42)
N° 2010-1634	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Action de communication et d'accompagnement du projet urbain par le collectif KompleXKapharnaüm dans le cadre des journées européennes du patrimoine - Attribution d'une subvention à l'association Euréka pour l'année 2010 -</i>	(p. 49)
N° 2010-1635	<i>Participation financière à la 12° Biennale internationale d'architecture de Venise 2010 - Subvention de fonctionnement accordée à monsieur le commissaire du pavillon français, Dominique Perrault -</i>	(p. 49)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 28 juin 2010 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 18 juin 2010 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagherne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Elmalan (pouvoir à M. Genin), Barret (pouvoir à Mme Bocquet), Bousson

(pouvoir à M. Abadie), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Grivel (pouvoir à Mme Vullien), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Morales (pouvoir à M. Augoyard), Rousseau (pouvoir à Mme Revel), Terrot (pouvoir à M. Barret),

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 26 avril 2010

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 26 avril 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2010-1553 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 mai 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du dossier numéro 2010-1553. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2010-1564 - finances, institutions et ressources - Compte de gestion 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder le compte administratif 2009, je soumetts à votre approbation le compte de gestion de notre comptable, qui fait l'objet du dossier numéro 2010-1564. Monsieur le Vice-Président Jacky Darne rapporte l'avis de la commission finances, institutions et ressources. Monsieur Darne, vous avez la parole.

Je ne pense pas que notre comptable ait commis quelque irrégularité dans la gestion, comme cela peut être indiqué quelquefois dans une certaine presse moins rigoureuse que le comptable.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Moi, je trouve qu'il est particulièrement rigoureux et l'avis de la commission est bien sûr favorable. Je dois dire que les relations de travail avec ce responsable de nos finances sont excellentes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Je disais simplement que, sur le compte de gestion, l'avis de la commission est favorable et je soulignais simplement que ce responsable, haut responsable dans les finances publiques, est particulièrement rigoureux et que les relations entre la Communauté urbaine et lui sont empreints non seulement de courtoisie mais de grande qualité professionnelle. Nous avons des rencontres régulières pour mettre au point les circuits d'information et je me réjouis de la qualité de travail que la Communauté urbaine entretient avec son comptable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2010-1565 - finances, institutions et ressources - Compte administratif 2009 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2010-1566 - finances, institutions et ressources - Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La conférence des présidents a retenu que les rapports relatifs au compte administratif 2009 (dossiers numéros 2010-1565 et 2010-1566) donneraient lieu à débat.

Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le Conseil doit élire un président.

Je vous propose de désigner à cette fonction, conformément à notre tradition, notre doyen d'âge, monsieur Gignoux qui me disait : "Comme le temps passe !".

J'assisterai à la discussion, je répondrai aux questions puis je me retirerai au moment du vote.

Monsieur Gignoux, voulez-vous venir prendre place.

**Présidence de monsieur Bruno Gignoux
doyen d'âge**

M. LE PRÉSIDENT : Les comptes administratifs sont soumis à notre approbation. Monsieur le Vice-Président Jacky Darne présentera ces dossiers puis, lorsque les débats seront clos, nous passerons au vote après que monsieur le Président ait quitté la salle des délibérations. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Chers collègues, faire un compte administratif à 14 heures, je ne sais pas si c'est bien raisonnable puisque cela peut accentuer la somnolence de certains, dont la mienne ! C'est toujours difficile pour moi à 14 heures, je vous l'assure ! (*Brouhaha dans la salle*). Mais j'espère néanmoins que les données de ce compte administratif bénéficieront de votre attention ; pas de votre bienveillance, il n'y en a pas besoin parce que les résultats, vous allez le constater, sont satisfaisants.

(Projection de diapositives - **VOIR annexe page 50**).

D'abord, ce compte administratif, pour la première fois depuis plusieurs années, est à peu près comparable avec celui de 2008. Il n'y a pas eu de modification dans les règles comptables, il n'y a pas eu de délargissement de la Communauté urbaine, il n'y a pas eu de prise de compétence notable ; donc, c'est suffisamment rare pour le souligner, les comparaisons sont possibles. Le seul élément nouveau a été le financement du Festival Lumière, seule opération nouvelle qu'il y ait eu en 2009.

Néanmoins, le contexte de ce compte administratif de l'année 2009 est marqué par quelques éléments. Pour un certain nombre, vous les connaissez tous, je me contente de les rappeler ici.

Le plan de relance qui s'est traduit, pour la Communauté urbaine, par la volonté de faire une dépense d'investissement très forte, accompagnée par l'Etat puisque ce dernier a remboursé un an plus tôt le fonds de compensation de TVA mais aussi une volonté d'avoir, en 2009, une année d'investissement très élevée, ce qui a été le cas.

C'est une année qui a été assez peu marquée par la crise économique et financière parce que les finances de la Communauté urbaine ne sont pas trop liées à la conjoncture économique, comme les recettes, en particulier la taxe professionnelle étant celle sur les déclarations des entreprises de 2007 ; donc on ne trouve qu'assez peu la traduction comptable de situations difficiles pour les entreprises comme pour les particuliers.

Vous le constaterez, notre équilibre financier à la fin de l'année 2009 est bon. Evidemment, nous sommes revenus à plusieurs reprises ici sur la réforme territoriale et les modifications de recettes. Donc le contexte de 2009 sera assez différent de celui de 2010, j'y reviendrai brièvement tout à l'heure.

Les quelques grandes lignes du compte administratif sont assez lisibles, je crois, dans ces quelques chiffres. RRF -cela n'a rien à voir avec la République française-, ce sont les recettes réelles de fonctionnement ; DRF, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour les recettes réelles de fonctionnement, vous avez, dans la première colonne, ce que nous avons réellement dépensé en 2008. Vous avez ensuite ce que nous avons prévu dans les budgets 2009, ce que l'on a effectivement réalisé en 2009 et, dans deux autres colonnes, vous avez, d'une part, la comparaison 2009-2008 compte administratif à compte administratif et, d'autre part, la comparaison entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé. Le constat est assez évident ici : sur la première ligne, recettes réelles de fonctionnement, écart 2009-2008 : 3,3 %, dépenses réelles de fonctionnement, écart 2009-2008 : 2,5 %. Par rapport à la prévision, recettes réelles de fonctionnement : + 1,72 %, dépenses : - 8,17 % ; donc plus de recettes, moins de dépenses, aussi bien en réalisation qu'en prévision. Cela signifie qu'évidemment, nous ne sommes pas rattrapés par les dépenses, au contraire. En conséquence, l'autofinancement augmente de façon sensible puisque nous sommes à 269,3 M€, ce qui est le chiffre le plus haut atteint par la Communauté urbaine depuis son origine.

Cela nous permet évidemment, vous le comprenez bien, d'avoir une année 2009 dans laquelle le financement des investissements a pu être réalisé dans de bonnes conditions, sans recours à l'emprunt au-delà du renouvellement des emprunts -j'y reviendrai tout à l'heure, il y a une diapositive pour cet élément-

Evidemment, les réalisations sont prévues pour l'autofinancement mais il vaut mieux regarder l'écart 2009-2008. Cette diminution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la prévision ou cette faible augmentation par rapport à l'année précédente ne veut pas dire que nous avons réduit des investissements sur ce qui est décisif, au contraire -on va le voir tout à l'heure dans les chiffres-, on a gagné sur un certain nombre de postes, par exemple les frais financiers, qui ont donné des marges de manœuvre.

Si nous prenons les programmations pluriannuelles d'investissement, vous avez également le réalisé, le prévu, l'écart. Les chiffres sont peu significatifs pour l'évolution des recettes. Les recettes d'investissement sont des subventions, des fonds de concours dont les variations dépendent beaucoup de la nature des

investissements que nous réalisons. Donc il vaut mieux observer en permanence ce que sont les charges nettes, c'est-à-dire ce qui reste à notre charge comme investissement. Vous voyez que la progression est de 4,45 % par rapport à l'année précédente. Par contre, nous réalisons les investissements à 85 % et non pas à 100 %. L'objectif est évidemment d'être le plus près possible mais tous les élus qui sont ici savent bien que l'exécution en matière d'investissement, même quand on raisonne en termes de crédit de paiement, ne peut pas dépasser 100 % puisqu'il faut avoir évidemment des crédits ouverts et qu'ensuite, les délais de réalisation font que nous ne sommes jamais très proches des 100 % et, avec 85 %, le taux de réalisation est évidemment bon.

Un camembert représente les recettes consolidées en jumelant à la fois les recettes de fonctionnement et d'investissement. Ce sont des flux financiers entrant dans la Communauté urbaine, des recettes consolidées ; les recettes consolidées représentent l'ensemble des recettes des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire. Donc, si nous prenons toutes les recettes de tous les budgets et que nous abandonnons la différence entre les recettes d'investissement et de fonctionnement, vous avez là les flux entrants dans la Communauté urbaine : 1,540 M€.

Vous voyez que la taxe professionnelle demeure évidemment notre première recette avec 556,7 M€. Donc la progression a été nette par rapport aux années précédentes (+ 5 %), ce qui est tout à fait significatif d'une bonne situation économique de l'agglomération puisque la base de calcul, ce sont les investissements, soit réalisés dans l'année, soit en stock, mobiliers et immobiliers puisque la partie foncière fait partie de la totalité (541,7 M€), les compensations s'élèvent à 14,7 M€, ce qui nous fait un total taxe professionnelle et assimilés de 571,4 M€. Normalement, c'est la dernière fois que vous avez cette partie-là dans une projection de compte administratif.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 106,6 M€. Elle est en augmentation -j'y reviendrai-.

La dotation globale de fonctionnement est de 329,4 M€. C'est la deuxième recette de la Communauté urbaine. Vous verrez qu'elle est stable. L'emprunt est de 134,6 M€. Le produit des services, on le détaille un tout petit peu après, c'est à la fois ce que l'on vend et ce que l'on fait payer ; par exemple pour le périphérique nord, la dotation que l'on reçoit au titre du fonds de compensation de la TVA comprend deux années et non une puisque nous avons bénéficié du remboursement anticipé de la TVA.

La ligne compensations reçues qui était à 10,6 M€ et que vous ne voyez plus, c'est la partie versée par les communes lorsque nous avons institué la TPU et lorsque les impôts locaux étaient supérieurs à la taxe professionnelle.

Les ressources de l'Etat -je l'ai indiqué- sont en encéphalogramme plat puisque -c'est la dernière ligne qui compte- nous avons 344,1 M€ en 2009 contre 344,4 M€ en 2008, ceci avec deux lignes qui évoluent de façon contrastée : la dotation globale de fonctionnement en hausse de 0,8 % mais des compensations fiscales de TP en baisse de 16,2 %, donc au total une légère diminution qui fait que, évidemment, nous n'avons que 3,3 % d'augmentation parce que la seconde partie de nos recettes est à un niveau constant, légèrement en baisse. Mais ne tirons pas de conclusion là-dessus, c'est juste un petit rappel parce que ce n'est pas toujours mémorisé par les uns et les autres.

La taxe professionnelle et les allocations compensatrices plus la partie que l'on reçoit des communes sont nos recettes mais nous reversons, nous, Communauté urbaine, aux différentes

communes 211,4 M€ au titre de la TPU ; c'est la somme attribuée aux communes en compensation de la mise en place de la TPU. Puis sont reversés également aux communes 16,9 M€ de dotation de solidarité ; cette dotation a augmenté de 2,1 % cette année. Je vous rappelle que nous ferons un groupe de travail la semaine prochaine et, si nécessaire, complété en septembre pour voir les adaptations de cette dotation aux règles nouvelles du régime fiscal qui existe dans nos collectivités. L'idée n'est pas de réduire les sommes pour les communes évidemment mais de trouver des adaptations qui permettront une plus grande constance dans les versements et répondront à quelques critiques entendues cette année. Le montant des recettes nettes de la Communauté urbaine s'élève à 353,6 M€.

Je viens rapidement sur les autres recettes.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 100,6 M€. Je rappelle que nous avons diminué les taux en 2010 mais pas en 2009. Cette recette de 100,6 M€ est à taux constant ; les + 4,6 % correspondent donc à une augmentation de volume, c'est-à-dire une augmentation des valeurs locatives puisque je rappelle que la taxe est calculée sur les valeurs locatives et non pas sur le volume des déchets collectés, avec des taux différents selon la fréquence.

La redevance d'assainissement n'a pas bougé autrement que par l'indice prévu dans les délibérations que nous avons prises, elle est d'environ 77 centimes par litre d'eau, le prix de l'eau étant -je le rappelle- encaissé par nos fermiers. La redevance de l'eau est de 11,4 M€ -c'est la dernière ligne-, le prix de l'eau est d'environ 1,011 €. Les habitants payent évidemment, en même temps, la taxe d'assainissement et le prix de l'eau. L'eau est en affermage et l'assainissement en régie directe.

Le fonds de compensation de la TVA : 52,3 M€, ce sont deux années de forte compensation. Nous nous étions engagés à avoir des dépenses qui répondaient aux conditions de l'Etat qui nous demandait de faire 400 M€ de dépenses ; en réalité, nous en avons fait 426 M€. Donc le bénéfice du remboursement du fonds de compensation de TVA n'est pas remis en cause par l'Etat, c'est acquis définitivement. Donc maintenant nous encaissons la TVA de l'année précédente et non pas de l'avant-dernière année.

Les péages du périphérique nord, avec seulement 25,7 M€, ont continué légèrement à diminuer ; soit la situation économique, soit les réglementations interdisant le passage des poids lourds qui datent déjà de 2008 font que les péages sont en légère diminution.

Les cessions d'immobilisations sont les ventes de terrains. Sur ces ventes de terrain, il y a bien sûr une assez grande irrégularité d'une année sur l'autre puisque nous sommes dans une vente de patrimoine ; 15,6 M€ est un montant qui, d'après ce que me disent les services, pourrait être amplifié ces prochaines années de façon à faciliter l'acquisition foncière. J'ai une fiche particulière pour expliquer l'évolution des acquisitions foncières.

Voilà les informations sur nos principales recettes. Donc des taux constants, des recettes qui donnent de bons résultats.

Regardons maintenant les dépenses. Là aussi, ce camembert représente l'addition du fonctionnement et de l'investissement.

Les charges de personnel représentent 20 % de nos dépenses de fonctionnement, moins sur les dépenses totales. Je le dis parce qu'évidemment, on ne peut pas comparer avec les communes qui sont, pour toutes celles qui sont ici, entre 55 et 60 ; les petites communes peut-être pas tout à fait, je ne sais pas, on verra une fiche sur l'évolution.

L'annuité de la dette est de 179,7 M€.

Ce que l'on reverse aux communes la DSC et les attributions de compensation dont j'ai parlé tout à l'heure s'élèvent à 228,3 M€.

Les subventions versées, d'un montant de 298,7 M€, correspondent principalement au SYTRAL, première ligne de dépense ; nous avons 121 M€ payés au Sytral et 4 M€ pour le Carré de Soie.

Nous avons également les subventions versées à l'ensemble des organismes (298,7 M€) : l'Agence d'urbanisme par exemple mais aussi l'Aderly et le SDIS qui représente une somme significative (25 M€). Je précise d'ailleurs que nous avons une autre délibération sur le SDIS qui permet de régler définitivement le différend que nous avons avec le Conseil général par un compromis que je crois honorable, même si je pense que nous avons été d'une générosité fort grande, mais il permet de dénouer un conflit qui date de plus de dix ans. C'est donc une délibération de régularisation avec le SDIS, les sommes que nous aurons à payer étant bien sûr provisionnées, donc il n'y a pas de problème.

Les travaux en régie et immobilisations (568,7 M€), ce sont évidemment les investissements que nous faisons mais également les travaux de fonctionnement que nous payons aux entreprises. L'avantage de cette répartition est de montrer la quantité d'argent que nous redistribuons pour assurer le développement économique. La Communauté urbaine, entre ces 568,7 M€ et les subventions versées de 298,7 M€, redistribue bien sûr une grande partie des fonds qu'elle reçoit, surtout que, dans ce qui est versé aux communes, par exemple les 228,3 M€, il y a également des sommes qui, du coup, sont redistribuées à l'économie à travers les budgets communaux.

Quelques flashes, comme il y a toujours une demande attentive, sur les évolutions des dépenses de personnel : les charges de personnel s'élèvent à 198 M€ qui correspondent, cette année, à une augmentation en volume de 53 personnes et un taux de 2,7 %. Mais, dans la présentation de ce compte administratif l'année dernière -vous pouvez relire le procès-verbal, ce que je ne ferai pas, mais je l'avais indiqué à ce moment-là-, le 0,9 % de l'année dernière conduirait à un léger rattrapage cette année parce que nous avons des retards de recrutement. Vous voyez que l'effectif avait diminué de 24 l'année précédente alors que nous étions plutôt dans des augmentations de besoins de services et de compétences. C'est donc simplement un retard rattrapé l'année suivante et qui fait qu'évidemment, nous respectons largement les 2,5 % d'augmentation moyenne du personnel qui est indiquée, puisque nous sommes à 1,8 % sur ces années-là.

La gestion du personnel se fait dans des conditions pas si faciles parce que je rappelle tout de même que les surfaces à entretenir et à collecter, que le nombre d'habitants de notre agglomération sont en augmentation beaucoup plus forte et que si nous raisonnions -et c'est d'ailleurs ce qu'il faudra faire l'année prochaine- en termes de gains de productivité -nous essaierons de chiffrer cela-, chacun le comprend d'ailleurs facilement, c'est très significatif, parce que faire la même chose alors que la population augmente de plus 5 % je dirai -je me trompe peut-être- que ce n'est pas évident. La population n'est qu'un indicateur. Le nombre de voiries, le nombre de mètres carrés à entretenir en est un autre. C'est par la qualité de la gestion que l'on arrive à faire ces gains de productivité.

Alors -je vous le dis puisque je n'ai pas fait la différence à travers les deux camemberts que nous avons vus précédemment- vous avez pu voir que nous avons emprunté moins que nous avons

remboursé. Nous sommes légèrement désendettés : l'encours de la dette au 31 décembre 2009 était de 1 182 M€ ; au 31 décembre 2008, il était de 1 200 M€.

L'endettement n'était pas très fort mais cela veut dire que sur le marché, sur la dette publique, on est plutôt à fournir de l'épargne et pas à prélever sur l'épargne, on en redistribue. Ce n'est que provisoire puisque j'ai indiqué -et je continue de le faire pour qu'on ne dise pas que les propos varient- que, néanmoins, fin 2014, nous serons à quelques centaines de millions de plus qu'aujourd'hui.

Je pense qu'en 2010, nous tiendrons avec un encours d'endettement pas trop important mais que l'endettement sera plus fort dans les années 2012, 2013 et 2014. Je me permets de rappeler à chacun qu'il y a une volonté d'avoir une gestion au moins sur un plan de mandat, en réalité sur une période un peu plus longue parce que les investissements ont des durées de vie qui ne correspondent pas à la vie politique. Il y a nécessité d'anticiper sur les différents événements tels qu'on les connaît. On augmentera l'endettement mais, évidemment, cette année nous donne des marges de manœuvre tout à fait intéressantes. Vous le voyez sur la ligne suivante : nous avons prévu plus de 50 M€ d'intérêts, nous en avons eu 52,8 M€ en 2008, nous sommes à 40,6 M€ en 2009 ; cela nous a donc permis de disposer de marges dans les dépenses de fonctionnement. Je pense qu'il en est de même dans certaines communes. Je ne reviens pas sur la conséquence sur nos recettes fiscales mais il y a eu 24 M€ reçus de l'Etat pour le plan de relance et la baisse des taux d'intérêt.

Notre taux moyen de la dette est à 3,26 % en 2009 ; il était à 3,81 % en 2008. Cela ne veut pas dire que l'on souscrit aujourd'hui à ce montant ; on peut avoir des emprunts à des taux inférieurs ou supérieurs. J'espère que nous aurons au mois de juillet une négociation avec la Banque européenne, ce qui nous permettra d'accéder à des emprunts à des taux très intéressants pour certains gros investissements. C'est évidemment une situation tout à fait intéressante.

Les deux lignes du bas de cette diapositive sont liées à la précédente. Nous sommes à 11,7 % du service de la dette, c'est-à-dire l'intérêt de la dette plus son remboursement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Je vous rappelle que l'on s'est donné comme objectif de ne jamais dépasser 20 %. On va tenter de tenir cela et on devrait y arriver.

La capacité de désendettement est de 4,4 ans. Nous nous sommes donné huit ans. Cela paraît une durée assez favorable ; elle l'est mais c'est un ratio qui varie très facilement parce qu'il suffit de diminuer l'autofinancement ou d'augmenter la dette pour que l'on passe tout de suite à 4,4 ans. Nous tenterons de rester, à la fin de l'année 2014, dans la limite des huit ans prévus.

Comme j'en suis aux investissements, je vous donne les stocks parce que, dans un compte administratif, on "saucissonne" l'API en tranches annuelles mais -je vous l'ai dit tout à l'heure- la réalité des investissements est de nature différente. Le stock, c'est-à-dire le nombre d'autorisations de programme individualisées, qui existait au 31 décembre 2008 était de 812,3 M€ ; cela signifie que tout ce que nous voulions faire et qui a été délibéré représentait 812,3 M€. Notre stock au 31 décembre 2009 était de 1 225 M€ mais nous avons payé, dans l'exercice, 341,4 M€ et le reste à payer est donc de 883,6 M€. Il faut comparer 883,6 M€ à 812,3 M€. En globalité, cela veut dire que ce que nous avons déjà engagé, qui est délibéré, fait l'équivalent d'un peu plus de deux années d'investissements à payer. En fin de mandat, je pense que nous serons toujours un peu plus haut que cela, nous devrions être probablement à environ un

milliard, c'est-à-dire que le stock de ce qui n'est pas fait est lié évidemment au volume total de ce que nous avons à faire et aussi au fait que certains investissements s'étalent sur plusieurs années. Prenons comme exemple une question de sécurité sur un tunnel : nous inscrivons l'autorisation de programme au départ pour une réalisation postérieure. Mais évidemment plus ce stock est important, plus cela réduit d'une certaine façon la marge d'autonomie des années suivantes et des mandats suivants éventuellement.

Vous avez là un graphique qui correspond à l'évolution des crédits de paiement sur les autorisations de programme votées. Sur ce tableau apparaît le montant des investissements payés.

Vous avez ensuite les recettes que l'on a chaque année sur les investissements. Tout à l'heure, quand je vous ai donné le chiffre 2009 de ces recettes, je vous ai dit que ce n'était pas très significatif car vous voyez que, sur une longue durée, c'est très variable. Ce qui est le plus intéressant, c'est comment varie ce qui est à notre charge. Le total de l'année 2009 est de 442 M€, les recettes font 100,5 M€ et donc le coût net des investissements que nous avons payés est de 341,5 M€. Vous voyez donc que, pour les années 2007, 2008 et 2009, nous sommes à des niveaux élevés, très supérieurs à ceux des années 2002-2003 ; évidemment, l'année 2002, voire 2001, était une moins bonne année mais les niveaux que nous avons pour l'instant sont un peu trop élevés.

Regardez simplement, ceci est un complément du graphique que nous venons d'examiner : nous avons délibéré pour avoir 1 950 M€ sur le mandat. Nous avons dépensé sur ce mandat 341,44 M€ en 2009. On fait partir le mandat au 1^{er} janvier 2009, on a rattaché l'exercice 2008 au mandat précédent. Par contre, dans nos prévisions de ce mandat-là, nous incluons l'année 2014. On vote soit de 2008 à 2013, soit 2009-2014 puisque l'année de renouvellement d'échéance peut se discuter.

Dans le budget primitif 2010, nous avons prévu 445 M€ de crédits de paiement. Si nous devons respecter les 1 950 M€, cela veut dire que, pour les années 2011 à 2014, il ne faudrait pas dépenser plus que 290,77 M€ chaque année en moyenne. Donc, sur un stock donné, nous avons dépensé beaucoup en début d'année. J'aimerais bien que chacun des Vice-Présidents de l'assemblée prenne conscience qu'il faut que nous rentrions dans cette enveloppe-là d'investissement. On ne peut pas aller à l'excès par rapport à nos capacités financières. Donc, même si les choses vont bien, il ne faut pas que cela soit un prétexte pour dépenser outrageusement et mettre la Communauté urbaine sur la paille. Il faut respecter ce cadre-là.

J'aborde maintenant une question récurrente sur les investissements relatifs au fonctionnement des services. Quand on dit "fonctionnement des services", cela ne veut pas dire que ce n'est pas en direction de la population. Vous voyez que les poids lourds propriété, les véhicules légers, les matériels informatiques, etc. représentent 22,8 M€ d'investissements, l'agglomération 148,5 M€ d'investissements (les grands projets : REAL, etc. -que je ne vais pas énumérer parce qu'on en reparlera tout à l'heure-). Sur les communes, vous pouvez voir les dépenses ; évidemment c'est un point à un moment T 0. Nous avons un engagement sur la durée du mandat de réaliser l'ensemble de la PPI pour tout le monde.

Sur ces investissements, j'aimerais faire deux flashes car ces deux politiques sont très importantes et font l'objet de commentaires, y compris de mes collègues Maires ou Vice-Présidents, du Président lui-même ou des services. Comme des chiffres sont parfois annoncés publiquement, j'aimerais dire comment ils sont faits.

Sur la politique du logement, nous avons dépensé 95,53 M€ en 2009 contre 61,52 M€ en 2008. Attention, ce sont des chiffres reconstitués qui ne ressortent pas d'une comptabilité simple parce que les lignes comptables sont diverses, donc c'est une reconstruction comptable. Les 95 M€ comprennent deux sous-ensembles : la politique du logement proprement dite qui représente 74 M€ et les participations pour le logement dans les ZAC soit 21 M€. Donc, si nous ajoutons les déficits de ZAC et sur les lignes directement de politique de logement 74 M€, dans ces deux lignes-là, les réserves foncières pour le logement social sont de 34 M€ et l'aide à la pierre de 26,58 M€, ce qui n'est pas à l'intérieur des 74 M€ et, de plus, il y a évidemment l'aide aux offices ou des actions complémentaires comme le Pass-foncier ou autres.

Il peut y avoir un certain nombre d'autres politiques mais l'effort de la Communauté urbaine pour le logement social -qui est une de nos priorités- est important et l'arbitrage financier a été constamment fait ces dernières années. Je rappelle que nous étions au tiers de ce chiffre en 1995, de façon réelle et constante. Je ne destine pas ce propos qu'à monsieur Ollivier bien sûr mais à beaucoup. Il faut que l'on puisse le dire aussi à l'ensemble de nos partenaires parce que sinon, on fait des politiques et on n'en tire même pas le bénéfice. Donc, vous avez là les augmentations.

Même chose pour le foncier parce que les uns et les autres m'interpellent sur le foncier. Mais qu'est ce que l'on fait pour le foncier ? On dépense des sommes considérables : 86 M€ pour 2009 contre 61 M€ l'année précédente. Je veux bien faire, pour ceux que cela intéresse, des rappels historiques sur les dix dernières années mais, contentons-nous de cela : pour le foncier, on consacre 86 M€. Il ne faut pas ajouter cette ligne à la précédente. Les 34,29 M€ de réserves foncières pour le logement social figuraient aussi dans le tableau précédent mais, dans un cas, on se focalise sur la question logement et, dans l'autre cas, on se focalise sur le foncier. Donc 34 M€ pour le logement social, 17 M€ pour autre chose que le logement social (dont 1,76 M€ pour la voirie et 20 M€ pour des aménagements). Le montant des travaux sur le patrimoine foncier est de 2,97 M€.

Je dis ces deux chiffres non seulement pour en tirer le bénéfice politique, ce qui est normal, mais aussi pour dire que nous ne pouvons pas prolonger les courbes comme cela constamment, c'est-à-dire que ce qui est acquis pour 2009 ne demande pas qu'il puisse y avoir continuellement des arbitrages qui fassent que ces courbes continuent de façon exponentielle.

Je reviens maintenant très rapidement, pour ne pas assommer tout le monde, sur le compte administratif 2009, sur les quelques thèmes prioritaires qui sont dans le plan de mandat. Ce sont donc des illustrations du plan de mandat. Nous avons simplement, avec mes collaborateurs, gardé les cinq thèmes pour donner les dépenses et les recettes sur chacun d'eux en donnant des exemples.

Premier thème du plan de mandat, "garder le cap du développement économique" : 15 M€ de dépenses et 23 M€ de recettes. Les grosses dépenses vous les voyez. Evidemment, ce n'est pas parce que, par exemple, il y a 6 M€ pour les pôles de compétitivité que la politique n'a pas un effet levier très considérable sur la mise en œuvre. Chacun le sait bien, il ne faut pas mesurer la politique simplement à l'engagement financier lorsqu'on a simplement un rôle de facilitateur, de cohérence, d'animation, de secrétariat, etc. On a réalisé un certain nombre de constructions : par exemple, l'IUTB de Villeurbanne, c'est de l'université ; donc on vient soutenir des projets au titre des contrats de plan par exemple. Les grands projets : Carré de Soie, 11 M€. Les participations aux ZAC : 41,6 M€ ; je rappelle

que j'ai convenu en commission des finances que l'on en ferait un examen approfondi de ces ZAC à la rentrée. Bien sûr, il y a les CRAC -on y reviendra- : le montant a été à peu près multiplié par 1,5 ces dernières années. Les perspectives sont d'arriver à + 60 M€ dans les années à venir. Ce sont des choses qui réduisent les marges de manœuvre futures.

Deuxième thème, "construire une métropole à dimension humaine" : 121 M€ de dépenses, 41,8 M€ de recettes. Quelques exemples : La Duchère (10,6 M€), l'Ecoinsousla Combe (3,8 M€), Terrailon (1,7 M€), Vénissy (1,7 M€) -c'est donc significatif-, la politique du logement -hors ZAC bien sûr- (74,2 M€), les aires d'accueil des gens du voyage (1,5 M€) -compétence que nous avons prise il n'y a pas très longtemps-.

Troisième thème, faire de l'environnement un moteur de développement" : 593 M€ de dépenses, 131 M€ de recettes. Quelques exemples de grandes dépenses : SYTRAL, tunnels, réserves foncières, stations d'épuration. J'insiste parce que, dans le public, quelqu'un m'a dit : "Quand vous faites des stations d'épuration, cela ne compte pas pour la localisation". Sauf qu'il s'agit d'une des grosses lignes de dépenses et que, si nous n'avions pas une bonne qualité d'eau et d'assainissement, je pense que les habitants s'en rendraient compte. Donc, même si l'on n'en tire pas une visibilité immédiate, cela fait partie de nos responsabilités et on y consacre beaucoup d'argent.

Quatrième thème, "assurer le bon fonctionnement des services" : 268 M€ de dépenses, 90 M€ de recettes. Le personnel n'est pas ventilé, il est totalement dans cette rubrique-là. C'est évidemment le principal de cette ligne, j'en ai déjà parlé tout à l'heure.

Puis, évidemment, cinquième thème, "gérer les ressources" : 1 254 M€ de recettes et 432,4 M€ de dépenses. C'est l'ensemble du pôle financier avec la fiscalité, l'emprunt, les amendes de police collectées par les policiers communaux et dont nous bénéficions à la Communauté urbaine. Merci aux communes, dont celle de Lyon qui rapporte beaucoup mais c'est normal.

Je termine juste pour vous dire qu'après cette perspective, ceux qui sont doués peuvent choisir la couleur du ciel de demain, des perspectives incertaines dans le degré des difficultés mais ce qui est sûr c'est que ce sera plus difficile. Alors nous verrons bien, nous sommes prêts à y faire face.

Vous aurez également aujourd'hui une délibération concernant une adaptation de la PPI qui comporte simplement quelques opérations qui avaient été oubliées en matière d'eau et d'assainissement et des corrections de périmètres pour les opérations mais il n'y a pas eu de renégociation avec les communes, donc pas d'adjonction d'opérations nouvelles. Vous avez également l'état sur les autorisations de programme avec le détail par commune. Chacun peut donc s'y retrouver complètement et donc je crois que l'information a été donnée à tous ceux qui l'ont souhaité, elle est produite de façon aussi précise que demandé par les uns et les autres.

C'est pourquoi, en conclusion, je remercie les services de la disponibilité dont ils font preuve, bien sûr d'abord à l'égard de l'exécutif mais aussi des autres services. Je remercie les membres du comité budgétaire, je crois que les finances sont à livre ouvert et donc chacun peut trouver l'information qu'il veut.

Cette présentation naturellement peut paraître longue mais elle est très sommaire par rapport aux détails des comptes, chacun le comprend évidemment et ceux qui n'ont pas eu l'information là ne manqueront pas d'interpeller dans les questions à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. La conférence des Présidents a retenu un certain nombre d'interventions. Tout d'abord, quatre minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président. J'ai vu qu'il y avait trois heures d'interventions prévues, donc on va faire très vite, d'autant que les indicateurs de bonne gestion du Grand Lyon se passent de commentaire. Mais tout de même !

Soulignons donc la gestion rigoureuse du Grand Lyon qui a pour ainsi dire un temps d'avance sur la politique de rigueur de l'Etat. On l'a dit, des dépenses de fonctionnement qui augmentent moins que les recettes, donc plus de recettes, moins de dépenses -même si cela est dû notamment au fléchage de la taxe professionnelle sur 2007-, des frais de personnel qui augmentent de 2,7 % et qui restent bien inférieurs à la moyenne observée dans les autres Communautés urbaines qui est de 3,6 %, une augmentation contenue des autres charges de gestion courante (+ 1,9 %).

Grâce à cela, nous avons une capacité de désendettement qui s'améliore, avec une amélioration du service de la dette et un autofinancement plus important que prévu qui atteint 270 M€. Donc on se désendette, on continue à investir avec une force de frappe importante, tout en se préparant à une situation de fin de mandat moins favorable, notamment quant au taux de réalisation important sur les investissements, investissements très soutenus puisque le Grand Lyon a dépassé le seuil d'engagement qu'il avait prévu en 2009 dans le cadre du plan de relance.

On "fête" cette année, la fin d'un régime fiscal, il faut tout de même le dire, en 2009, avec une perte de fiscalité dynamique, une perte d'autonomie fiscale, puisque les communautés urbaines perdront globalement 18 % de leur autonomie financière et fiscale et que leur capacité à moduler leurs taux portera désormais sur 41 % de leurs produits antérieurs.

Enfin, troisième point, il est nécessaire de renforcer une péréquation qui ne corrige aujourd'hui que la moitié des inégalités.

Alors, pour demain, nous pouvons craindre que l'imprévisibilité des ressources ne rende difficile l'anticipation et la prévision du budget 2011, d'autant que la réforme de la taxe professionnelle coûte beaucoup plus cher que prévu à l'Etat : 2,5 milliards d'euros pour 800 M€ prévus. Donc un avenir incertain avec un Gouvernement qui, à coup sûr, va continuer de demander aux collectivités un effort de maîtrise des dépenses locales ; un poids financier des normes et des règlements qui est de plus en plus contraignant ; un probable désengagement des Départements et Régions dans les cofinancements est aussi à craindre, dû à la réforme territoriale et un report de l'effort sur les intercommunalités ; enfin, une Cour des Comptes qui estime que les collectivités devront être associées à l'effort de redressement des comptes publics.

Voilà, tout cela pour dire que tout ce dont nous sommes sûrs, c'est de la rigueur dans notre gestion et que cela sera la garantie d'un avenir avec une prévision de 1 % de croissance qui n'est pas une sortie de crise et où les pays qui sortent avant nous sont les premiers ; et en matière de finances, les premiers sont les premiers et les seconds prennent la porte du "saloon" du premier qui vient de sortir. Donc aidons-nous nous-mêmes ! Et je crois que nous en prenons la bonne voie au Grand Lyon.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif pour l'exercice 2009 qui nous est présenté aujourd'hui ne présente pas de déséquilibre ou de dysfonctionnement structurel majeur.

Conforme aux dotations budgétaires votées au cours de l'année 2009, ce compte administratif s'inscrit dans une certaine continuité de la gestion de notre collectivité qui s'efforce de concilier l'exigence d'une métropole ambitieuse avec la nécessité de prendre en compte les contraintes financières lourdes liées au fonctionnement des collectivités territoriales.

Dans ce compte administratif, trois éléments positifs doivent être relevés :

1° - la moindre progression des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement,

2° - l'amélioration des ratios d'endettement de la collectivité,

3° - le niveau soutenu des investissements en dépit d'une conjoncture économique difficile.

Mais l'examen du compte administratif 2009 doit être aussi l'occasion de nous projeter dans l'avenir.

Si l'on en croit la conclusion du dernier rapport de l'observatoire des finances locales, cet avenir est bien incertain ; je cite la conclusion du rapport : "Si les finances des collectivités locales sont encore saines, la prospective n'est pas aisée. L'écart entre la hausse naturelle des charges et la baisse des ressources fiscales, la stagnation voire la diminution des dotations de l'Etat, lui-même en butte à la réduction de ses propres recettes, risque d'obérer les marges de manœuvre de bon nombre de Départements et d'intercommunalités et les réduisent fortement pour tous". D'ores et déjà, le rapport Carrez propose de geler en valeur les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Ne s'agit-il pas d'une première étape et ne faut-il pas craindre que l'on s'achemine, à terme, vers un désengagement plus fort encore ? La question est désormais posée.

Une autre incertitude de taille est liée aux conséquences de la réforme de la taxe professionnelle. Chargée d'étudier cette question, la mission Durieux relève que la charge pour l'Etat sera très sensiblement supérieure aux prévisions. Comme l'a d'ailleurs rappelé l'orateur précédent, elle va être multipliée par trois et atteindre 2,5 milliards d'euros. Compte tenu de sa situation budgétaire, l'Etat consentira-t-il à verser aux collectivités ce surplus de dotation ?

La leçon à tirer de ce contexte délicat c'est qu'il faut dès maintenant se préparer à vivre des budgets très difficiles à partir de l'année 2011. Dans cette perspective, deux pistes doivent être explorées prioritairement :

- la première tient dans la réduction voire la suppression d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement improductives ;

- la seconde doit nous inciter à rechercher des partenariats nouveaux avec l'initiative privée.

Telles sont, monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais faire à l'occasion de l'examen de ce compte administratif 2009 pour lequel notre groupe émettra un vote positif.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif qui nous est soumis

est satisfaisant, aussi bien sur ses résultats que sur le mode opératoire du Grand Lyon.

Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain note tout d'abord avec satisfaction que le taux de réalisation atteint 90 %, ce qui montre la détermination politique et la bonne réactivité des services.

Quant aux résultats financiers, même s'ils sont bons, ils ne doivent pas nous empêcher de constater des tendances qui se confirment et j'en soulignerai trois :

- tout d'abord, le désengagement de l'Etat. Si, lors des débats d'orientation budgétaire ou sur le budget lui-même, on n'a cessé de répéter que l'Etat se désengage de plus en plus au regard notamment d'une augmentation inférieure au taux annuel de l'inflation, la réalité du compte administratif est criante de vérité. Oui, nous devons faire face à un véritable désengagement financier de l'Etat ;

- le deuxième point est que l'autofinancement du Grand Lyon reste important. C'est une constante que le Grand Lyon ait un autofinancement élevé : à hauteur de 269 M€ en 2009 contre 253 M€ en 2008. Cela nous permet de limiter le recours à l'emprunt ;

- le troisième point est que notre plan de mandat s'exécute correctement. En matière de dépenses, les investissements se poursuivent dans la logique du plan de mandat et les charges de personnels sont encadrées, les engagements pris en matière de régime indemnitaire étant respectés.

Le compte administratif 2009 est donc un gage concret d'une bonne gestion rigoureuse et rationnelle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif qui nous a été présenté en comité budgétaire ainsi qu'en commission des finances et à l'instant n'appelle pas de remarque générale de notre groupe, si ce n'est que nous constatons une bonne gestion par notre collectivité.

En tant qu'écologiste, notre groupe politique interviendra plus spécifiquement sur le compte administratif des autorisations de programme par axe politique. Mon propos ne sera pas de réinventer la PPI mais d'insister sur les investissements réalisés en 2009, en particulier sur ceux pour lesquels nous avons quelques attentes et où notre intérêt reste manifeste.

Certes, le développement des grandes infrastructures routières ou aériennes programmé au plan de mandat ne nous agréer pas ni le budget de l'accessibilité ou des modes doux mais je n'insisterai pas sur ce point, nous l'avons déjà exprimé.

Mon propos portera sur le volet maîtrise de l'étalement urbain et valorisation des espaces naturels et agricoles dont l'investissement communautaire se chiffre à 34,7 M€ de dépenses et 18,7 M€ de recettes. La maîtrise de l'étalement urbain comprend essentiellement la constitution de réserves foncières ainsi que les acquisitions pour le compte des communes et des bailleurs sociaux.

Ces 31 M€ concourent à renforcer les pôles urbains autour des axes de transports. Quant au reliquat de l'enveloppe, de 3,7 M€,

il a été affecté à la valorisation des espaces naturels et agricoles avec des choix surprenants. En effet, la délibération fait référence au projet Rives de Saône pour un montant de 1,6 M€ mais il s'agit surtout de l'acquisition d'un immeuble, puis de l'achat d'un terrain foncier pour 0,144 M€ afin d'indemniser un agriculteur dans le cadre de l'opération du Grand Montout et, enfin, d'une subvention de fonctionnement de 1,39 M€ pour le Symalim, lequel en a certes grand besoin au vu du nombre d'arbres morts recensés -on en a vu les conséquences récentes dramatiques-.

Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis quand la valorisation des espaces naturels et agricoles du Grand Lyon passerait-elle par l'éviction des agriculteurs et l'urbanisation de ses espaces naturels tels que le V'vert ? Doit-on s'attendre à ce que le Grand Lyon valorise également le plateau de Mornant, la zone de biotope de Montagny ou encore le projet nature de l'Yzeron avec l'A 45 ou encore le TOP ? Pourtant, il nous semble que, depuis quelques années, la société civile a pris conscience de ce que représentent les espaces naturels et agricoles périurbains.

Le compte administratif des autorisations de programme par axe politique reconnaît par ailleurs que la part des financements réservés aux projets nature, jardin et soutien à l'agriculture demeure encore modeste en ce début de mandat : 0,08 M€ réalisés en 2009 pour un total de 0,37 M€ affectés, c'est peu dire ! 80 000 € pour développer l'agriculture en 2009 alors que l'étude réalisée par le Grand Lyon et qui s'intitule "élaboration d'une politique communautaire en faveur de l'agriculture et des agriculteurs", en février 2006, chiffrait les actions nécessaires à 1 M€ par an sur cinq ans, soit dix fois plus que ce que le Grand Lyon y consacre actuellement. D'autant que la situation des agriculteurs est particulièrement préoccupante : malgré un futur SCOT protecteur, les conséquences de la loi de modernisation de l'économie (les régulations de quotas laitiers, la non-interdiction des entrants, la non-opposabilité des trames vertes et bleues) aboutissent à un recul des filières agricoles d'élevage, d'arboriculture, de maraîchage avec à la clé de nombreuses pertes d'emploi et de savoir-faire.

Or, l'agriculture occupe 20 % du territoire du Grand Lyon, soit 10 000 hectares et, si rien n'est entrepris, seules 40 à 60 exploitations resteraient viables économiquement sur des surfaces agricoles réduites à 5 000 hectares. En conséquence, il importe de pérenniser la vocation agricole des terres, de lutter contre la déprise, de favoriser une agriculture en symbiose avec son environnement, d'assurer aux agriculteurs un revenu complémentaire grâce à la périurbanité et de renforcer la communication. Il s'agit bien alors de renforcer des relations harmonieuses entre ville et campagne.

Je prendrai trois exemples avant de conclure : plutôt que de creuser des fossés pour éviter le ruissellement des eaux de pluie, aidons les agriculteurs à ériger des haies propices au maintien de la biodiversité. De même, utilisons la biomasse issue de l'agriculture pour faire fonctionner nos futurs réseaux de chaleur, indispensables à la réussite de notre plan climat. Enfin, introduisons progressivement des produits biologiques locaux et de saison au restaurant communautaire. Notre groupe aura l'occasion d'aborder de nouveau ce thème important lors de ce Conseil.

Simplement, gageons qu'en cette année de la biodiversité, le Grand Lyon sache résolument s'engager sur la voie de -je cite- "solutions locales pour un désordre global". Comme le dit si bien la réalisatrice Coline Serreau : "Le chaos est rempli d'espoir parce qu'il annonce une renaissance". Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez ce soir le compte administratif 2009. Ce n'est pas seulement le document qui retrace la gestion budgétaire et donc les politiques menées pendant un an par la Communauté urbaine. En effet, cette année, c'est le premier compte administratif concernant entièrement un exercice du mandat 2008-2014. L'an dernier, le compte administratif présenté était à cheval sur deux mandats. Nous devons donc dire si oui ou non le Grand Lyon respecte les engagements pris au lendemain des élections dans le plan de mandat. Nous devons dire aussi si nous sommes capables, pour le futur, de poursuivre nos investissements. Je ferai donc quelques remarques sur les différents aspects de ce compte, sans en commenter l'intégralité.

Nous notons que l'endettement diminue. C'est une bonne chose car, dans l'effort de réduction de la dette publique, chacun doit faire un effort. Bien sûr, il ne faudrait pas trop reporter la charge du financement des investissements sur la fiscalité mais l'équilibre est difficile à trouver. L'autofinancement est en hausse. Cela doit nous inciter à payer les investissements prévus sans en rajouter. La bonne santé financière -car on peut parler en ces termes- de la Communauté urbaine de Lyon ne doit pas inciter à la dépense à tout va.

Cette année s'est caractérisée par une série de recettes exceptionnelles. De ce fait, il ne faut pas faire d'excès dans l'interprétation positive des résultats de l'exercice. Un FCTVA en forte hausse du fait du plan de relance, qui nous a permis de bénéficier d'une recette supplémentaire puisque tous nos engagements dans ce cadre ont été tenus. Des recettes de taxe professionnelle en forte hausse : 15 M€ de plus que les prévisions. Là encore, il ne faut pas tirer des conclusions hâtives. Nous sommes là sur des bases 2007, du fait des modes de calcul de cet impôt. D'ici quelques temps, nous verrons se cumuler deux effets négatifs : la suppression de la TP et son remplacement par d'autres financements moins performants, réduisant notre autonomie fiscale et la crise économique, dont l'effet va se faire sentir sur les bases.

Au niveau des dépenses, je voudrais tout de même revenir sur la hausse de 2,7 % sur le poste du personnel. On nous dit que, sur deux ans, la hausse est de 1,8 %. Sans doute ! Mais nous étudions le compte administratif d'un exercice et, sur un an, les dépenses augmentent fortement ; elles auraient même pu augmenter d'avantage, semble-t-il, si les négociations n'avaient pas échoué, d'après ce qui a été dit en comité budgétaire.

Nous devons rappeler que nous externalisons de nombreuses activités. En se déchargeant sur diverses associations et délégataires, comment arrivons-nous à augmenter si fortement les dépenses de personnel ? Il y a là un point sur lequel j'appelle tout particulièrement l'attention de l'exécutif, d'autant plus que, dans le même temps, les projets dans les communes ont du mal à démarrer ; deux ans après l'installation de notre Conseil, il est temps d'avancer. Pire, nous notons que certaines subventions d'équipement ne sont pas dépensées pour un total conséquent. Il y a visiblement un problème d'organisation à régler pour que le Grand Lyon assume ses fonctions d'investisseur au service du territoire et de ses habitants.

Je note avec satisfaction -parce que j'en parle souvent- que certaines dépenses de communication sont plus faibles que les prévisions.

Cela m'amène à une dernière remarque sur ce dossier : il y a une réelle différence entre les prévisions et l'exécution. Essayons d'être plus proches de la réalité au moment de la confection du budget, cela évitera les décisions modificatives et délibérations budgétaires successives.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais conclure sur une question, certes financière, mais étrangère à ce compte administratif. Le débat sur la réforme des collectivités arrive à son terme. Je souhaite de votre part une grande vigilance ainsi que celle des Sénateurs du Rhône sur les dispositions financières et fiscales de ce projet de loi pour que les mesures supprimées récemment ne reviennent pas. Je l'ai dit et écrit, le transfert du foncier bâti à la métropole ne saurait être accepté pour ceux qui défendent une politique de proximité à travers les communes.

Fidèle à sa règle, notre groupe laissera la liberté de vote à ses membres sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le compte administratif tous budgets consolidés qui nous est présenté nous permet de constater les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté, mis en œuvre par l'exécutif. Cela permet aussi de vérifier la sincérité politique des engagements financiers pris.

Le Grand Lyon dispose donc de cinq budgets plus des budgets annexes concernant la gestion des services publics. C'est une masse financière qui avoisine 1 600 M€, c'est dire que son taux de réalisation va dépendre des engagements pris en direction des communes pour ce qui est de nos compétences (toutes les actions de solidarité, d'intervention économique, les réalisations de nos ZAC, les fonds de concours à nos différents partenaires, les actions de nos services grâce à nos 4 600 agents, les grands projets structurants) et aussi nous permettre de nous projeter dans l'avenir pour construire une agglomération encore plus solidaire.

Le compte administratif ainsi présenté fait apparaître un taux de réalisation tant en recettes qu'en dépenses quasiment identique de l'ordre de 91 %. Sur la base de ces chiffres, nous pouvons estimer que le compte administratif a bien respecté les engagements pris à l'occasion du vote du budget primitif et qu'à l'examen de la mise en œuvre de la PPI, le plan de mandat est plus que respecté, avec notamment un engagement fort sur le plan de relance, ce qui nous a valu un remboursement anticipé de la TVA.

Nos recettes sont effectivement en hausse avec une taxe professionnelle qui progresse de 5 %, ce qui la porte à hauteur de 556 M€ pour notre agglomération et qui atteste certainement d'une bonne santé économique. D'ailleurs, la taxe professionnelle est dans le collimateur du Gouvernement qui, de réforme en réforme, veut la diminuer pour rendre satisfaction au MEDEF ; une clause de revoyure était attendue avant le 1^{er} juin et c'est le 17 juin que le Gouvernement, en catimini, a rendu sa copie. Le Parlement ne pourra en tirer en rien des simulations constructives, rien de sérieux n'est proposé.

En fait, les entreprises sont devenues les passagers clandestins de la fiscalité locale du fait de la forte réduction de leur participation au financement des services publics locaux, ce qui,

à terme, mettra nos collectivités dépendantes de dotations qui ne seront jamais ni indexées ni encore moins revalorisées. C'est dire combien il nous faut ne pas relâcher dans nos actions pour préserver l'indépendance financière des collectivités territoriales. Sinon, cela rendra encore plus difficile l'élaboration des budgets pour 2011.

De notre point de vue, ce qui est valable pour le Grand Lyon l'est aussi pour les communes de notre agglomération. A l'examen des comptes administratifs qui ont lieu actuellement dans nos communes, la TPU parfois n'excède pas 30 % de leur budget. Aussi, il nous faut être très attentifs à ce que nos actions de solidarité irriguent l'ensemble des territoires et plus fortement dans les secteurs défavorisés et il nous faut être exigeants pour que les dotations d'Etat ne fondent pas comme la retraite des vieux travailleurs. En 2009, leurs montants sont inférieurs à 2008 et, le comble, la progression de la DGF est reprise en totalité par la diminution des compensations de taxe professionnelle. D'une manière générale, l'ensemble des dotations et compensations versées par l'Etat sont quasiment égales alors que l'inflation a dépassé en moyenne 1,6 %. Cherchez l'erreur ! Notre groupe est sensible à ce que l'exécution du budget du Grand Lyon, tant dans le fonctionnement que dans les investissements, apporte un mieux-disant social qu'il nous faudra évaluer pour le labelliser "Grand Lyon, agglomération solidaire".

Notre groupe, monsieur le Président, chers collègues, au regard de cette intervention, approuvera les comptes administratifs, saluant au passage le travail de notre commission des finances et l'implication de nos personnels dans l'exécution de nos budgets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous voici devant le compte administratif 2009. Ces documents annuels récurrents sont depuis longtemps pour nous les indicateurs essentiels de l'action. Dès lors que les engagements du budget de fonctionnement sont tenus, il n'y a que peu de discours à tenir.

Or, pour cette année, on note une bonne surprise dans le volet "recettes". En effet, celles-ci sont supérieures aux estimations. Deux lignes présentent une augmentation significative : la ligne fiscalité de taxe professionnelle augmente de 5 % par rapport au compte administratif de 2008. Cela montre le dynamisme économique du Grand Lyon. Mais la crise est encore présente et sans jouer les Cassandre, le futur sera sans doute moins rose. Le deuxième point d'augmentation des recettes concerne des versements du budget de l'assainissement, avec notamment des retours de subventions de l'Agence de l'Eau ; ceci est en rapport avec les gros investissements que nous effectuons sur la construction ou la rénovation de stations d'épuration. Ces deux lignes budgétaires permettent de générer un autofinancement supplémentaire appréciable. Nous pouvons nous réjouir pour cette année de ce volet recettes en fonctionnement.

Néanmoins, ne nous endormons pas ! Souhaitons que ce compte administratif 2009 relativement satisfaisant n'augure pas de "calme avant la tempête". Aussi, une véritable prospective quant aux futurs investissements, animée par différents scénarii, nous permettrait-elle sans doute d'anticiper ce que nous appréhendons dans les prochaines années, à savoir la baisse de nos ressources financières, le désengagement de l'Etat et, par voie de conséquence, de voir les grands projets de notre agglomération prioritaires au détriment de ceux de nos communes.

Par ailleurs, la réforme territoriale en cours d'élaboration ne nous permet pas d'avoir une vision très claire de la répartition des compétences et des financements dont pourront disposer nos collectivités, d'autant que de récentes dispositions votées par nos Députés sont particulièrement inquiétantes pour nos communes. Nous comptons sur vous, monsieur le Président, comme ce soir au Sénat, pour défendre les intérêts des futures métropoles sans pour cela entraver le fonctionnement des communes.

Enfin, comme chaque année, monsieur le Président, vous savez que nous regardons avec attention la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement. Si tout est cadré initialement dans la répartition géographique et dans l'approche financière "sphères d'agglomération, de ville centre et de communes périphériques", la vitesse de croisière des réalisations n'est pas homogène.

Vous savez que nous sommes très attachés aux importants projets d'agglomération mais aussi à nos modestes projets locaux qui modifient et améliorent le cadre de vie de nos habitants. Nous pensons que la vitesse d'exécution serait améliorée sur ce mandat car plusieurs opérations étaient déjà "dans les tuyaux", gommant ainsi les deux ans traditionnels de latence de début de mandat. Nous savons que les choses sont plus compliquées, les exigences administratives et juridiques plus nombreuses, que les chefs de projets sont surbookés ou non encore désignés.

Il est aussi bien connu que les deux premières années d'un mandat sont des années d'études et les deux suivantes celles des réalisations. Nous sommes entrés depuis le printemps dans cette deuxième phase et nous sommes très inquiets des taux de réalisation dans nos communes. Nous avons besoin d'être fortement rassurés. Les enjeux financiers sont relativement faibles mais les espoirs sont immenses.

Nous voterons ce compte administratif. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : En fait, après avoir écouté les différentes interventions et notamment celle de monsieur Plazzi, communiste situé en face, j'avais d'abord envie de réagir sur un des arguments qu'il a donné quand il a fustigé, selon lui, la faible participation des entreprises au financement des services publics. J'aimerais vous dire, cher monsieur Plazzi, que les 53 postes de fonctionnaires que le Grand Lyon a créés cette année n'ont pas été créés *ex nihilo* ou simplement en vertu de la bonne gestion du Grand Lyon, ils ont simplement pu être créés parce que la contribution des entreprises, malgré la crise en 2009, a été très forte et a permis la création de ces emplois.

Je voulais juste revenir un instant sur la présentation du compte administratif, parce que nous connaissons tous l'art du Président Darne pour nous le présenter. Il a rappelé que cela pouvait être assommant et il a surtout dit que les comptes étaient à livre ouvert. J'aimerais dire qu'incontestablement, c'est un livre ouvert selon nous tardivement puisque les éléments que nous avons demandés lundi dernier en commission, conformément à la règle du jeu de notre institution, ne nous sont parvenus ni par livreur ni par autre chose mais simplement tout à l'heure, à 14 heures 05, en début de notre assemblée. Nous trouvons là qu'il y a peut-être matière à réflexion pour améliorer le service de notre assemblée.

Sur le fond, par rapport à ce compte administratif et sans faire trop long, notre groupe se pose une question : comment juger un compte administratif ? Faut-il le juger simplement, comme cela semble être la règle, sur ses soldes de gestion et ses ratios financiers ou bien faut-il plutôt le juger sur les choix politiques que ce compte administratif révèle ? En vérité, certainement les deux, les ratios financiers, d'une part, les choix politiques, d'autre part. A l'aune de ces choix, nous voulons faire deux remarques, l'une par rapport aux recettes, l'autre par rapport aux dépenses.

D'abord, par rapport aux recettes -cela a été rappelé par le groupe Synergies-Avenir mais nous souhaitons l'accompagner dans ce message-, l'année 2009 a été une année remarquable paradoxalement pour les ressources du Grand Lyon puisque celles-ci ont augmenté de 60 M€ en 2009. Cette hausse remarquable, dans un contexte de crise comme notre pays n'en avait jamais connu, est due d'une part à l'augmentation des ressources de la TPU -cela a été dit- mais, d'autre part -cela n'a pas été assez dit-, à l'augmentation du FCTVA qui a permis d'augmenter et de générer des ressources supplémentaires à hauteur de 20 M€.

De cette situation favorable, monsieur le Président, nous tirons deux conséquences :

- la première -et je regrette de devoir le rappeler- est qu'en début d'année, vous avez fait voter notre assemblée sur une nouvelle hausse d'impôt du nouveau taux d'impôt du Grand Lyon, la fameuse CST. Aujourd'hui, le compte administratif nous démontre par A + B que cette hausse d'impôt était absolument inutile ;

- deuxième conséquence -et cela n'a pas été souligné-, c'est le bien-fondé de la politique de relance et du plan de relance de l'Etat qui a permis de jouer certainement son rôle d'amortisseur de la crise dans une situation économique tendue.

Notre remarque sur le fond sur les recettes maintenant est de se demander : quel est l'usage que le Grand Lyon a fait de ces 60 M€ de recettes supplémentaires sur l'année 2009 ? Il a évidemment investi, cela a été montré mais, quand on regarde de plus près, on peut être surpris de l'usage principal de ces ressources, à savoir que 35 % de ces ressources supplémentaires ont été exclusivement affectées au bon fonctionnement des services du Grand Lyon ; plus d'un tiers des nouvelles ressources du Grand Lyon simplement utilisé à améliorer le bon fonctionnement des services du Grand Lyon, c'est-à-dire améliorer les locaux, les conditions de travail, augmenter la masse salariale du Grand Lyon.

Nous trouvons cela très bien mais nous nous demandons, dans la situation qui a été celle de notre agglomération en 2009, s'il s'agit là réellement des choix les plus prioritaires qu'il y avait à faire, d'autant que monsieur Darne a expliqué tout à l'heure, en montrant les axes prioritaires du mandat, que l'axe prioritaire était -monsieur le Président, je reprends vos mots- : "garder le cap du développement économique" ; voilà la priorité du Grand Lyon, voilà la priorité du Président Collomb. Sur cet axe prioritaire, reprenez les documents qui nous sont présentés, ceux qui font foi, et vous constaterez que sur ce cap-là "garder le cap du développement économique" l'investissement du Grand Lyon a baissé de 20 % en 2009 : il est passé de 140 M€ à 125 M€. Selon nous, à quoi sert le Grand Lyon si, justement en pleine période de crise, il ne sert pas à accompagner, soutenir le tissu économique local ?

Pour terminer, notre groupe considère qu'en 2009, étant donné la taille et l'impact de notre collectivité, elle n'a pas joué son rôle de soutien à l'économie pourtant touchée durement par la crise comme d'autres collectivités ou l'Etat ont su le faire. Nous le regrettons vivement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif présente des dépenses et des recettes réalisées par notre établissement de coopération intercommunale. Comme tout le monde le sait, il permet, d'une part, de vérifier les prévisions budgétaires et, d'autre part, de suivre l'exécution du plan de mandat d'année en année.

Commençons par comparer réalisations et prévisions.

La taxe professionnelle perçue en 2009 correspond à une situation économique de 2007 porteuse puisque les recettes augmentent de 5 % par rapport à 2008 et dépassent les prévisions de 2,8 %. Cette marge de manœuvre a été la bienvenue pour l'évolution du Grand Lyon. Malheureusement, comptons qu'il n'en sera pas de même à partir de 2011 ! Par contre, l'Etat a envoyé un signal fort différent, contrairement à ce que certains affirment sans regarder le détail, puisque les dotations ont baissé avec 344,1 M€ en 2009 par rapport à 344,4 M€ en 2008.

Concernant les autres recettes, les prévisions ont été respectées. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a rapporté 108 M€ à taux constant et la taxe d'assainissement 54,2 M€.

L'évolution des dépenses a été favorable puisque les effets conjugués de la bonne situation de nos finances et celle du marché financier ont permis une diminution de 18 M€ de nos remboursements : 40 M€ constatés contre 58 M€ inscrits en prévision. Les autres dépenses ont été maîtrisées.

Ainsi, le déroulement de la section de fonctionnement de notre budget a permis de dégager 269 M€ d'autofinancement et nos investissements ont pu être réalisés sans augmentation de l'endettement. Cela représente une marge de manœuvre qui sera importante pour l'avenir.

Enfin, le taux de réalisation des investissements à 90 % des prévisions pour un montant de 400 M€ démontre à la fois l'accomplissement d'une volonté politique et d'un engagement fort de tous nos services. Le soutien à l'activité économique est une réalité concrète connue par les milieux professionnels.

Maintenant, voyons où en est le déroulement du plan de mandat.

D'abord, la compétitivité et l'attractivité du Grand Lyon sont renforcées. Primo, à travers les pôles de compétitivité auxquels le Grand Lyon a contribué à hauteur de 6,5 M€ pour accueillir des entreprises et les accompagner dans leur développement. La santé est un axe fort avec LyonBiopôle (1,5 M€), le centre de soin en hadronthérapie Etoile et les 3 M€ qui lui sont consacrés. Les participations démontrent notre engagement pour l'avenir de notre agglomération et ses habitants.

Deuxièmement, d'importantes opérations d'urbanisme, en particulier les ZAC pour lesquelles plus de 41 M€ ont été engagés : Parc de Gerland, Parilly à Vénissieux, Saint Romain au Mont d'Or, La Grappinière à Vaulx en Velin. Le renforcement

des centres urbains est une des priorités ; c'est le cas à Décines Charpieu avec plus de 4 M€ ou Tassin la Demi Lune avec 2,6 M€.

Les services à la population ont été renforcés en 2009. C'est le cas en faveur de la mobilité pour tous avec 121 M€ d'investissement. De grands équipements en ont bénéficié, comme le centre de maintenance TGV de la Guillotière avec 12 M€, la halte Jean Macé, réussite pour laquelle nous avons mobilisé 3 M€. La rénovation des tunnels est lancée : celui de la Croix-Rousse a vu plus de 9 M€ engagés en 2009. La gestion des déchets représente une part significative de nos dépenses ; la collecte sélective qui s'étend pour être bientôt terminée avec toutes les communes concernées représente 11 M€ en 2009 soit plus de 1,3 M€ par rapport à 2008.

Les investissements d'équilibre social sont significatifs et notre politique de logement est dynamique avec 74,2 M€ d'investissement. L'enveloppe acquisition d'immeubles s'est montée à 37 M€. Le Pass-foncier a été soutenu dans le cadre du plan de relance avec une participation du Grand Lyon de 1,7 M€. Dans le cadre de l'ANRU, des opérations exemplaires ont été menées, par exemple la ZAC Vénissy à Vénissieux pour plus de 1,5 M€.

Ce compte administratif démontre parfaitement que les orientations politiques sont respectées et réaffirmées. Il démontre que les deux années écoulées ont engagé positivement le plan de mandat. Il reste trois années pour le mener à bien, en espérant que nos recettes se maintiennent sans chuter.

Notre groupe votera donc l'ensemble des rapports du compte administratif 2009 positivement, bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jacky Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci, monsieur le Président. Quelques mots de réponse à quelques-uns ; je suis désolé de ne pas pouvoir répondre à tout parce que je n'ai pas forcément toutes les informations mais je veux d'abord remercier tous ceux qui, dans leurs propos, ont approuvé, au-delà du compte administratif, la gestion conduite au Grand Lyon.

Quelques précisions sur la question des espaces naturels et agricoles développée par madame Vessiller. On pointera évidemment le total des investissements que vous indiquez mais je ne crois pas que nous puissions opposer des investissements réalisés sur le val de Saône au maintien des espaces naturels. C'est reconquérir un fleuve dans son usage par l'ensemble de l'aménagement des berges. Il me semble que c'est reconquérir et donner du sens aux richesses naturelles qui sont dans cette agglomération. Le groupe de travail qu'a mis en place notre collègue, monsieur Jean Paul Colin, sur le ruissellement et sur la façon dont on peut aujourd'hui avancer sur les problèmes de l'eau en aidant les agriculteurs en mettant à l'ordre du jour et en analysant la façon dont on peut financer des parties enherbées afin de permettre des filtrages des eaux pluviales me paraît aller tout à fait dans ce sens-là.

Sur les outils de planification, le SCOT tel qu'il est fait, il nous a été reproché, y compris dans cette assemblée, de garder en espaces naturels de grands terrains -je pense par exemple à la zone des maraîchers mais on peut en citer un certain nombre d'autres- alors qu'il y aurait évidemment des demandes pour faire tout à fait autrement. Je crois que nous partageons largement ici votre préoccupation, tant dans les outils de planification que dans les arbitrages financiers qui sont faits. Je suis sûr ensuite que le Vice-Président chargé de ce domaine-là pourra apporter des informations complémentaires.

Plusieurs interventions touchent au personnel et à leur évolution. Monsieur Max Vincent dit : "C'est vrai, on peut regarder sur deux ans, ça n'augmente pas beaucoup mais un compte administratif, c'est ne regarder qu'une année." On ne peut pas dire cela. On est tout de même bien obligé, dans n'importe quelle gestion, qu'elle soit dans une entreprise ou ailleurs, de regarder comment cela se gère, quelle est l'évolution, si la création d'emplois est maîtrisée ou si elle ne l'est pas et comparer cela d'ailleurs avec les services qui sont assurés par ailleurs parce que -quelqu'un y a fait allusion- la façon dont on exécute le travail n'est pas forcément en régie directe, il peut être avec des prestations de service.

Quelqu'un a posé la question, le partage actuel entre régie directe et prestations de service a globalement été maintenu, si ce n'est que l'on a pris quelques responsabilités nouvelles dans certains domaines. Prenez le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe : on passe d'une gestion confiée à des opérateurs extérieurs à une gestion directe par la DGDU. Ce sont des chefs de projets, c'est du travail, il a même été dit ici en commentaire : "Attention, cela peut créer des postes !". Oui, mais si cela supprime des honoraires par ailleurs, ce n'est pas tout à fait à analyser de la même façon. Donc je crois que, y compris sur une évolution d'un poste, il faut tout de même regarder à quoi est destinée cette augmentation.

Donc avoir une augmentation de 1,8 % par an sur deux ans, avec une stagnation *grosso modo* de nos effectifs, avec plutôt des responsabilités nouvelles, cela veut dire que l'on arrive à gérer avec pas beaucoup de personnel. Très honnêtement, je pense que, dans un certain nombre de services, il manque un peu de personnel pour arriver à répondre à ce que disait monsieur Michel Reppelin sur la mise en œuvre de certains travaux effectués dans certaines communes : il évoquait qu'au cours de l'année dernière, on a manqué parfois de chefs de projets sur certains sujets ; c'est une vérité ! On ne peut pas évidemment plaider tout et son contraire ! Il faut bien qu'il y ait quelques personnes. Moi, je suis très rigoureux -et chacun le sait bien ici- sur la création des postes ; en même temps, qu'il faille redéployer et qu'il faille économiser, bien sûr mais il ne faut pas non plus faire une fixation sur une ligne spécifique.

Ensuite, je partage évidemment les avis de monsieur Willy Plazzi et je ne veux pas y revenir.

Pour monsieur Reppelin, juste, il est vrai que l'on peut avoir des retards sur une mise en chantier pour un plan de mandat. L'engagement du plan de mandat est tout de même de faire dans le mandat.

Je suis passé un petit peu vite tout à l'heure car il n'est pas possible de voir le graphique en une fois et je le prends sous cette forme-là : l'essentiel est dans ce tableau et reflète une répartition approximative car c'est inclassable précisément : 7 % représentent l'investissement pour les services -c'était ce chiffre-là-, les poids-lourds, les véhicules légers, etc., ce que monsieur Dumas appelle le "confort des services" -mais je reviendrai à vous après, monsieur Dumas-.

Pour les investissements d'agglomération, c'est-à-dire qui sont évidemment localisés sur un territoire mais dont l'affectation sur ce territoire se discute, vous voyez que l'on met 12 M€ dans le centre de maintenance TGV, il est à la Guillotière, on ne peut pas le mettre simplement sur le territoire de la commune ; le tunnel sous la Croix-Rousse, peut-être, il est bien sur Lyon et le Carré de Soie entre Vaulx en Velin et Villeurbanne, cela se discute.

Donc vous comprenez bien que la territorialisation des grands projets d'agglomération est enlevée pour dire que ce sont

des équipements d'agglomération et cela fait 50 % et, si l'on regarde les 50 % restants, il y a tout de même eu, sur l'année dernière, 172 M€ dont 147 M€ sur les communes et 23 M€ sur Lyon. Sur Lyon, il y a plus d'équipements d'agglomération donc, indirectement, ils en bénéficient davantage mais, dans la répartition des investissements, c'est tout de même honorable. Evidemment, sur la totalité du mandat, on verra ce qu'il en est. Dans les 147 M€, il y a beaucoup de petites sommes et c'est à titre d'illustration qu'il y a les quatre lignes ; les 30 pages de petits caractères -que je n'arrive pas à lire si ce n'est pas en format A3- sont à votre disposition.

Cela me permet de venir à ce que disait monsieur Dumas sur l'information. Monsieur Dumas, désolé si l'information sur une question que vous avez posée lundi dernier à 14 heures et qui demandait un réel travail d'investigation ne vous est fournie qu'aujourd'hui à 14 heures. Alors que l'on prépare un compte administratif avec les points d'information des élus, de presse, etc., on est en même temps sur des perspectives de presse du budget 2011 et ce que vous avez demandé, qui nécessitait plusieurs heures de travail, ne vous est fourni qu'aujourd'hui mais il n'empêche que cela vous est fourni complètement et vous en avez l'information. Désolé du retard ! Mais je précise aussi que nous avons des comités budgétaires et que toutes les questions, elles, pouvaient être posées un peu plus de temps avant. Donc, très franchement, vous le savez parfaitement, il n'y a pas de mauvais esprit de personne, en tout cas pas des services.

On essaie de répondre au plus près et la réponse fournie a été détaillée et suffisamment puisque j'ai vu que vous avez pu l'utiliser pour dire : "L'augmentation de 35 M€, vous l'avez utilisé de façon un peu critiquable puisque vous avez fait une augmentation du fonctionnement." Alors non ! Les 35 M€ supplémentaires ne sont pas utilisés pour cela.

Le constat est que, dans la répartition, cela a donné un certain nombre d'augmentations de ce type et, quand vous parlez du "bon fonctionnement des services", je vous donne un autre exemple de dépense, que vous n'avez pas cité bien sûr : l'indemnisation des commerçants du marché d'intérêt national, qui a été de 5,5 M€ alors qu'elle était de 1,7 M€ l'année précédente. Le déplacement des commerçants du MIN est une opération réussie, c'est-à-dire qu'on l'a déplacé de Lyon Confluence pour permettre à ce territoire un réel essor et on l'a éloigné du centre-ville pour permettre la réussite à Corbas d'un centre qui ne s'appelle plus MIN mais qui est un centre de marchandises. On indemnise les commerçants pour que ceci soit possible. Ce n'est pas de l'argent qui est tombé dans les poches des services. Vous avez là une augmentation de 3,8 M€ et même pas dans le développement économique ni en fonctionnement des services ! C'est une opération dont nous pouvons être complètement satisfaits.

Sur des augmentations de ce type, il faut, je crois, que vous acceptiez de regarder le détail quand vous critiquez l'insuffisance de l'action économique, dont je viens de donner un exemple qui n'est pas dans le budget économique : 120 M€, ce n'est pas rien ! Quand vous divisez par 1,3 million habitants, c'est presque 100 € par habitant. On est tout de même dans une société où l'initiative doit appartenir au privé. Cela veut dire que l'on accompagne, que l'on prépare des zones d'activités, que l'on donne du terrain, qu'il y a des pôles de compétitivité, qu'il y a des zones de développement. A ma connaissance, vous êtes un des rares dans la place qui puisse dire que l'engagement économique du Grand Lyon n'est pas à la hauteur. Parce que, dans ces budgets-là, il n'y a pas les voiries qui aussi contribuent au développement économique. Donc ce n'est pas parce que l'on isole une direction économique que le reste des actions n'en bénéficie pas.

Donc, très franchement, dire que l'on n'a pas été à la hauteur du plan de relance, ce n'est pas juste parce que, dans le budget tel qu'on l'a fait ici pour 2009 et 2010, cela a été déclaré et inscrit dans les budgets, il y a eu un effort de début de mandat très significatif : on a réalisé des quantités de petites opérations pour aider les petites entreprises dans ce plan de relance. Il devrait y avoir un éloge de votre part, comme le dit le Préfet quand il constate que l'on a fait 420 M€ de crédits de paiement au profit des entreprises contre 400 M€ prévus et qui est un montant supérieur à l'année précédente.

Au total, j'entends bien sûr les critiques, elles sont toujours possibles mais les faits sont là et les chiffres aussi. Merci aux uns et aux autres pour vos interventions. J'en ai terminé avec mes réponses.

M. COLLOMB : Chers collègues, quelques mots pour terminer cet examen du compte administratif.

Tout d'abord, pour vous dire que c'est sans doute un compte administratif exceptionnel. Moi, j'entendais ce qui pouvait être dit et les critiques qui pouvaient être faites, j'ai constaté qu'elles étaient extrêmement réduites ; peut-être était-ce simplement parce qu'il n'y avait pas de véritables critiques à pouvoir formuler ?

J'ai entendu simplement ce qu'a dit le Président du groupe Synergies-Avenir pour regarder comment les opérations sont entamées dans l'ensemble des communes et un de mes derniers travaux avant le départ en vacances va être de faire une revue de projets pour regarder commune par commune, sur la PPI que nous avons élaborée ensemble, comment les choses sont engagées de manière à pouvoir vous apporter des réponses à la rentrée, en septembre, afin de pouvoir regarder effectivement que tous les projets soient bien engagés, pour que dans les deux années qui viennent, ils puissent être menés à bien et donc achevés à la fin du mandat.

Sur le reste, "garder le cap du développement économique", le gardons-nous ? Il se trouve que j'ai vu beaucoup de dirigeants d'entreprises à la fois françaises et étrangères au cours de ces dernières semaines. Qu'est-ce qu'ils regardent pour savoir s'ils vont venir ou se maintenir dans une grande ville ? Ils regardent le sérieux de la gestion. Quand ils comparent ce qui se passe dans l'agglomération lyonnaise par rapport au niveau national, excusez-moi, il n'y a pas photo ! D'un côté, on se désendette, de l'autre, en l'espace de trois ans, le déficit a augmenté de 245 milliards d'euros. Là, on n'est pas exactement dans la comparaison. Il vaudrait mieux être géré par l'équipe du Grand Lyon que par l'équipe nationale aujourd'hui.

Regardons ensuite ce qui se passe du côté de l'université, de la recherche, des rapports entre ces deux secteurs et le monde de l'entreprise. Excusez-moi ! De ce point de vue, nous ne sommes certes par les seuls en cause dans l'excellence du territoire mais là non plus il n'y a pas photo ! Récemment, monsieur Lionel Collet se faisait remettre les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur. Il se trouve qu'elle lui a été remise par le Président de la commission d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche qui me disait : "Écoutez franchement, on vient d'évaluer l'ensemble de vos universités, de votre recherche et vous êtes dans le top aujourd'hui des villes françaises, vous êtes même au top, y compris par rapport à l'agglomération parisienne, à l'Île de France, à ses universités et à la recherche." Vous me direz : "Mais vous avez quoi à voir là-dedans ?" Demandez simplement aux universitaires, aux chercheurs, aux directeurs des pôles de compétitivité, ils vous diront quels sont les rapports de proximité qui existent à la fois avec les élus et, en même temps, avec les services du Grand Lyon ; ils vous diront que, quel que part, nous y sommes un peu pour quelque chose.

Ils regardent ensuite comment la ville se développe en matière de transports en commun. Et lorsque l'on voit tous les projets, à la fois ceux qui sont sortis et ceux qui vont sortir, on se rend compte que, là aussi, on est en train de faire face à des problèmes qui sont ceux des grandes villes. La mobilité urbaine étant un des problèmes clés pour l'investissement dans nos entreprises. Ils regardent après si leurs salariés peuvent avoir des logements. Et quand ils voient que l'on a mis en chantier 10 000 logements en 2009, ils se disent que c'est une agglomération qui bouge, qui se développe et ils ont plutôt confiance.

Ensuite, ils regardent si cette agglomération est agréable pour que leurs cadres, leurs salariés puissent vivre de manière harmonieuse et cela compte beaucoup. Ils regardent le sondage fait dans le Grand Lyon : 92 % pensent qu'ils sont heureux de vivre dans notre agglomération. Vous, monsieur Dumas, vous faites partie des 8 % ; on s'excuse auprès de vous, on essaiera de faire mieux la prochaine fois mais c'est tout de même pour nous un sujet de satisfaction parce que l'on a plutôt l'impression que l'agglomération lyonnaise est dans le bon mouvement, à la fois pour se développer, pour créer de l'emploi, puis en même temps pour faire ensuite que les gens qui habitent dans cette agglomération puissent vivre dans un cadre de vie agréable.

A partir de là, on essaiera de continuer, monsieur Darne, avec l'ensemble des services, dans cette voie. Et on peut encore continuer comme cela quelques années. Cela ira bien. C'est vrai que les enjeux vont être difficiles. Ils seront difficiles non pas parce que nous aurions nous-mêmes des difficultés mais parce que le cadre législatif est en train de changer et que l'on ne sait pas trop de quoi demain sera fait. Je me demande d'ailleurs si, pour les collectivités locales, quelqu'un sait aujourd'hui, dans le pays, de quoi demain sera fait. Ce qui m'inquiète c'est que, même au niveau des ministères quelques fois, j'ai l'impression que l'on ne sait pas de quoi demain sera fait. Evidemment, cela pose quelques problèmes mais alors, par rapport à cela, essayer de faire une planification devient un peu difficile.

Je me souviens quand on nous disait : "Au mois de juillet, vous allez savoir sur l'évolution des recettes de TP, on aura fait le bilan, on aura cette clause de revoyure et on pourra convenir de ce que l'on fait ensemble pour l'avenir". Nous sommes au mois de juillet, c'est repoussé maintenant à la loi de Finances. Dans la loi de Finances, je vois bien ce qui peut tomber plutôt en moins, je n'ai pas l'impression de voir ce qui peut tomber en plus.

Donc on se trouve dans une situation où les difficultés que l'on va avoir vont être générées au niveau national. On essaiera d'y faire face. Je compte sur des équipes, dont je tiens à redire, devant la presse, que je leur fais confiance, que ce sont des équipes qui ont un dynamisme, une loyauté, une rigueur absolument extraordinaires dans la gestion. Je veux les en remercier parce que c'est comme cela que le Grand Lyon avance comme il le fait aujourd'hui.

Voilà, je vais laisser monsieur le Président Gignoux faire la lecture de la suite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La discussion est donc close et je vais vous demander, monsieur le Président, de bien vouloir quitter la salle des délibérations.

(Monsieur le Président Collomb quitte la salle des délibérations).

Nous allons procéder au vote du compte administratif.

Je mets aux voix le dossier numéro 2010-1565 - Compte administratif 2009 - Tous budgets.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - M. Imbert Alain (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon, Morales qui s'abstiennent) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - M. Vial (non inscrit),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf M. Imbert Alain qui vote pour et MM. Assi, Barge et Calvel qui s'abstiennent), M. Broliquier (non inscrit),

- abstentions : MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon), MM. Augoyard, Geourjon et Morales (Centriste et démocrate).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier numéro 2010-1566 - Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2009.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - M. Imbert Alain (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon, Morales qui s'abstiennent) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - M. Vial (non inscrit),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf M. Imbert Alain qui vote pour et MM. Assi, Barge et Calvel qui s'abstiennent), M. Broliquier (non inscrit),

- abstentions : MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon), MM. Augoyard, Geourjon et Morales (Centriste et démocrate).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Voulez-vous demander à monsieur le Président Collomb de bien vouloir revenir dans la salle des délibérations.

(Monsieur le Président Collomb réintègre la salle des délibérations).

Monsieur le Président, je voulais vous annoncer que la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2009.

M. COLLOMB : Merci, monsieur Gignoux.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

N° 2010-1570 - finances, institutions et ressources - Adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2010-1571 - finances, institutions et ressources - Adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon - Evaluation des charges transférées - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2010-1572 - finances, institutions et ressources - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Composition du conseil de Communauté - Dispositions transitoires - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de rapports sur l'adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon. Comme quoi, s'il y en a qui envisagent de se retirer, il y en a qui envisagent de venir. Monsieur le Vice-Président Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Je voudrais dire un mot de Lissieu, même si la plupart la connaissent ici, d'abord pour rendre hommage à la volonté de monsieur Schuk, le Maire de Lissieu, dont la commune appartenait à la communauté de communes Monts d'Or-Azergues. Quitter sa communauté de communes qui fonctionnait bien sûr -il n'y avait pas de conflit interne- pour souhaiter entrer dans le Grand Lyon, cela ne va pas de soi. Quant à la conséquence de notre Grand Lyon, c'est une augmentation de taux de taxe professionnelle pour les entreprises et c'est un assujettissement à la taxe sur les transports qui n'existait pas antérieurement.

Le maire a fait suffisamment de concertations, a vu toutes les entreprises les unes après les autres et, du coup, l'ensemble des 3375 habitants plus des entreprises en nombre significatif, qui versent environ 870 000 € de taxe professionnelle, ont dit : "D'accord, dès lors qu'il y aura plus de transports, dès lors que les services communautaires vont nous permettre de répondre davantage à nos problèmes de développement économique, nous sommes d'accord et vous accompagnons, monsieur le Maire".

Pour les habitants, il n'y a pas d'inconvénient parce que -là aussi, c'est une occasion de le rappeler- le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, par exemple, va diminuer pour les habitants parce que notre taux est inférieur à celui qui s'appliquait antérieurement, comme le taux de taxe d'assainissement pour l'eau est inférieur à ce que les habitants payaient. Donc on voit que, sur des éléments de ce type-là, il y a un avantage pour les habitants, pénalisation pour les entreprises mais, en contrepartie, des conditions de développement meilleures.

Le chiffrage financier bien sûr a été fait avec l'aide d'un cabinet. La commission locale d'évaluation des transferts de charges composée de toutes les communes l'a approuvé. Les enjeux pour nous sont assez modestes puisque le total des ressources de Lissieu s'élève à 1,3 M€. Les services que nous allons assurer vont entraîner, de notre part, un reversement annuel à la commune, au titre du montant de l'attribution de compensation d'environ 830 000 € -les chiffres précis sont dans le rapport, je vous donne des ordres de grandeurs-.

Les choses se font bien et je crois que l'on peut dire aux habitants de Lissieu, aux entreprises et au conseil municipal que nous sommes très heureux de les accueillir au 1^{er} janvier 2011.

Un autre rapport prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, au lieu d'être 155, nous seront 156 conseillers communautaires puisque la commune de Lissieu, comme cela a été le cas pour Givors et Grigny dans le mandat précédent, va pouvoir siéger en surnombre avec un élu supplémentaire.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Objectif Lyon Métapolis, vous avez la parole.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, personne ne sera surpris ici que notre groupe se réjouisse de voir une nouvelle commune exprimer la volonté de rejoindre notre Communauté urbaine et je crois sincèrement qu'il convient de saluer le courage du Maire et du conseil municipal de Lissieu, dont l'initiative va à contre-courant du sentiment de méfiance -et c'est un euphémisme- qui habite les élus municipaux lorsqu'il s'agit d'envisager une intégration dans une grande intercommunalité.

A ce propos, mes chers collègues, je vous invite à analyser ce qui vient de se passer au sein de l'agglomération marseillaise. A l'occasion d'un référendum, les habitants de 12 communes de la banlieue "est", autour d'Aubagne, ont voté à 96 % contre l'adhésion de leur commune à la communauté urbaine de Marseille. Dans le même temps, à l'ouest de l'agglomération, 31 maires sur 34 de la communauté d'agglomération d'Aix en Provence ont signé un manifeste demandant au Parlement de ne pas dévitaliser les communes de France. Cette fronde, qui ignore les clivages politiques, est en train de prendre une certaine ampleur dans notre pays.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Le malaise est né lorsque le Président de la République a souhaité s'engager, à juste titre, sur la voie d'une profonde réforme territoriale destinée à alléger les structures et à simplifier l'organisation des pouvoirs publics locaux. Puis l'incompréhension s'est installée dès l'énoncé des conclusions du comité Balladur qui, faute de trancher dans le vif, a remis au goût du jour la notion de couple : le couple commune-intercommunalité, le couple département-région. Puis il a laissé entendre, à l'instar du comportement cruel de la mante religieuse, qu'au sein d'un même couple, l'un aurait vocation à dévorer l'autre. A terme, il était entendu que l'intercommunalité absorberait la Commune et que la Région donnerait le coup de grâce au Département.

Le projet de réforme territoriale actuellement en discussion au Parlement relève peu ou prou de cette logique, même si le Sénat entend user de son influence pour préserver l'identité communale. L'épisode du transfert de la taxe sur le foncier bâti en constitue une bonne illustration.

En vérité, nous faisons fausse route. La commune reste une réalité sociologique incontournable. Il faut la maintenir dans un certain nombre de prérogatives justifiées par l'application du principe de subsidiarité. Ce n'est qu'après avoir affirmé le caractère intangible de l'institution communale que l'on pourra alors mettre en place des intercommunalités fortes, dotées de compétences et de moyens à la hauteur des enjeux.

Dans une telle configuration, le Département apparaîtra très vite comme une institution obsolète dans la France urbanisée du XX^e siècle après avoir été un élément de stabilité dans la France rurale des XIX^e et XX^e siècles. Il restera ensuite à redonner souffle et vigueur aux Régions dont il faudra réduire le nombre en dessous d'une dizaine.

Communes, intercommunalités fortes, grandes Régions : c'est sur ce triptyque que doit se construire la nouvelle organisation territoriale de la France. La réforme en cours ne va pas dans ce sens et suscite, à juste titre, une réelle inquiétude dans les Communes de France. Dans ce contexte, l'initiative de la Commune de Lissieu s'apparente à une éclaircie dans un ciel maussade.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera les trois rapports relatifs à l'entrée de Lissieu dans le Grand Lyon, avec l'espoir que cette démarche constitue un exemple pour d'autres communes de l'agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, au nom des collègues de mon groupe, souhaiter la bienvenue à Lissieu. Cette Commune dynamique vient renforcer notre Communauté urbaine. Elle lui donne de nouvelles perspectives de développement économique et accroît aussi la part de la verdure dans notre territoire. Le Grand Lyon, métropole résolument tournée vers l'avenir, reste attaché à une diversité des espaces.

Nous poursuivons notre extension. Dans un souci de cohérence, il faudra aussi voir ce que donnera la réforme des collectivités territoriales en termes de limites.

Je voudrais saisir l'occasion de ce dossier afin de parler d'un sujet qui tient à cœur à plusieurs de nos collègues qui l'ont déjà évoqué ici : la situation des communes qui n'ont pas l'eau du Grand Lyon.

En effet, l'évaluation des charges transférées suite à l'entrée de Lissieu fait apparaître que la Commune va nous donner sa compétence eau potable, c'est-à-dire que, par une série de dispositions et de conventions, Lissieu sera alimentée par le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues comme aujourd'hui mais bénéficiera des tarifs du Grand Lyon. La compensation se fera entre la Communauté urbaine et le SIEVA. C'est une bonne chose pour les habitants de Lissieu. On ne pouvait pas envisager de tirer des canalisations depuis les installations du Grand Lyon jusque chez eux alors qu'il y en a déjà

C'est une bonne chose du point de vue de la justice car on ne peut pas accepter des différences de traitement entre Communes, entre les habitants.

Or, c'est bien là l'injustice. On règle d'entrée cette question de l'eau pour un territoire. Les services du Grand Lyon ne savent donc pas comment procéder. Pourquoi rien ne se passe-t-il concernant des communes comme Solaize, Marcy L'Etoile ou La Tour de Salvagny ? Il serait trop long de faire état ce soir de toutes les démarches, réunions, courriers, que ces Communes ont faits pour sortir de la situation hybride dans laquelle ils sont : membres du Grand Lyon, qui est pourtant compétent sur l'eau potable, mais liés avec des syndicats extérieurs pour leur eau potable.

Cette interrogation appelle des réponses, claires, précises et rapides. Nous vous demandons solennellement, monsieur le Président, d'indiquer votre position ce soir sur ce dossier. Votre réponse influera nécessairement sur le vote de certains de nos collègues dans un dossier depuis trop longtemps oublié.

M. LE PRÉSIDENT : On vous répondra ensuite.

Je mets ce dossier aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2010-1573 - finances, institutions et ressources - Transfert de compétences - Infrastructures et réseaux de télécommunications - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier concerne le transfert de compétences sur les réseaux de communications. Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, je vous voudrais simplement, en quelques phrases, ouvrir ce dossier et donner la parole à madame Karine-Daugnin Sauze, Vice-Présidente en charge de ce champ.

J'interviens parce qu'évidemment, la prise de compétences pour le très haut débit n'existe pas aujourd'hui. La compétence est communale et donc, pour prendre cette compétence, il y a eu un travail assez long, engagé maintenant depuis plus d'un an. Je ne me souviens plus de la date exacte des débuts du travail de la commission spéciale mais je crois que c'était tout de suite au début de ce mandat. Il fallait examiner l'intérêt pour le Grand Lyon de prendre cette compétence.

Entre le début de nos travaux et aujourd'hui, un certain nombre de dispositions légales et réglementaires ont eu lieu, qui nous confortent dans cette nécessité de prendre cette compétence au Grand Lyon. Ce qui est évident, c'est que chaque Commune, contenue de ses limites territoriales, ne peut mettre en œuvre une compétence comme celle-ci et qu'elle est nécessairement à un échelon au-delà et qu'il est raisonnable que le Grand Lyon ait une politique qui consiste à permettre à tous les habitants, sous condition néanmoins d'un pourcentage significatif dans les IRIS, groupements d'habitants, pour bénéficier de la fibre optique et donc de l'accès au très haut débit.

Evidemment, cette prise de compétence ne nous donne pas les modalités de notre intervention. Elle nous ouvre les possibilités d'intervenir, donc de définir les moyens de l'action. Le travail qui a été conduit a permis, je crois, aux différents membres de la commission spéciale d'être informés, de négocier une convention. Cela a été fait avec l'ensemble des groupes politiques, en prenant en compte l'intérêt de chacun, des grosses Communes comme des toutes petites. Je crois que, par la définition des zones à couvrir, nous sommes arrivés à un point d'équilibre.

Ce travail a été accompagné évidemment par beaucoup d'experts et de personnes qui ont réalisé des opérations semblables, je pense par exemple au Conseil général des Hauts de Seine. Mais notre perspective est aussi de travailler avec les autres partenaires du Département, le Conseil général, son Syndicat et Paris qui a confié la gestion à Numéricable. L'objectif est de n'avoir aucun gaspillage, de travailler en complète complémentarité mais à veiller à ce que les opérateurs privés ne soient pas les seuls à intervenir au profit des zones rentables en délaissant ce qui ne l'est pas.

La motivation de notre intervention est donc d'assurer une égalité d'accès à un service considéré comme essentiel dans l'attractivité pour les entreprises et dans la qualité de service qui est attendue pour les habitants.

Voilà donc pourquoi la commission a élaboré le projet de délibération qui vous est soumis, qui a été une négociation intéressante.

Je remercie évidemment tous ceux qui se sont investis et qui ont apporté leurs connaissances parce que beaucoup d'entre nous n'avions pas de connaissances dans ce domaine, ce qui a permis d'avancer. Bien évidemment, madame Karine Dognin-Sauze, qui va intervenir maintenant, a participé à nos travaux et elle a une compétence supérieure à la mienne. Je lui donne donc la parole pour compléter ce rapport introductif.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Merci, Jacky. Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais revenir sur le sens de cette prise de compétence. Plus précisément, je voudrais replacer cette démarche volontariste engagée pour accélérer le basculement du Grand Lyon vers le très haut débit à la leur des enjeux et des objectifs pour notre territoire.

Le déploiement des réseaux à très haut débit représente, nous le savons, un levier pour la compétitivité et l'innovation. C'est un facteur essentiel pour l'attractivité en permettant de développer de nouveaux usages et de nouveaux services, tant pour les entreprises que pour les citoyens. Les opportunités qui sont permises par les technologies numériques, nous le voyons, accompagnent la transformation des espaces urbains à condition de savoir se saisir de la portée de cette révolution numérique dans nos politiques publiques.

Alors, au-delà du lot d'interrogations qu'elle suscite, nombre des enjeux auxquels nous avons à faire face trouvent leur solution dans ces nouvelles technologies. D'ailleurs, l'adoption, d'une rapidité sans équivalent historiquement, par les ménages et les particuliers de ces nouveaux équipements -je pense bien sûr aux PC, aux smartphones- et de ces nouvelles pratiques, que ce soit Internet, les réseaux sociaux, donne place à une révolution des usages, ouvre également des perspectives sans précédent pour des services publics innovants, plus performants, qui viennent répondre à une demande des citoyens elle-même en très grande évolution.

Au cœur de ce grand mouvement, se pose la question des réseaux télécom. C'est finalement la seule limite, la seule condition, que l'on se place sur le plan global ou local. Le 14 juin dernier, le Premier Ministre a annoncé un programme national très haut débit qui faisait suite à l'enveloppe d'un milliard d'euros consacrée à des appels à projets en faveur du déploiement des réseaux en fibre optique dans le cadre du grand emprunt.

Enfin, nous assistons à une prise de conscience au niveau national mais, surtout, nous devons définir le rôle que les collectivités territoriales ont à jouer dans le basculement vers le très haut débit. Les opérateurs privés, nous le savons, n'auront pas les investissements nécessaires pour assurer seuls le déploiement de ces réseaux. Ils concentrent leurs investissements sur des zones très denses, selon un critère de rentabilité et non pas selon un critère d'aménagement du territoire.

La péréquation, la cohérence territoriale doivent rester la ligne directrice d'un projet d'aménagement numérique du territoire et cela se jouera à l'échelon des collectivités locales. C'est sur cette base que nous voyons l'intervention de la Communauté urbaine à l'issue de cette prise de compétence. La démarche d'analyse que nous avons initiée dès le début du mandat a confirmé l'importance d'assurer, dans le meilleur délai, le déploiement d'un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble des communes du Grand Lyon.

En effet, nous sommes face à un enjeu de vitesse : accélérer le basculement du territoire vers le très haut débit par un réseau de

fibres optiques nous donnera un avantage compétitif majeur dans cette ambition que nous nourrissons de devenir une métropole qui compte sur l'échiquier européen. C'est un coup de fouet à donner au développement économique. Cette initiative va permettre de renforcer nos filières d'excellence, de favoriser l'innovation de nos entreprises et d'accompagner l'explosion des usages des particuliers. C'est aussi un enjeu de cohésion sociale et économique. En assurant une couverture complète de notre territoire dans un calendrier maîtrisé, nous permettons un développement équilibré et l'émergence de nouveaux modes de vie dans notre agglomération.

Le transfert de la compétence des Communes vers le Grand Lyon doit permettre d'établir un réseau en fibre optique d'initiative publique, ouvert à l'ensemble des opérateurs. Le scénario que nous envisageons va couvrir, à terme, l'ensemble des logements et entreprises de la Communauté urbaine en très haut débit en garantissant le même niveau de service à tous les usagers à l'horizon 2019. Notre action -comme l'évoquait à l'instant Jacky Darne- viendra en complémentarité des opérateurs privés et va s'articuler avec les initiatives engagées par les autres collectivités territoriales. Nous cherchons la cohérence. Nous nous appuyons également sur une technologie pérenne et performante. Nous chercherons à optimiser les coûts du projet par l'utilisation des infrastructures existantes. Nous souhaitons favoriser la dynamique concurrentielle sur les offres de service pour le bénéfice des abonnés et surtout nous assurerons une équité sur l'ensemble du territoire communautaire pour toutes les catégories d'abonnés potentiels, en permettant la péréquation entre les zones plus ou moins denses.

Ce projet vise à constituer un environnement numérique performant, propice au développement économique, social et territorial. C'est ni plus ni moins le socle de notre stratégie globale d'agglomération qui s'étend également à deux autres volets : faire du numérique une politique de développement économique, construire et mener une politique dédiée aux nouveaux usages et services pour inventer un nouveau mode de société.

En quelques mots et pour conclure, un réseau télécom performant pour tous doit nous aider à préparer l'entrée de l'agglomération au XXI^e siècle. Merci.

(Monsieur le Président Collomb quitte la salle des délibérations).

Présidence de monsieur Jacky Darne
deuxième Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Karine Dognin-Sauze. La conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président. C'est un rapport très motivant, qui nous projette dans l'avenir. C'est un projet essentiel à l'attractivité économique de notre agglomération et la qualité de vie de ses habitants. Le très haut débit, bien sûr, le Grand Lyon doit en être. Bien sûr, il doit afficher la disponibilité du très haut débit jusqu'au domicile, FTTH ou FTTB, que permettra le schéma directeur prévu dans le cadre de la loi Pintat de décembre 2009, dans lequel le Grand Lyon doit s'inscrire déjà dans un premier temps pour pouvoir émerger au grand emprunt.

Il s'agit d'un projet positif parce que nous pourrions déjà équiper les communes concernées par ASCII Câble qui n'étaient équipées qu'en ADSL jusqu'à présent : Saint Fons, Saint Priest, Décines Charpieu, Meyzieu, Bron et d'autres. Cela permet de mettre à

niveau les zones économiques qui ne font pas l'objet aujourd'hui d'empiètement commercial de la part des opérateurs ou des investisseurs privés. Et on ne l'a pas dit dans le rapport mais c'est un point important pour la santé publique parce que cela permet de réserver le très haut débit aux communications fixes et de réserver aux communications mobiles le "moins très haut débit" afin d'éviter de transformer l'espace public en micro-ondes.

Ce rapport, certes, n'est que l'étape numéro un qui plante le décor et qui ne concerne finalement, sans rentrer dans les détails, que le principe de prise de compétence. Mais comme on sait que le diable réside souvent dans les détails, il est souhaitable, dès ce soir, de s'assurer des clés de la réussite d'un projet aussi important pour l'avenir du Grand Lyon, ceci afin de garantir, pour commencer d'ailleurs, un vote des communes dans les conditions prévues par la loi Pintat, c'est-à-dire deux tiers des communes représentant plus de 50 % de la population ou 50 % de la population représentant plus des deux tiers des communes.

On a la référence à l'infrastructure existante qui optimise les coûts et garantit l'équilibre économique du projet. Sans faire de publicité, saluons au passage le sénateur Trégouet, le visionnaire sénateur qui, il y a 15 ans a mis sur les rails ce projet de l'EPARI. C'était un pari certes, et 15 ans plus tard, c'est une éternité technologique, on s'aperçoit que c'est bien la fibre optique qui a passé la ligne d'arrivée en tête.

On voit que, dans le rapport, c'est cette articulation, cette complémentarité qui seront importantes avec le réseau existant et avec la collectivité qui le porte, c'est-à-dire le Conseil général et qu'il faudra bien se mettre autour de la table pour examiner dans les détails les conditions de bonne réalisation de ce projet. A commencer par s'assurer de l'existence des fourreaux disponibles. Or, du côté de l'EPARI, on nous dit qu'on ne voit pas trop où ils sont... Donc déjà, c'est une inquiétude parce que ce sont 70 % du réseau. Or, l'on nous dit qu'il y a un fourreau occupé et que le reste c'est un fourreau de manœuvre qui doit rester libre. Donc il faudra peut-être aussi qu'on se tourne du côté du Sytral qui, lui, en a de disponibles, pour cet équipement.

Il faudra veiller aussi aux conditions financières que demanderont les investisseurs privés, je parle de Numéricâble, s'il veut ouvrir ses fourreaux, et notamment dans le cadre des obligations de service public qui seront le cas dans ce réseau.

Je vous rappelle que les 1 500 lieux publics raccordés actuellement au réseau EPARI permettent 4 M€ d'économies, ne serait-ce qu'en frais de télécommunications donc c'est très important.

Voilà ce que je voulais rappeler dans un premier temps rapidement sur ce dossier qui est enthousiasmant pour l'avenir. Merci, monsieur le Président.

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis, vous avez la parole.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, chers collègues, le développement de l'économie numérique constitue un facteur déterminant pour la compétitivité de la France sur le plan international. Mais, au-delà de la mise en place d'infrastructures et de réseaux, les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent aussi être au service de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social de nos concitoyens.

Aujourd'hui, même si elle maîtrise parfaitement les nouvelles technologies, grâce à un vivier de chercheurs et d'ingénieurs de très grande qualité, la France doit combler un retard important en matière d'investissements. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a judicieusement décidé de consacrer, au titre du grand emprunt national, 4 500 M€ au développement de l'économie numérique. Il paraît essentiel que les collectivités territoriales accompagnent cette démarche et participent aux appels à projets qui seront ouverts à l'échelon régional.

Le développement des réseaux de fibre optique constitue un objectif dont la dimension métropolitaine est évidente. Il convient donc naturellement que le Grand Lyon se saisisse de cette compétence et lance une procédure de délégation de service public permettant de respecter un certain nombre d'exigences touchant à différents domaines :

- l'exigence de la rapidité, qui impose que les investissements soient intégralement réalisés sur une période de cinq ou six ans,
- l'exigence de l'exhaustivité, qui conduit à faire en sorte que l'intégralité du territoire soit couvert,
- l'exigence de la concurrence, qui implique que les utilisateurs finaux gardent la possibilité de choisir leur opérateur,
- l'exigence de la complémentarité, qui commande de négocier avec EPARI un certain nombre de dispositions visant à utiliser les réseaux existants,
- l'exigence de la rigueur, qui oblige à établir un plan de financement à long terme saisissant les opportunités des aides nationales et limitant le niveau des investissements dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Le rapport qui nous est présenté est globalement conforme aux orientations que je viens d'indiquer. C'est la raison pour laquelle notre groupe le votera.

Je voudrais terminer mon propos en émettant la suggestion suivante : dans le cadre de l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire, le Grand Lyon est associé à d'autres territoires : l'est lyonnais et le pays de l'Ozon, dans le cadre du Syndicat mixte chargé de rédiger le schéma de cohérence territoriale (SCOT), Saint-Etienne Métropole, la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère (CAPI) et demain le pays Viennois dans le cadre des partenariats de dimension métropolitaine. Dès lors, l'importance stratégique du développement de l'économie numérique ne pourrait-elle pas être l'occasion de travailler à une échelle plus vaste que le Grand Lyon et de démontrer ainsi la pertinence d'une nouvelle gouvernance métropolitaine que beaucoup appellent de leurs vœux ?

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Radical de Gauche.

M. ARRUE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Lors de l'arrivée de ce projet de prise de compétence sur le très haut débit par le Grand Lyon, la tentation était grande pour les Verts de dire non à la surenchère technologique, au toujours plus, alors que la fracture numérique -pour ne parler que de celle-là- touche énormément de populations.

D'autre part, plusieurs opérateurs sont en train de déployer des réseaux de fibre optique indispensables au très haut débit, soit

de leur propre initiative, soit dans le cadre de l'Etablissement public des autoroutes de l'information financé par le Conseil général du Rhône, le Service départemental d'incendie et de secours et le Syndicat rhodanien de développement du câble du Rhône, qui représentent 279 communes du département, dont 48 du Grand Lyon. Qu'est-ce que le Grand Lyon allait faire là-dedans ?

Pour avoir participé à la quasi-totalité des groupes de travail sur le sujet, j'ai pu apprécier le sérieux et l'exhaustivité des apports qui ont été faits, en général par des organismes publics s'étant déjà posé les mêmes questions.

Nous sommes arrivés à la conclusion que le marché tout seul ne suffirait pas à couvrir tout le territoire, que les PME, encore plus que les particuliers, ont besoin d'accès au réseau très rapide, autant en émission qu'en réception pour pouvoir échanger des fichiers sans être freinées par la technique. Le réseau déployé aujourd'hui par l'EPARI ne permet le très haut débit qu'en réception ; il ne dessert pas ou peu les zones d'activités.

Notre groupe soutient cette prise de compétence, en se rappelant que la technique doit être au service de l'homme et non le contraire.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez ce soir de prendre la compétence "Infrastructures et réseaux de télécommunications". Derrière le vocabulaire juridique, c'est bien évidemment du numérique et du très haut débit dans notre agglomération dont nous parlons. Vingt ans après la généralisation d'Internet, il est effectivement temps que le Grand Lyon se penche sur la question !

Aujourd'hui, l'Internet haut débit est un outil essentiel de l'économie. Les nouvelles technologies, les nouveaux usages qui en découlent sont indispensables au développement d'une agglomération comme le Grand Lyon.

A travers Internet qui abolit la distance dans bien des domaines, c'est un nouveau modèle de société qui apparaît. L'imprimerie a amené la connaissance vers le plus grand nombre, le moteur à explosion a permis à chacun de voyager rapidement, Internet permet à chacun de communiquer et d'échanger sans intermédiaire. Cette invention de la fin du XX^e siècle est en train de révolutionner le monde et nous n'en sommes qu'aux prémices.

Il y a donc une véritable utilité publique au développement du numérique, un véritable enjeu d'intérêt national. L'Etat l'a bien compris, à travers les mesures gouvernementales, en particulier via le plan de relance et le grand emprunt.

Le groupe Centriste et démocrate souhaite rappeler plusieurs principes qui doivent être pris en compte dans l'exercice de cette compétence si le Conseil décide de la prendre :

1° - l'égal traitement des Communes. Il doit être entendu que toutes les communes devront à terme être couvertes ;

2° - la priorité aux zones d'activités. S'il faut choisir par où commencer, c'est bien par ces zones vitales pour notre économie. Les entreprises en ont besoin pour se développer. Par ailleurs, ce n'est pas une priorité actuellement pour les opérateurs ;

3° - l'économie des deniers publics : il s'agit d'éviter l'empilement des structures. Comme l'a très bien dit tout à l'heure Gilles Vesco, avec beaucoup d'enthousiasme, à l'initiative du Conseil général du Rhône, il existe sur la quasi-totalité du département et en particulier du Grand Lyon, une structure qui a fait ses preuves, l'EPARI ; il y a là un savoir-faire, des réseaux, des infrastructures. Cette infrastructure haut débit est le fruit de presque vingt ans d'investissements publics.

Dans la délibération, il est mentionné que le Grand Lyon réutilisera une partie des infrastructures de génie civil. C'est bien mais ce n'est pas suffisant. Nous souhaitons qu'au-delà de cette mutualisation minimaliste, une gouvernance commune soit mise en place pour plus d'efficacité et plus de clarté pour les Grand Lyonnais. Dans le cas contraire, nous aurons sur une même commune des habitants ou des entreprises qui continueront à bénéficier du haut débit via la Conseil général et d'autres via le Grand Lyon. Ceci sera une illustration supplémentaire du fameux mille-feuille administratif français ! Et ne croyez pas que ce soit une vue de l'esprit : depuis aujourd'hui, hasard du calendrier, une nouvelle zone d'activités est desservie par le réseau départemental sur le Grand Lyon ; c'est celle de Cailloux sur Fontaines dans le Val de Saône

Il est de la responsabilité d'une agglomération comme la nôtre de soutenir l'accès au haut débit pour tous. L'important est bien que le territoire du Grand Lyon soit couvert et non que l'institution Grand Lyon communique sur sa politique de couverture. La coopération nous semble donc essentielle. N'oublions pas qu'en plus, la répartition des compétences risque de changer avec la réforme des collectivités territoriales.

Votre réponse, monsieur le Président, sur cette épineuse question de la gouvernance est déterminante pour nous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques jours après le procès Vivendi Messier, cette délibération tombe à point pour souligner l'écart gigantesque entre les promesses de la déréglementation et les réalités qui nous obligent à organiser une intervention publique massive dans l'agglomération sur les réseaux numériques.

Ah ! que le service public était archaïque, dispendieux, un vrai mammoth inadapté à la modernité ! Pourtant, sur le plan technologique, le réseau téléphonique français était le plus en avance pour la numérisation, appuyé sur un champion industriel désormais bien mal en point.

Le minitel était une extraordinaire réussite commerciale, précurseur des réseaux, avec les défauts des réussites commerciales. Certains diront qu'il a fallu les opérateurs privés pour développer la téléphonie mobile. Rappelons que ce sont bien les factures de téléphone fixe des grands-parents qui ont financé les mobiles des ados. Comme chacun le sait bien, en économie, il y a les vaches à lait et les danseuses.

Depuis, les opérateurs privés font de gigantesques chiffres d'affaires, distribuent des profits faramineux et des salaires de dirigeants indécents -les salaires ou les dirigeants, comme vous préférez- mais ils n'investissent bien sûr que là où la rentabilité immédiate est assurée. Le long terme d'un détenteur de capitaux, c'est l'année, voire le trimestre, comme le montrent avec éclat les conseils pour la spéculation sur les monnaies que l'on trouve partout et qui nous proposent, par exemple, des gains de 40 % en douze heures.

Vingt ans après, on ne peut plus prélever sa dîme sur le service public, il n'existe plus. Pour Internet entre Paris et Lyon, il y a bien sûr largement redondance mais pour se connecter dans la Creuse ou la Lozère, il faut être créatif. Vous me direz, à quoi ça sert de se connecter dans de tels départements, pardon, territoires perdus. Mais dans l'agglomération elle-même, les opérateurs privés nous disent : "Nous ne pourrions pas installer le très haut débit partout". Et pourquoi donc ? Et même mieux : impossible pour une nouvelle entreprise s'installant à Gerland d'avoir un fax, plus de ligne disponible dans les centraux téléphoniques. C'est ce que la loi de 2004 a dû reconnaître en autorisant les collectivités à suppléer aux manques reconnus du marché.

Alors, nous vous l'assurons, monsieur Dumas -il est parti- et ses consorts qui nous ont donné tant de leçons d'économie qui se terminent en travaux pratiques par des dettes faramineuses, des affaires judiciaires de toutes sortes et, finalement, des plans de récession et de rigueur. Ce cycle d'un capitalisme prédateur se finira par une rupture politique et nous réinventerons la République et le bien commun. Nous aurons alors à reconstruire le service public des réseaux de l'information.

Pour l'instant, nous soutenons la nécessité d'une intervention publique pour garantir le droit au très haut débit dans l'agglomération, sans céder aux discours mirifiques des promesses technologiques. Certains n'ont vraiment pas de mémoire ! Nous notons que, sur ce sujet, nous avons pu prendre connaissance de ce projet à travers la commission spéciale nouvelles compétences et que plusieurs de nos remarques ont été prises en compte.

Nous insistons sur les points suivants dans la mise en œuvre de cette DSP :

- la qualité des travaux, après l'expérience du réseau du Département EPARI et des malfaçons et non-qualités nombreuses des travaux, que notre direction de la voirie connaît bien et les communes concernées aussi, qui coûtent cher en qualité de service et en coût de maintenance ;

- la transparence des règles entre le délégataire et les opérateurs privés, autant pour la répartition des zones que pour le coût de rachat de débit. Il ne faudrait pas que des stratégies opportunistes reportent sur la DSP des investissements privés qui auraient été faits sinon, tant il est vrai que les entreprises protestent toujours contre les dépenses publiques, sauf quand elles touchent des subventions ou bénéficient d'aménagements. L'objectif de 385 000 prises réalisées par les opérateurs hors DSP est essentiel ;

- la question du développement des usages numériques pour le développement économique, stratégique pour nos nombreuses PME, handicapées pour l'instant par l'absence de haut débit dans de trop nombreuses zones d'activités ;

- le développement de pratiques numériques citoyennes et la réduction de la fracture numérique qui conforte les ségrégations urbaines.

Nous demandons que la DSP puisse intégrer une contribution au financement de ces actions. De même, les 80 M€ d'argent public doivent se retrouver dans la mise en place de services numériques entre collectivités et de services aux citoyens, dans des conditions techniques et financières performantes, point qui a été intégré dans la délibération.

Enfin, concernant l'agenda, si nous partageons l'objectif prioritaire des zones économiques, nous insistons -proposition qui n'a pas

été pris en compte dans la rédaction- pour que les quartiers populaires de l'agglomération qui ne seront pas desservis par le privé ne soient pas les derniers servis par le délégataire ; la définition des zones 2 et 3 peut le laisser penser. Nous demandons donc que le plan de travail du délégataire intègre un objectif politique de lutte contre la fracture numérique.

Avec ces remarques, le groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. GUIMET : Monsieur le Président, chers collègues, le déploiement des réseaux à très haut débit, puisque c'est de cela dont il s'agit, représente un enjeu économique très important. C'est un facteur essentiel d'amélioration de la compétitivité pour les entreprises, un facteur de développement pour les acteurs publics et les citoyens. Les opérateurs privés suivent une logique économique de rentabilité qui leur est propre : ils ne couvrent que les territoires dits rentables. Aussi, au nom de l'équité des territoires et du service dû à la population, notre collectivité palliera-t-elle cette déficience et assurera, par ce transfert de compétence, une couverture de notre territoire garantissant un même niveau de service.

Cependant, cela ne doit pas se faire n'importe comment. L'objectif est de disposer d'une offre très haut débit performante pour toutes les communes du Grand Lyon, tout en stimulant une dynamique concurrentielle entre les opérateurs.

Si le groupe Synergies-Avenir, dont je suis la voix ce soir, considère que les travaux de la commission spéciale ont abouti à plusieurs scénarii satisfaisants, il souhaite cependant évoquer quelques points quant à la méthode et à l'étude de ce dossier. Je n'aborderai pas de considérations techniques que je laisse aux professionnels du sujet.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier les services du Grand Lyon mais également le Président de la commission spéciale pour la qualité des débats et la clarté des interventions. Notre groupe a constitué, en interne, un atelier de travail sur ce sujet. Nous avons soumis nos propositions à la commission spéciale et nous nous réjouissons d'avoir été entendus puisque nous retrouvons, dans la délibération qui nous est soumise ce soir, quelques-unes de nos remarques.

En effet, notre groupe s'inquiétait de voir non respectée l'équité des territoires pourtant annoncée. Les premiers éléments exposés faisaient apparaître, pour la réalisation des travaux, des phasages disproportionnés : priorité était donnée à des communes remplissant des critères de population, des ratios liés aux entreprises. Si nous sommes bien conscients des réalités et des contraintes que cela impose, nous ne pouvions envisager de voir se profiler un territoire à deux vitesses : celui de secteurs parfaitement équipés, capables de répondre aux besoins des entreprises et des habitants et celui de secteurs encore sous-équipés, qui ne verraient le très haut débit installé pas avant les six années à venir -oui, six ans au mieux !- et pourtant, ces derniers accueillent des entreprises et des habitants dont les besoins sont tout autant légitimes.

Nous avons également souhaité que soit résolu au plus vite le problème des zones blanches, *no man's lands* des réseaux qui subsistent encore dans nos communes comme c'est le cas à Saint Cyr au Mont d'Or.

La commission a entendu nos arguments et nous nous en réjouissons puisque le scénario retenu intègre ces données.

Nous sommes donc en accord avec les principes qui régissent ce dossier. Je précise "les principes" car un deuxième volet, celui du mode de gestion, sans doute une DSP, interviendra ultérieurement et définira les modalités d'intervention ainsi que les critères retenus. Il est inutile de préciser que nous allons suivre tout particulièrement ce volet. Nous souhaitons qu'un comité de pilotage accompagne, évalue et contrôle l'application de ce transfert de compétence.

Enfin, il ne faudrait pas non plus que les futures réformes territoriales dans lesquelles s'opèrera ce transfert de compétence remettent en cause les principes fondamentaux de l'équité des territoires, tant sur un plan spatial que temporel.

La méthode de travail suivie dans le cadre de cette commission représente un type de collaboration que nous souhaiterions voir se reproduire pour d'autres sujets : un partenariat actif où chacun, responsable des enjeux et contraintes, puisse être entendu et intervenir en amont et ne pas se voir imposer des modèles prédéfinis.

Nous voterons donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Monsieur le Président, monsieur Darne, ce qui est formidable dans ce dossier c'est que nous sommes tous plus ou moins d'accord entre nous : on est probablement assez bien "réseauté" ici. Tout a été dit, alors je vais me permettre quelques redites.

D'abord vous remercier parce que vous avez consulté au-delà de vos amis politiques et que vous avez pris en compte les remarques que j'ai pu faire puisque j'ai représenté le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Basculer dans le haut débit -comme vient de nous le préciser la vice-présidente en charge de cette idée- c'est effectivement accompagner l'économie, c'est aider à lutter contre l'isolement des citoyens, c'est mieux aménager le territoire, c'est aller là où les opérateurs privés ne veulent pas aller parce que cela leur coûte trop cher. Et c'est bien parce que nous sommes une Communauté urbaine responsable que nous allons essayer, grâce à cette délibération, d'aller au-delà des modes de fonctionnement normaux. Cette notion d'équilibre du territoire est très fragile -et d'ailleurs, la plupart des collègues ici l'ont souligné- et nous serons très attentifs à veiller à ce qu'il y ait un équilibre et une équité.

Le calendrier est assez contraint et très rapide et je voudrais également souligner l'idée que le comité de pilotage devrait être piloté par un grand nombre d'entre nous, en tout cas ceux qui ont participé à la commission nouvelles compétences ; ce serait une façon aussi pour la Communauté urbaine d'envisager des modes de fonctionnement partenarial à l'intérieur même de la Communauté.

Egalement, cette délibération va avoir une idée qui est un peu compliquée à réaliser, c'est celle du câblage, c'est-à-dire de ne pas transformer en fromage notre territoire parce que les travaux de voirie qui sont là ne doivent pas faire exploser les 175 M€ sur six ans qui sont apparemment nécessaires à ce dossier. Il faudra donc vraiment se servir des passages existants.

Une dernière remarque : le haut débit ne pourra être viable que si s'effectue une réelle collaboration entre collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai bien entendu ce qu'a dit monsieur Guimet sur la coproduction qui a eu lieu dans la commission spéciale. C'est évidemment de cette manière que nous souhaitons continuer pour l'avenir de ce dossier, comme d'autres que nous verrons tout à l'heure, comme celui du chauffage urbain qui évidemment va nécessiter également d'ouvrir de larges champs de réflexions.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2010-1574 - finances, institutions et ressources - Adhésion à l'association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1574. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour l'adhésion du Grand Lyon à l'association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de cinq minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, chers collègues, des associations d'élus, l'association des Communautés urbaines de France, l'association Départements de France et l'association des Maires de grandes villes, souhaitent mettre en place une association qui étudie l'intérêt et la faisabilité d'une agence de financement des collectivités territoriales suite aux difficultés de financement liées à la crise de liquidités qu'ont rencontrées les collectivités.

Je n'entrerai pas dans le débat qui consiste à savoir si les collectivités doivent ou non en faire partie ou si seules les associations d'élus sauraient être mises à contribution. Quoiqu'il en soit, ce montage ne saurait se substituer à une nécessaire réflexion sur les enjeux de la péréquation horizontale et sur l'éventualité de la création d'un FSRIF à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Cette agence effectuerait, dans des conditions optimisées, des émissions obligataires et consentirait des prêts aux collectivités qui en feraient la demande comme le fit autrefois la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales contrôlée alors par la Caisse des dépôts. C'est la réouverture du crédit à la concurrence, en 1986, puis la privatisation de la Caisse qui donna Dexia en 1993. Or, chacun sait -et à notre grande stupeur- que Dexia a eu recours à des produits structurés qui se sont révélés être toxiques ; jouer sur la courbe des taux s'est ainsi avéré désastreux pour l'état de nos finances publiques. La future agence de financement des collectivités locales devrait permettre aux collectivités de desserrer l'étouffement du crédit imposé par les banques. Cette politique aboutit donc au retour d'une banque publique territoriale, idée que nous voulons a priori saluer.

Il nous paraît essentiel, en tant qu'écologistes, que les membres de cette association d'étude veillent à ce que le cahier des charges de la future agence intègre bien la signature d'une charte de bonne conduite. Plusieurs établissements bancaires se sont ainsi engagés avec les associations d'élus le 7 décembre dernier dans la charte Gissler, qui porte le nom du médiateur, pour les emprunts à risques. Cette charte, qui n'a pas de caractère réglementaire, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Les banques qui l'ont signée se sont engagées à ne plus proposer aux collectivités locales les produits les plus risqués et à améliorer l'information des collectivités sur les produits proposés en indiquant le degré de risque, selon une classification établie par la charte.

Cette pratique nous semble être un minimum requis. La proposition que nous voulons faire aujourd'hui en plus s'inspire de la délibération adoptée par le Conseil régional d'Ile de France. Celle-ci, initiée par le groupe Europe écologie, porte sur les "règles de transparence demandées aux partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leurs activités dans les paradis fiscaux". La délibération francilienne affirme la volonté de la collectivité territoriale de participer à l'instauration de règles de transparence et d'éthique dans les relations financières. Elle articule deux dispositions : un critère qui permettra d'exclure ceux qui ne se seraient pas encore retirés des paradis fiscaux et la demande d'une totale transparence sur leurs activités dans les différents pays ; c'est la mesure la plus attendue par toutes les ONG travaillant sur ce dossier.

La transparence et l'installation de règles du jeu équitables, éthiques sont donc devenues deux enjeux au coeur de l'action des organisations internationales, nationales mais aussi locales afin de rétablir un fonctionnement harmonieux et durable des systèmes financiers. Aussi, lors de ce Conseil, souhaitons-nous avoir une assurance en ce sens par l'élu appelé à nous représenter sur ces enjeux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**Désignation d'un représentant au sein de
l'assemblée générale de
l'association d'étude pour l'agence de financement
des collectivités locales
(dossier n° 2010-1574)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons à désigner un représentant pour l'assemblée générale de cette association. Je propose, compte tenu de ses compétences, monsieur Jacky Darne. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autre candidature déclarée).

Nous devons théoriquement voter à bulletin secret, sauf si tout le monde est d'accord pour voter à main levée. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets aux voix la candidature de monsieur le Vice-Président Jacky Darne.

Adoptée, M. Buffet s'étant abstenu.

(Monsieur Jacky Darne est désigné).

N° 2010-1599 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 8° - Tramway T4 - 2^e tranche - Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention de participation pour les fourreaux urbains - Convention pour le déplacement des mobiliers urbains - Convention avec l'Université Lyon 3 pour la piste cyclable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Chevallier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1599. Madame Chevallier, vous avez la parole.

Mme CHEVALLIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission sur différentes conventions, en fait, pour les aménagements et les travaux pour la deuxième tranche du tramway T 4.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : C'était en fait pour faire quelques commentaires sur ces aménagements et en particulier sur les aménagements cyclables.

Lors de l'enquête publique de 2009 concernant la deuxième phase de T 4 qui va de "Jet d'eau" à "Part-Dieu", plusieurs remarques avaient été faites par des habitants et des associations concernant les aménagements cyclables et les risques de cohabitation difficile entre piétons et cyclistes à certains endroits du tracé. Les élus des troisième et huitième arrondissements de Lyon, relayant ces préoccupations, ont adressé des demandes de modification auprès du Sytral.

Nous nous félicitons que ces demandes permettant de mieux différencier les flux cyclistes et piétons aient été prises en compte, en particulier rue Mouton-Duvernet et au regard du nouvel arrêt du tramway "Manufacture des tabacs".

Il reste à trouver, pour le passage le long de la manufacture -dont il faut souligner la convention qui fait justement l'objet de la délibération et qui va permettre le passage en permanence, le long de cette manufacture-, une solution satisfaisante permettant de différencier les flux cyclistes et piétons.

Il reste aussi -mais je crois que c'est en cours- à étudier la remise en place de la continuité de l'aménagement cyclable au niveau de la gare de la Part-Dieu, puisqu'il y a actuellement énormément d'aménagements avec l'arrivée de Rhône Express ; il y aura aussi la ligne T 4 ainsi que la construction de Grand Lyon Habitat. Il faudra trouver une continuité cyclable à ce niveau-là mais les services du Grand Lyon s'en préoccupent et nous les remercions.

Donc nous voterons avec satisfaction cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme CHEVALLIER.

N° 2010-1604 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1604. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, rapporteur : Il s'agit de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le projet de réaménagement du cours Emile Zola. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. MORALES : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voici donc malheureusement lancés dans un projet fou, initié par les écologistes et que j'ai déjà détaillé et dénoncé ici lorsque vous nous avez proposé des études préalables.

Or, les études réalisées, dont on nous parle dans la délibération -sans en avoir le moindre résultat d'ailleurs-, maintiennent le projet de réduire à deux fois une voie cet axe majeur pour la vie économique de l'agglomération.

En effet, le cours Emile Zola est une artère essentielle de quatre kilomètres qui relie l'est de Lyon au sixième arrondissement. Pour ceux qui le connaissent, c'est une desserte fondamentale de quatre voies. Et je rappelle encore l'objectif surréaliste de ce projet : "supprimer le caractère routier de cet axe". Comment répondre alors aux besoins de desserte, de transit, d'accès nécessaires à la vie économique et commerciale, pour les particuliers comme pour les professionnels, de Roosevelt-Vitton jusqu'au Carré de Soie ? Aucune grande métropole -et les exemples européens sont nombreux- qui se distingue par son dynamisme ne supprime ses axes et ses artères nourriciers ! Aucune, nous si !

Dans ce projet irresponsable, le développement durable est confondu avec la décroissance. C'est d'ailleurs l'équation impossible posée par les écologistes : comment rendre compatibles le développement durable et la décroissance, c'est-à-dire tout et son contraire ? J'avais déjà dit que s'il était important de favoriser les modes doux et les alternatives à la voiture, cela ne doit pas faire oublier que le développement durable n'est qu'un vœu pieu sans le développement et les axes de communication en sont un outil fondamental.

Transformer le cours Emile Zola de cette manière va poser d'énormes problèmes dans la gestion du trafic à Villeurbanne et dans les liaisons "est" et centre-est de l'agglomération. Je l'ai dit, je le redis ce soir et je le redirai. Les habitants ne vont pas accepter un tel projet et je les alerterai sur ces questions, et notamment sur l'utilisation erronée de l'argent public.

La leçon de cette décision -car il y a déjà une leçon à tirer- est que nous vivons dans une sorte d'intégrisme écologique en acceptant tout et n'importe quoi. Il faut avoir le courage de faire cesser cela. Même si leur apport est important, les écologistes n'ont pas le monopole des champs environnementaux et les décisions à prendre doivent s'appuyer sur des arguments de choix partagés, beaucoup plus sérieux et argumentés, entrant dans les impératifs du développement durable. Laisser aux écologistes le monopole des choix environnementaux est un peu comme laisser aux militaires la politique étrangère.

Notre responsabilité commune est d'offrir aux Grands Lyonnais une gestion éthique et responsable de l'argent public et de savoir choisir les projets essentiels comme nous l'avons fait pour les aménagements du tunnel de la Croix-Rousse ou non essentiels mais utiles comme les berges du Rhône -pour ne citer que deux exemples-. Il faut se méfier de l'inutile, même s'il prend l'aura du politiquement correct parce que drapé de développement durable.

Par ailleurs, la France vit et va vivre des années économiques difficiles qui nécessitent d'avoir beaucoup d'attention, comme ici au Grand Lyon pour nos dépenses. Ce sont plus de 3 M€ que vous demandez de voter. Un tel aménagement coûte environ 2 000 € le mètre linéaire ; je vous laisse calculer l'effort que nous demandons aux contribuables pour quatre kilomètres. Les 3 M€ seront bien sûr très largement dépassés.

Ce projet est inutile et dommageable car il s'inscrit non dans le développement durable mais dans la régression durable et constitue un gaspillage d'argent public pour une politique inefficace. Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de voter en conscience contre ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. LLUNG : Merci, monsieur le Président. Un intégrisme dénoncé au succès d'un autre, parce que si l'on compte sur le groupe Centriste et démocrate pour inventer l'avenir avec des solutions du passé, évidemment, nous n'irons pas très loin !

Le tout ne se réduit pas à la place de la voiture dans l'aménagement du cours Emile Zola -vous le savez très bien-, c'est d'abord l'aménagement pour l'espace automobile qui donne un caractère extrêmement routier au cours Emile Zola, qui est un paysage plutôt des années 70. Il faut vivre avec son temps et s'occuper aussi des évolutions qui sont celles de l'agglomération, ce qui se révèle dans cet aménagement tel que nous l'envisageons et nous le souhaitons et qui n'est pas un aménagement écologiste. Vous avez tout de même remarqué que la majorité à Villeurbanne n'est pas écologiste et que c'est elle qui porte ce projet ; je vous le rappelle parce que je sais bien ce que vous avez fait, monsieur Moralès, cela me permet de vous faire un petit clin d'œil au passage.

Ce que nous portons dans cet aménagement, c'est une forme d'exemplarité des aménagements d'agglomération, c'est-à-dire le partage de l'espace en ville, c'est la première chose. Aujourd'hui, il faut partager l'espace, l'automobile a trop de place, les piétons sur le cours Emile Zola n'en ont pas beaucoup et les cyclistes aucune. Et l'économie fait partie aussi d'un ensemble. Il faut pouvoir partager cet espace, sachant qu'il y a un mode de transport en commun extrêmement performant sur le cours Emile Zola qui est le métro, vous l'oubliez.

Vous oubliez aussi que la place trop grande laissée à l'automobile est ce qui a favorisé l'étalement urbain, ce contre quoi nous luttons d'ailleurs. Et je crois, par ailleurs, que vous êtes d'accord, donc soyez conséquent dans vos propos et dans vos pensées ! Il faut lutter aussi contre l'étalement urbain et nous y contribuons ainsi.

Deuxième chose, il y a le souci de l'accès égal aux modes de déplacements en ville. Il faut penser qu'à Villeurbanne comme ailleurs, tout le monde n'a pas de voiture. 31 % des Villeurbannais n'ont pas de voiture ; il est donc normal de partager pour cela aussi l'espace en surface à Villeurbanne.

Enfin, j'oubliais une idée : nous avons un principe qui est de croire au progrès, que vous oubliez un petit peu et je vous trouve rétrograde. Les moyens de locomotion vont évoluer, le besoin de déplacement individuel, que ce soit à pied, en vélo, c'est une chose, mais les moyens motorisés vont évoluer. Donc il faut le prendre en compte car tout ne pollue pas et il faut l'envisager sur le cours Emile Zola bien sûr mais aussi pour d'autres grands dossiers d'agglomération -je pense au tronçon ouest du périphérique- parce que cela change le regard.

Le groupe Socialiste et apparentés est très favorable à ce projet, comme il l'est à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir (sauf Mmes Revel, Roger-Dalbert qui se sont abstenues) - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon, qui se sont abstenus et MM. Joly, Morales, Vincent qui ont voté contre) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - MM. Broliquier et Vial (non inscrits),

- contre : MM. Joly, Morales, Vincent (Centriste et démocrate),
- abstentions : MM. Augoyard, Geourjon (Centriste et démocrate) - Mmes Revel, Roger-Dalbert (Synergies-Avenir).

Adopté.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

N° 2010-1607 - déplacements et voirie - Chassieu - Meyzieu - Décines Charpieu - Est lyonnais - Accès Nord du Grand Montout - Bilan de la concertation préalable - Direction des grands projets -

N° 2010-1608 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu - Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Bilan de la concertation préalable - Direction des grands projets -

N° 2010-1609 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu - Est Lyonnais - Parking des Panettes - Bilan de la concertation préalable - Direction des grands projets -

N° 2010-1613 - déplacements et voirie - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Est Lyonnais - Secteur du Grand Montout - Convention de participation financière avec l'Etat pour les études préliminaires relatives aux opérations d'accessibilité - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1607 à 2010-1609 et 2010-1613. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, trois dossiers relatifs à l'accessibilité du site du Grand Montout. Il s'agit, par ces trois dossiers, d'acter le bilan de la concertation préalable sur les trois accès projetés. Les remarques vont ainsi nourrir les études qui serviront à la déclaration d'utilité publique qui sera lancée dans quelque temps. Les dossiers joints aux délibérations donnent les principales observations émises et le Grand Lyon s'engage bien entendu à apporter la plus grande vigilance aux inquiétudes relevées par la concertation, notamment la sécurité, la lutte contre le stationnement sauvage, le maintien des conditions de circulation, la limitation des nuisances pour les riverains, sachant que chacun de ces thèmes sont abordés très localement dans les ateliers thématiques. Bien entendu, l'ensemble de ces aménagements se fait dans le souci de développer l'accès au Grand Stade au maximum par les transports en commun.

La quatrième délibération concerne la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Etat pour les études préliminaires relatives aux modifications de l'échangeur numéro 7. Il s'agit d'études à mener en coordination avec les différents maîtres d'ouvrage par souci de cohérence puisque l'ensemble des collectivités et l'Etat travaillent ensemble sur ce dossier.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un certain nombre de demandes de temps de parole. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, dans ces bilans de concertation, nous retrouvons largement exprimées les craintes d'engorgement des communes riveraines du site du Montout, aussi bien par les flux automobiles que par le risque de stationnement sauvage des véhicules accédant au Grand Stade les soirs de match. Les commissaires-enquêteurs avaient d'ailleurs indiqué, dans le rapport du 19 avril dernier sur la révision du PLU, qu'il n'y avait pas de garantie donnée au risque de saturation totale de la circulation dans le périmètre d'OL Land.

Notre groupe a déjà souligné à plusieurs reprises les problèmes d'accès au Grand Stade. Je vais simplement rappeler deux choses :

- le fait que, sur 60 000 spectateurs, seules 9 000 personnes viendront réellement en transports en commun avec T 2 ou T 3 si tout se passe bien. Rappelons les interrogations sur le fonctionnement de T 3 avec une rame toutes les deux minutes ;

- deuxième remarque, les 25 000 spectateurs prévus pour venir en voiture dans les parkings d'Eurexpo ou le parking de Meyzieu pour prendre une navette sur cinq kilomètres risquent fort de ne s'arrêter à aucun de ces deux parcs-relais et de continuer jusqu'à Décines.

La création d'une trémie pour les voitures sur l'avenue Jean Jaurès est présentée comme une amélioration et une réponse à l'augmentation des passages de tramway. N'est-ce pas la reconnaissance de réels problèmes de circulation ? Qu'en sera-t-il pour les croisements de T 3, lesquels seront à niveau, avec d'autres axes importants comme l'avenue Félix Faure dans le troisième arrondissement de Lyon ou l'avenue Général Leclerc près de la gare de Villeurbanne ?

Dans ces bilans nous retrouvons aussi beaucoup d'inquiétudes exprimées vis-à-vis du risque de dégradation des conditions de vie : augmentation de la pollution, dégradation de l'environnement. Les projets de mails paysagers ou parkings engazonnés auront du mal à convaincre en termes de compensation.

Pour notre groupe, la pollution générée par les 16 000 véhicules allant au stade mais surtout par la circulation qui empruntera au quotidien les nouvelles voiries réalisées à Décines ou à Chassieu est en contradiction avec les objectifs du plan de protection de l'atmosphère approuvé par le Préfet et avec ceux du plan climat du Grand Lyon visant à réduire d'ici 2020 de 20 % les émissions de gaz à effet de serre.

Une nouvelle fois, nous vous demandons qu'une étude sérieuse soit faite sur l'agrandissement du stade de Gerland. C'est bien aux services de la réaliser et non pas aux élus de le faire.

Rappelons qu'en termes d'accès, les potentiels en transports en commun actuels et futurs sont bien plus importants pour Gerland : le métro, la gare Jean Macé qui est à deux kilomètres, la prolongation prévue du métro à Oullins, la prolongation du tram T 1 à Debourg et -on ne l'avait encore pas mentionné mais il fait tout de même toujours partie des projets, et celui-là inscrit au PDU- la réalisation du futur axe A 7 -que nous espérons-, T 7 dont on ne parle plus beaucoup. Si aujourd'hui on nous dit que seulement 8 000 spectateurs viennent en métro à Gerland, les

nouvelles infrastructures permettront d'en augmenter fortement le nombre. Et pourquoi ne pas mettre en place là aussi un système de navettes dès aujourd'hui, par exemple à la gare Jean Macé -j'ai rappelé qu'elle était à deux kilomètres- ou dans d'autres sites pour éviter les nuisances que connaissent aujourd'hui les riverains -et qu'ils connaîtront si on faisait cette extension-.

Notre groupe -ce ne sera pas une surprise- ne votera pas ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Tout le groupe Les Verts ?

Mme CHEVALLIER : Vous le verrez au moment du vote.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais le savoir. Vous voyez, on demande de temps en temps des exigences de clarté ; donc on le demande également là.

Mme CHEVALLIER : A notre habitude, quand on ne vote pas un rapport, les membres du groupe votent contre et les membres de l'exécutif s'abstiennent ; donc je pense que ça se passera comme ça.

M. LE PRÉSIDENT : C'est valable pour tous les membres des exécutifs, où qu'ils soient ? Merci, j'en prends bonne note.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

M. PLAZZI : C'est sans forcer le trait, monsieur le Président, chers collègues, que nous pouvons dire qu'une large concertation a été organisée pour ces opérations d'accessibilité et de participation financière de l'Etat. Qu'elle soit suffisante, certainement pas ! Nous ne ferons jamais assez d'efforts pour aller à la rencontre de nos concitoyens.

De par l'importance de ce dossier, le Grand Lyon et ses partenaires se doivent d'être exemplaires. Il nous est souvent reproché de mettre les populations devant le fait accompli. La réalisation de ce projet ayant un tel impact dans notre agglomération et bien au-delà, il nous faut être performants ou tout du moins s'efforcer de l'être.

Cette concertation démontre l'intérêt porté à ce dossier, parfois avec des critiques justifiées par le mouvement associatif, les associations de défenseurs de riverains et autres acteurs de la société civile. Il n'y a là rien d'étonnant au regard de l'impact des investissements dans ce secteur. Il y a toujours une crainte, parfois fondée, que cela va brutalement changer la vie et risque de la dégrader pour ceux qui vivent dans cette périphérie.

La concertation n'a de valeur que si elle prend en compte les propositions et contre-propositions émises par ceux qui se sont investis dans un acte citoyen, à un moment où il y a une fâcheuse tendance à un recul démocratique.

L'environnement, la qualité de vie, les habitants ont insisté fortement pour que cela soit protégé et amélioré, notamment les conditions de circulation dans l'est lyonnais et principalement sur la rocade, avec des risques de nuisances, de stationnement sauvage, etc.

La réalisation d'un stade de 60 000 places et ses activités connexes sur environ cinquante hectares suscite -et cela est bien naturel- un large débat. Il nous faut être particulièrement vigilants et engager les investissements nécessaires pour que l'essentiel des déplacements et accès au stade se fasse par transports en commun et nous engager pour que la majorité

des aménagements soit utilisée dans l'intérêt général tout au long de l'année et pas seulement les jours d'utilisation du stade, répondant en ce sens à de véritables objectifs de service public qui ne seront pas uniquement dédiés à un investissement privé. C'est une demande forte des populations que notre groupe soutient. Il en est de même du développement local, des retombées économiques, notamment en termes d'emplois, tant pour le site que pour l'ensemble de l'est lyonnais.

Cette première phase de concertation -et le Grand Lyon doit s'y engager- sera poursuivie au fur et à mesure de l'évolution du projet. Nous ne saurions trop insister pour être encore plus généreux et partager, dans la transparence, tous les éléments de ce dossier. Nous ne pouvons qu'y gagner à apporter un peu plus à la participation démocratique.

Je voudrais saluer tous ceux et toutes celles qui ont œuvré à cette concertation, plus particulièrement notre Vice-Président à la participation citoyenne, Gérard Claisse, et l'ensemble des services communautaires.

Avec l'ensemble de ces remarques, notre groupe, monsieur le Président, approuvera les délibérations ainsi présentées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

M. FORISSIER : Monsieur le Président, chers collègues, au niveau des quatre rapports présentés sur le site du Montout à Décines Charpieu, trois sur l'accessibilité et un sur une convention, nous tenons tout d'abord à rappeler les 90 % d'avis défavorables par rapport aux 10 % d'avis favorables.

En clair, le scénario d'accessibilité n'est pas crédible. Tous les usagers des voiries et des transports en commun du secteur de l'est lyonnais connaissent déjà d'énormes difficultés et ce ne sont pas les mesures proposées qui peuvent solutionner les problématiques posées par le déplacement de 60 000 personnes et 17 000 à 20 000 véhicules de plus sur deux heures.

Aux questions posées par les habitants sur les registres, les réponses apportées dans ce bilan de concertation sont toujours du style : "Certes, il y a des problèmes mais nous allons proposer des solutions et ce sera merveilleux pour les habitants du secteur".

Tenter de faire croire que la réalisation d'un stade de 60 000 places peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants concernés par les diverses nuisances bien connues, qui accompagnent inévitablement les manifestations de cette ampleur, c'est vraiment les traiter avec beaucoup de mépris. L'est lyonnais n'est pas une réserve d'indiens ! D'autant plus que, contrairement à ce qu'a dit un de mes collègues, l'essentiel des réalisations ne servirait qu'à la desserte du stade, sans pour autant amener une utilisation permanente aux usagers et contribuables à qui vous voulez faire payer la note. Un exemple : le parking des Panettes ; réalisation de 4 000 places dont 500 seraient mises à disposition du Sytral en parc-relais. Nous ne voyons pas le rapport avec le dossier Grand Stade. En effet, soit il s'agit de répondre aux nécessités de stationnement actuelles et, dans ce cas, il n'y a aucune justification à évoquer ces 500 places, ce serait un parc-relais classique, soit il s'agit de places pour le Grand Stade et, dans ce cas, elles ne seraient plus disponibles lors des manifestations diverses.

De plus, je constate, sur la commune de Meyzieu, le non-respect des engagements pris par l'exécutif du Grand Lyon au niveau de la requalification de la zone industrielle, également dans le

cadre de la politique de la ville et la non-programmation des investissements prévus dans la PPI. Evidemment, il faut trouver des financements de l'ordre de 300 M€ pour l'accessibilité au Grand Stade et le reste attendra. Ce n'est pas acceptable ! Pour le moment, c'est Meyzieu mais je pense que d'autres communes seront touchées.

A l'occasion de la présentation de ce bilan, nous tenons à vous dire plusieurs choses, monsieur le Président :

- en premier point, pour nous, le scénario n'est pas crédible, cela ne fonctionne pas ;
- en second point, il est inadmissible de financer des investissements pour un montant de 300 M€ pour un seul projet privé ;
- en troisième point, nous attirons une fois de plus votre attention sur la fragilité d'un dossier au niveau constitutionnel et en regard du code des collectivités territoriales.

En conclusion, nous voterons contre la convention de participation financière avec l'Etat, étant donné qu'à ce jour, le terrain qui devait accueillir un stade, dont l'ouverture était fixée en 2010, n'est toujours pas constructible et, du fait du résultat des enquêtes publiques et des avis des commissaires-enquêteurs, il n'est pas prêt d'être constructible.

Monsieur le Président, vous avez fait une erreur en choisissant ce site et, si vous voulez vraiment un grand stade pour l'OL et l'agglomération, il faut rénover et agrandir Gerland.

Merci de votre écoute.

(Applaudissements du public).

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président CRÉDOZ : Monsieur le Président, chers collègues, un certain nombre de projets relatifs au Grand Stade sont soumis à notre assemblée. Ils témoignent, s'il en était besoin, de l'avancement de ce projet, des préoccupations environnementales qui président à sa conduite et de la réalité des concertations mises en œuvre.

Celui relatif à la restructuration et au renforcement des infrastructures d'assainissement et d'eau potable dans le secteur du Montout permettra de résoudre le problème de sous-dimensionnement des réseaux actuels. Il permettra également bien sûr de prendre en compte les besoins liés au Grand Stade.

La charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité des ressources naturelles et du paysage avec les associations de protection de l'environnement et les maîtres d'ouvrage constitue un engagement fort. Ils mettent en œuvre une démarche pertinente, permettent d'apporter, de façon concertée et coordonnée entre toutes les phases opérationnelles, les meilleures réponses aux problématiques de préservation de la faune, de la flore, des milieux et des écosystèmes.

Trois autres dossiers concernent les bilans de concertation relatifs aux accès nord, sud du Grand Montout et au parking des Panettes. Je rappelle que le schéma d'accessibilité du site a fait l'objet d'un travail en partenariat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés et que les bases de données ont été vérifiées et validées, contrairement à ce qui est constamment indiqué.

Les quatre objectifs généraux de ce schéma d'accessibilité sont les suivants :

1° - utiliser au mieux les transports en commun en renforçant ou en prolongeant les lignes existantes ;

2° - éviter la saturation de la rocade en limitant le stationnement sur le site même du Grand Montout et en organisant le rabattement des véhicules en fonction de leur provenance sur deux parkings déportés, Eurexpo et Panettes ;

3° - ne pas reporter le trafic dans les zones urbaines et dans les centres des communes ;

4° - enfin, dernier objectif, développer les accès en modes doux.

Les études qui ont été menées ont démontré la faisabilité et l'efficacité de ce schéma d'accessibilité. Je souligne que le Grand Lyon s'engage expressément à porter la plus grande vigilance aux inquiétudes révélées par les concertations, et notamment en termes de sécurité, de lutte contre le stationnement sauvage, de maintien des conditions de circulation et de limitation des nuisances pour les riverains.

Je signale que des ateliers de proximité ont été mis en place pour recueillir et prendre en compte les remarques et questionnements des habitants des quartiers directement concernés par les opérations à réaliser. Ce travail permettra de préciser des aménagements ainsi que les mesures à prendre. Il viendra enrichir les études d'avant-projet, les études d'impact qui seront contenues dans les enquêtes publiques à venir.

Il faut également rappeler, contrairement à ce qui est avancé par certains opposants au Grand Stade, que la majorité des aménagements réalisés pour son accessibilité -on vient encore de l'entendre dans la bouche de mon collègue Forissier- sera utilisée tout au long de l'année, et notamment la rue Elysée Reclus et sa piste cyclable à Décines Charpieu, très attendue par les habitants de ce secteur-là, dont les aménagements qualitatifs vont améliorer le confort et la sécurité des usagers et des riverains tout en contribuant à la requalification de l'ensemble des circulations sur le secteur de Charpieu.

La piste cyclable créée le long de la voie dédiée aux navettes reliant Eurexpo au Grand Stade est une voie qui accueillera dans un second temps la poursuite du prolongement de la ligne T 2 jusqu'au Montout et sa connexion avec la ligne T 3.

Le mail au nord du Grand Stade, dans sa dimension paysagère et ses espaces ouverts au public et la réalisation d'un cheminement piétonnier et cyclable constitueront une véritable liaison verte reliant les espaces naturels du grand parc et du Grand Large à ceux de la branche nord du V vert et bien sûr les 500 places du parking-relais des Panettes à Meyzieu.

Monsieur le président, mes chers collègues, depuis trois années, dans ce domaine si important de l'accessibilité au Grand Stade, beaucoup de travail a été accompli. Le dossier a considérablement progressé et il progresse encore. D'ailleurs, la ville de Décines Charpieu, en partenaire actif de ce projet, y a contribué et contribuera encore. Quant aux concertations dont le bilan nous est présenté cette après-midi, elles apportent des éléments qui vont permettre à tous les partenaires du projet de continuer de l'améliorer comme ils le font depuis son lancement.

Le groupe des élus socialistes et apparentés rappelle son soutien à ce projet et votera bien sûr favorablement ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Rivalta, pour faire plaisir à nos amis.

M. le vice-président RIVALTA : D'abord, je voudrais dire que le projet de desserte tel qu'il est prévu est effectivement un projet à double entrée, une entrée qui est celle d'améliorer constamment la desserte de l'est lyonnais, d'une part, par le prolongement de la ligne T2 vers Eurexpo et, comme le disait le maire de Décines Charpieu, le projet a évolué puisque nous passerons au prochain comité syndical du Sytral au mois de juillet le prolongement, prévu jusqu'à présent à l'entrée principale d'Eurexpo, jusqu'au rond-point René Cassin ; car ceci, en liaison avec le plan Atoubus, devrait permettre une très bonne liaison entre la desserte de Chassieu et un certain nombre de points environnants avec la ligne T 2 de tramway.

Je voudrais rappeler aussi que le projet a évolué sur la nature de la liaison entre le rond-point René Cassin et le Grand Stade puisqu'il comprendra à la fois un profil de voie de bus en site propre pour desservir le stade dans les premiers temps et, à terme aussi -comme cela a été dit aussi-, de prolonger la ligne de tramway jusqu'à Décines Charpieu à l'embranchement de T 3 et faire la liaison entre T 3-T 2 et, à partir de là, la ligne D du métro à Edouard Herriot et faire en sorte que nous confortions le maillage tel qu'il est prévu.

Je voudrais dire aussi qu'il ne faut pas trouver des arguments contradictoires par rapport à l'aménagement de Jean Jaurès et au prolongement de T 2. C'est justement pour faire en sorte que la desserte du stade soit performante que la Communauté urbaine fera cet aménagement qui servira, à terme, pour la liaison T 2-T 3, donc un intérêt plus global et plus général.

Je voudrais dire aussi que, chaque fois que l'on nous ressort l'histoire de Gerland, comme je l'ai souvent démontré, si vous regardez un plan, vous vous apercevrez que le stade de Gerland est dans un cul-de-sac et que, de toute façon, il est desservi par un métro qui est utilisé -même pour faire plaisir aux plus optimistes- par 10 000 spectateurs sur les 38 000. Donc on voit bien effectivement que la desserte par une ligne de métro n'est pas suffisante et nous avons choisi, sur le stade de Décines-Charpieu, de desservir par le nord, de desservir par l'est, de desservir par le sud et de desservir par l'ouest pour faire en sorte qu'il y ait quatre points de convergence et non pas un seul et donc d'éclater la circulation et d'éclater les déplacements pour éviter, contrairement ce qui se passe à Gerland, un cul-de-sac dans lequel tous les types de déplacements s'enfoncent.

De plus, quand on nous explique qu'il faudrait faire des navettes entre Jean Macé et le stade de Gerland et que, deux minutes avant, on a expliqué qu'il y a le métro dessous, pour ceux qui sont à Jean Macé, la station a été faite pour cela, pour descendre dans le métro et non pas pour créer une navette supplémentaire à partir de Jean Macé.

Par ailleurs, tous ceux qui vont à Gerland aujourd'hui savent bien que l'accès en voiture est un vrai cauchemar pour en ressortir les soirs de match, déjà lorsqu'il y a 40 000 spectateurs. Imaginez ce qui se passerait quand il y en aura 60 000 !

Quant aux commissaires-enquêteurs, il faudrait qu'ils révisent un petit peu leur conception de la desserte des transports en commun parce qu'à un moment donné, ils nous disent que l'on met beaucoup d'argent pour desservir le Grand Stade et que cela n'est pas bien et ils nous expliquent, quelques lignes plus tard, qu'il faudrait mettre un métro pour desservir le Grand Stade, ce qui signifie aussi que l'on y mettrait beaucoup d'argent. Il y a donc des incohérences qu'il faudra un jour faire émerger et bien noter par rapport à ce genre de choses.

Je crois que la convention avec l'Etat sera importante. Elle est d'autant plus intéressante pour nous qu'effectivement, politiquement, jusqu'à preuve du contraire, le Président de la République qui n'est pas issu des rangs de la majorité de la Communauté urbaine -et donc, de ce point de vue-là, chacun assume ses cohérences et ses incohérences- et, quand on voit les déclarations de la Ministre, qui souhaite que ce stade soit réalisé le plus rapidement possible. Et je souhaite effectivement que des lois particulières nous permettent de réaliser ces équipements, en nous donnant d'ailleurs, si c'était possible, un peu de subventions pour faire fonctionner les transports en commun. Il y aurait donc, de ce point de vue-là, une très grande cohérence.

Donc je pense que ce que nous défendons depuis des semaines, ce que nous défendons depuis des mois, ce que nous avons fait évoluer au fil du temps, nous permet de présenter une desserte de cet équipement cohérente, efficace, confortable et qui permette à tout le monde de prendre et d'assumer ses responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, quelques mots. C'est évidemment un dossier dont on a beaucoup parlé et dont on reparlera encore pendant quelque temps. C'est pour moi un dossier important de l'agglomération.

On peut se dire que, finalement, le football ce n'est pas très intéressant. Cela sert à quoi ? On s'aperçoit que l'équipe de France descend en enfer et c'est tout d'un coup tout un pays qui ne parle plus que de cela. Si aujourd'hui nous reproduisions les mêmes choses au niveau de l'agglomération que celles qui ont eu lieu au niveau national, je mets en garde, je vois bien les jeux politiques qui peuvent se faire ici ou là.

Il y a un certain nombre d'intégristes qui sont pour rien. Donc c'est clair, à partir de là, ce qui les intéresse c'est la contestation juridique. Le jour où j'aurai une proposition pour bâtir, j'en serai très intéressé. Qu'Euronews parte, pour Lyon, on s'en fout, il ne faut pas être là ! Le stade, on s'en fout ! On ne fait pas ça. Puis, les biotechs, on s'en fout, on ne veut pas de biotechnologies !

Mais, mes chers collègues, si jamais nous entrions dans ce raisonnement, je peux vous dire que, dans l'agglomération, une agglomération qui a aujourd'hui, un vrai mouvement économique, un vrai impact économique, je mets en garde contre l'augmentation du chômage demain et après-demain parce que c'est effectivement le dynamisme de notre agglomération qui serait cassé.

Ensuite, il y a les politiciens locaux dont d'ailleurs l'expression à la Communauté urbaine en général est inversement proportionnelle à l'énergie qu'ils déploient dans le cadre local. Nous sommes prêts à avoir tous les débats mais à condition qu'ils débattent parce qu'ils se taisent lorsqu'ils sont devant nous et ensuite, là-bas, on agite les foules en disant tout et n'importe quoi.

Moi je dis et je répète que le Grand Stade est un formidable atout pour l'est de l'agglomération lyonnaise. Mes chers collègues, je crois que jamais on n'avait fait autant pour l'est de l'agglomération lyonnaise que sous ces deux mandats -vous le voyez bien au travers des délibérations que nous passons en ce moment-. Regardez LEA, trente ans qu'on en parlait, on ne l'avait pas fait ; nous, nous l'avons fait ! Aujourd'hui, nous sommes en train de rééquiper parce qu'effectivement, pour nous, le stade est un moyen de faire avancer tout le reste. Nous sommes en train de développer, sur la ligne T 2, la prolongation jusqu'à Eurexpo, un équipement qui aujourd'hui n'est pas desservi. Nous allons

poursuivre jusqu'à Chassieu et ensuite relier, à moyen terme, par un tramway jusqu'à LEA. Nous aurons ainsi une boucle de l'agglomération et je dis, par exemple, que demain les habitants de Chassieu pourront être rabattus sur cette ligne de tramway, qu'ils pourront aller prendre LEA au nord, prendre T 2 au sud et qu'ils vont être en liaison avec toute l'agglomération. Mes chers collègues, cela c'est plus du développement durable que de prendre chacun, le matin, sa voiture individuelle pour s'en aller aux quatre coins de l'agglomération et embouteiller effectivement toutes les voiries de l'est de notre agglomération.

Voilà, mes chers collègues, il y a à la fois des gens bonne foi, auxquels on essaie d'apporter des réponses -chaque fois, ils soulèvent un problème, on essaie de faire travailler les équipes du Sytral, les équipes du Grand Lyon pour pouvoir faire avancer les dossiers- et il y en a pour qui c'est simplement un prétexte en disant : "Ça sert bien, les écologistes font comme ça, d'accord ! Nous, on va y aller comme ça aussi et on mettra un jour Gérard Collomb en minorité et ce sera une grande victoire pour nous !"? Et ils foutent totalement si, effectivement, on n'investit pas 400 M€ de la part du club dans l'agglomération lyonnaise, qui créeront autant d'emplois, si Lyon en prend un coup à l'image de marque qu'elle a aujourd'hui, c'est le cadet de leurs soucis.

Moi, je tiens à leur dire que ce genre de petite politique politicienne qui détruit l'image de la politique chez nos concitoyens, c'est de cela effectivement qu'ils ont "ras le bol" ! Alors on va laisser les petits politicards locaux à leurs petites affaires politiciennes et nous, on va essayer de développer les grands projets pour l'agglomération.

(Applaudissements).

Je mets les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - M. Imbert Alain (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf M. Pillon, Mmes Revel, Roger-Dalbert qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourgeon, Joly qui ont voté contre) - Gauche alternative, écologique, citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - MM. Brolquier et Vial (non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui se sont abstenus et M. Imbert Alain qui a voté pour), MM. Augoyard, Geourgeon, Joly (Centriste et démocrate).

- abstentions : MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) M. Pillon, Mmes Revel, Roger-Dalbert (Synergies-Avenir), MM. Buna, Charles (Les Verts), M. Touleron (Gauche alternative, écologique, citoyenne).

Les élus du groupe Les Verts (sauf MM. Buna, Charles) ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2010-1614 - déplacements et voirie - Ecully - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1615 - déplacements et voirie - Saint Didier au Mont d'Or - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1614 et 2010-1615. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons une intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

(Intervention retirée).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2010-1581 - proximité et environnement - Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sangalli a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1581. Monsieur Sangalli, vous avez la parole.

M. SANGALLI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention de trois minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, nous disposons, avec ce rapport annuel, d'un tableau de bord très utile qui nous permet de mesurer les résultats de notre plan stratégique de gestion des déchets et aussi les efforts qu'il reste à accomplir, notamment pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Alors, nous nous focaliserons sur certains aspects.

L'objectif de réduction des déchets à la source reste évidemment fondamental. Si notamment le tonnage des déchets d'emballages produits continuait d'augmenter quelles que soient les stratégies adoptées, nous serions contraints à une course sans fin.

De ce point de vue, nous constatons que le tonnage ramassé dans les bacs gris continue de baisser, un peu plus cette année que les précédentes : sur trois ans, nous en sommes à moins 5 %. Dans le même temps, le tonnage récolté dans les bacs verts, d'une part, et dans les déchèteries, d'autre part, augmente. C'est bien sûr très satisfaisant si l'on raisonne en pourcentages obtenus pour une collecte sélective ; c'est un peu moins si l'on raisonne en valeur absolue car il s'agit malgré tout de déchets produits.

Au total, si l'on regarde la totalité de la collecte de déchets toutes catégories confondues, les variations sur les dernières années restent relativement homéopathiques. Avec plus de 523 000 tonnes collectées en 2009, nous en sommes à un niveau légèrement supérieur à ce qu'il était trois ans plus tôt. Cela doit nous permettre de réaffirmer l'importance du plan de réduction des déchets à la source dont la mise en œuvre reste donc décisive.

La collecte sélective a progressé de 8 % en deux ans, résultant sans doute de toute une série de facteurs, dont le passage à deux fois par semaine sur Lyon et Villeurbanne et la généralisation désormais presque totale à l'ensemble des communes. De fait, la part recyclée des ordures ménagères et assimilées atteint presque 17 % en 2009, donc plus 2,3 % en trois ans. La qualité de la collecte sélective a plutôt tendance à stagner. Les refus de tri se stabilisent vers 27-28 % après avoir fortement décru dans la période 2003-2006. L'objectif fixé par le Grand Lyon de descendre à 20 % semble difficile à atteindre. Gagner sur ce terrain appelle donc de nouvelles mesures, au-delà des actions

de sensibilisation, comme la généralisation progressive de bacs operculés ou peut-être les silos enterrés.

Sur le recyclage, au total, la valorisation matière et organique atteint aujourd'hui un quart de la collecte. Le Grenelle fixe ce taux à 35 % à atteindre en 2012, 45 % à atteindre en 2015 et la directive européenne impose 50 % en 2020, c'est dire le chemin qu'il reste à faire. L'objectif ne pourra pas être obtenu par simple progression linéaire mais demande un saut qualitatif. De nouveaux systèmes de traitement comme la méthanisation devront être développés et de multiples leviers devront être actionnés, avec peut-être d'autres valorisations nouvelles, après celle du plâtre, avec la généralisation du compostage individuel, avec un travail en direction des commerçants et des artisans, avec la poursuite du travail sur les marchés forains et avec vraisemblablement l'ouverture nécessaire, dans les années à venir, de nouvelles déchèteries.

Au-delà des aspects purement techniques, nous voulons souligner que ces questions relèvent aussi d'enjeux citoyens indéniables. La volonté d'appropriation de ces questions par les habitants eux-mêmes est un levier important. En témoigne le succès des opérations comme "Faites de la propreté !".

L'implication du personnel en contact direct avec les habitants est également un levier indispensable. Il nécessite une politique renforcée de formation et d'amélioration des situations de travail et des perspectives de carrière.

Enfin, nous notons que les nombreuses associations présentes au sein de la CCSPL souhaitent prendre leur part dans les actions de sensibilisation conduites par le Grand Lyon. C'est pour nous un atout qui a toute son importance.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ferai une courte intervention, afin de remercier les services et notre collègue, le Vice-Président Thierry Philip.

J'avais demandé à plusieurs reprises des données précises sur les quantités et la nature des rejets dans l'atmosphère des installations d'incinération. C'est une question d'importance pour la santé de nos concitoyens. J'observe avec satisfaction que le rapport présenté aujourd'hui nous donne une série de renseignements, même s'il pourrait être plus précis sur l'usine Lyon nord, dont on sait qu'il s'agit d'une délégation de service public et non pas exploitée en régie. Le délégataire a des résultats en forte hausse sur ces derniers exercices. Par ailleurs, il serait bon de disposer du rendu sur le contrôle opéré par la préfecture sur les mesures fournies mensuellement par les usines. Si l'absence de renseignements pour Rillieux la Pape est due à la procédure spécifique de la DSP, nous serons attentifs lors du rapport sur la DSP.

Je souligne donc l'effort de transparence de la Communauté Urbaine et je vous invite à poursuivre sur cette voie. D'ailleurs, l'utilisation d'un CD-ROM pour la présentation du rapport est aussi un clin d'œil et une bonne chose pour le développement durable.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, le groupe Socialiste et apparentés.

M. GOUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, conscient des enjeux économiques et environnementaux que constitue la gestion des déchets, le groupe Socialiste et apparentés se félicite que la Communauté urbaine se soit saisie politiquement de ce problème.

Dès 2006, sous la direction de monsieur Thierry Philip, un groupe de travail d'élus pour la gestion des déchets a été mis en place. Ce groupe de travail a permis l'adoption, en 2006, d'un cadre stratégique de la gestion des déchets, suivi en 2007 du plan d'actions stratégique de gestion des déchets 2007-2017 ; ce plan vise à répondre aux objectifs fixés en 2006 par le biais d'actions détaillées et évaluées.

Le rapport annuel qui nous est présenté aujourd'hui et les deux prix décernés au Grand Lyon en 2009 (le trophée Ecotop et le Label des territoires innovants) illustrent bien les retombées positives de la politique du Grand Lyon et prouvent la qualité de nos efforts.

Sans reprendre l'ensemble des chiffres qui nous sont fournis dans le rapport, je voudrais souligner la baisse du tonnage des ordures ménagères, une baisse de près de 4 % en 2009 par rapport à 2008. Dans le même temps, l'augmentation de près de 2 % de la collecte sélective et du verre résulte à la fois du changement des comportements des habitants du Grand Lyon et des actions de communication ciblées menées par nos services.

Si le taux de refus a légèrement augmenté entre 2008 et 2009, il n'y a pas de doute que les actions mise en place dans le plan d'actions déchets permettront d'inverser cette tendance, d'autant que -je le rappelle, le plan actions déchets avait largement anticipé les objectifs de la loi Grenelle 1. Les opérations de sensibilisation des habitants comme l'opération refus de bac permettent, par leur pédagogie, de rendre le citoyen acteur et responsable. Les opérations de promotion du compostage individuel ont permis de financer 4 243 composteurs, ce qui représente près de 350 tonnes de déchets fermentescibles détournés de la collecte communautaire.

Notons aussi que le Grand Lyon est exemplaire en matière de valorisation énergétique avec 55 000 logements alimentés. Les usines Lyon sud et Lyon nord remplissent les critères ouvrant droit au maximum de réduction, sur le barème de la taxe générale sur les activités polluantes et l'usine Lyon sud devrait obtenir la certification ISO 14 001 en 2010.

Plus globalement, la politique menée de valorisation des déchets permet de poursuivre l'augmentation des recettes, allégeant ainsi de fait les coûts supportés par les usagers.

En conclusion, je salue, au nom du groupe Socialiste et apparentés, la bonne tenue du service public d'élimination des déchets, tant sur le plan de la qualité du service rendu que sur le plan de la maîtrise des coûts pour les Grands Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SANGALLI.

N° 2010-1591 - proximité et environnement - Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1591. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission. Permettez-moi seulement de souligner l'enjeu pour nos espaces agricoles et naturels de ce projet de onze actions, élaboré avec tous les acteurs concernés (associations de l'environnement, agriculteurs, services publics et chasseurs). En complément avec le volet foncier porté par le PENAP, ce programme permettra de déployer et de renforcer les premières expériences très positives comme celle du Plateau des Grandes Terres, plantations de haies et de bornes enherbées pour une meilleure gestion des eaux de ruissellement et pour la biodiversité, dialogue pour réduire les entrants, expérience d'utilisation de bois raméal fragmenté.

Toutes ces expériences témoignent que les agriculteurs sont des citoyens intelligents, souvent les plus sensibles aux enjeux écologiques et qu'il est donc très utile de renforcer les moyens d'animation, de concertation, d'expérimentation pour le maintien d'une agriculture raisonnée dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Les Verts ; intervention retirée. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté concernant le projet stratégique agricole et de développement rural dans le cadre de la politique régionale va dans le bon sens.

En effet, certains de mes collègues, membres du comité d'orientation agricole du Grand Lyon et moi-même avons fait part de notre mécontentement, dont l'absence du volet agricole dans le contrat d'agglomération précédemment mis en place. Nous avons fait remonter la nécessité d'une vision moins pyramidale et d'une écoute plus forte des besoins des territoires qui nécessitent une politique souple, avec des soutiens financiers à tiroirs capables de répondre rapidement à des besoins et opportunités. A titre indicatif, aucun financement complémentaire n'a été obtenu pour la création de la première ferme intercommunale au sein du Grand Lyon, malgré le dépôt donné aussi au titre du contrat d'agglomération 2006 alors que cette opération a un caractère hautement symbolique et concret, reconnu à l'extérieur du Grand Lyon au travers des sollicitations que nous recevons régulièrement.

Au vu de l'expérience vécue depuis de nombreuses années, aussi bien en tant que Maire que Président du syndicat mixte des Monts d'Or, je suis arrivé à la conclusion qu'une politique foncière plus ambitieuse est indispensable si nous voulons réellement préserver les outils de production agricole pour le long terme.

Je considère que la constitution d'un portefeuille foncier et bâti permet de peser réellement sur la préservation des outils de production. Dans les Monts d'Or, des agriculteurs s'installent, éleveurs de chèvres à Limonest, maraîcher bio à Curis au Mont d'Or, céréalier bio-boulangier à terme sur Poleymieux au Mont d'Or. Une opération pilote de reconstitution d'une unité foncière est également en cours sur Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or. Toutes ces installations ou opérations

montrent que l'apport de parcelles ou de bâtiments par la collectivité a été et est un facteur déterminant.

J'insiste donc fortement auprès du conseil de Communauté pour qu'une politique foncière plus ambitieuse soit mise en œuvre pour passer du discours aux actes et s'attaquer au problème de fond qui est la préservation des unités de production agricole, qui se composent non seulement du foncier non bâti mais aussi des bâtiments d'exploitation et d'habitation, lorsqu'ils sont réellement indispensables à l'activité agricole.

Si nous consacrons 0,5 à 1 % du budget de l'agglomération à 50 % de notre territoire communautaire occupé par les espaces naturels et agricoles sur plusieurs années pour le foncier et le bâti, nous pourrions résoudre les problèmes posés pour le long terme et crédibiliser nos discours.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2010-1595 - proximité et environnement - Bron - Lyon - Villeurbanne - Service public de chaud et froid urbains - Approbation du principe de délégation du service public - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2010-1595 doit être présenté par monsieur le Vice-Président Colin.

M. SANGALLI, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président COLIN absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Deux minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme BARGOIN : Monsieur le président, mes chers collègues, le 12 juillet 2004, j'intervenais dans cette assemblée lors de la désignation d'un délégataire et j'intervenais pour contester la création d'une chaufferie au cœur des habitations du huitième arrondissement et dont l'approvisionnement allait nécessiter la circulation importante de poids lourds sur une voie très urbanisée. Aujourd'hui, il semble que tout le monde ait pris conscience de cette incohérence et des choix semblent s'orienter plus en périphérie de l'arrondissement, proche des grands axes de circulation. Nous nous réjouissons d'ailleurs d'apprendre que, lors du prochain appel d'offres pour l'implantation éventuelle d'une chaufferie, le lieu en sera prédéterminé par la collectivité.

Mais, tant à la Ville qu'au Conseil d'arrondissement, j'avais toujours exprimé la nécessité de développer le réseau de chauffage urbain pour plusieurs raisons mais dont une aujourd'hui est prioritaire : c'est l'un des moyens importants pour atteindre les objectifs du plan climat et du plan de protection de l'atmosphère dans lesquels le Grand Lyon s'est engagé. Le récent colloque qui a permis d'échanger sur les expériences respectives de Göteborg et de Lyon en matière de politique énergétique nous conforte d'ailleurs dans cette conviction.

Au vu des études techniques, juridiques et des observations de la CCSP, il est évident que le principe de la DSP est celui qui offre le plus de sécurité, tant pour l'utilisateur que pour la collectivité. Nous ne pouvons donc qu'être favorables à l'extension de la prise de délégation sur la commune de Bron, en souhaitant, monsieur le Président, qu'à terme, la gestion du réseau de chauffage urbain,

aujourd'hui compétence communale, devienne compétence du Grand Lyon, ce qui permettrait une véritable extension avec un maillage à travers le territoire de l'agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Je ne reviendrai pas sur les circonstances qui font que ce dossier est représenté devant nous aujourd'hui, je voudrais simplement mentionner que, pour nous, l'annulation contentieuse de la DSP de 2004 est en fait une aubaine, une aubaine parce qu'entre-temps, plusieurs problématiques sont montées en charge qui nous obligent à revoir notre doctrine sur l'utilisation des réseaux de chaleur.

Ces questions sont tout d'abord la précarité énergétique. Aujourd'hui -on le sait, on l'a lu-, les questions de précarité sociale dues au prix de l'énergie vont croissantes. Quelques chiffres : entre 1979 et 2005, la part du budget contraint des ménages hors transport est passée, pour les plus pauvres, de 24 à 48 %. Cela veut dire que le prix de l'énergie, avec le prix des loyers, est à la source de la société que l'économiste Alain Lipietz a appelée "la société en sablier" qui tire tout le monde vers le bas.

Vous avez lu comme moi, je pense, les journaux qui ont annoncé récemment que les coupures de gaz dues aux impayés allaient passer de 10 000 à 300 000 cette année. Cela veut dire que, faute d'organisation, l'hiver prochain risque fort d'être dramatique. Et si l'on parle de fracture sociale, il est peut-être pessimiste mais pas irréaliste de parler d'explosion sociale au rythme où l'on va.

Alors, oui, les réseaux de chaleur sont d'abord et en premier lieu une réponse à la précarité sociale et à la précarité énergétique. En effet, l'énergie la moins chère est celle délivrée par le réseau de chaleur. Pour le Grand Lyon, la facture moyenne de chauffage pour les ménages est de 692 € pour le chauffage urbain, de 915 € pour le gaz, de 845 € pour le fuel et de 1 094 € pour l'électricité. C'est aussi la seule énergie que l'on pourra peut-être faire baisser puisqu'en passant à plus de 50 % d'énergie renouvelable et en augmentant le recours à la biomasse, nous pourrions passer d'une TVA de 19,6 % à une TVA de 5,5 %, c'est-à-dire faire baisser de 15 % la facture pour l'utilisateur final.

Le deuxième enjeu -l'intervenante précédente en a parlé- c'est effectivement l'enjeu écologique. Il n'y aura de réussite de nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sans recours accru à la biomasse. Le diagnostic climat que nous avons établi dans le cadre de l'élaboration du plan climat montre que, pour atteindre nos objectifs de 20 %, il faut un minimum de 100 mégawatts de biomasse d'ici 2020 ; et encore, c'est un objectif minimum parce qu'il s'accompagne d'autres objectifs dans le domaine du photovoltaïque qui seront difficiles à atteindre. La question s'est posée de savoir si c'est un objectif irréaliste ; évidemment, nous avons interrogé les experts et les énergéticiens : c'est un objectif élevé mais réalisable.

Et comme cet objectif est élevé -et c'est ma troisième partie- c'est aussi un investissement économique considérable. Pour atteindre cet objectif, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros d'investissement qui sont nécessaires ; on le voit, ce n'est pas un petit investissement, c'est l'équivalent des plus gros investissements de la PPI. C'est une somme considérable mais c'est aussi une somme qui est amortissable dans le cadre de la DSP sur la durée de vingt-cinq ou trente ans. A plus long terme -c'est aussi une question qui doit se poser pour nous-, est-ce que la rente énergétique doit aller aux pays producteurs de gaz ou de pétrole ou doit-elle servir à structurer une filière bois sur notre territoire et à fournir des emplois durables dans les deux sens du terme ?

Sur le dossier d'aujourd'hui, concernant les modalités que vous nous proposez d'approuver, nous faisons plusieurs remarques.

Tout d'abord, si la remise en concurrence de la DSP est une bonne chose. Elle arrive un peu tôt, malheureusement ! Grâce au travail de la commission nouvelles compétences présidée par monsieur Jacky Darne et à la conférence énergie climat, le Grand Lyon commence à peine à se doter d'une doctrine en la matière. Or, d'ici 2020, d'autres réseaux de chaleur vont tous venir en renouvellement : Vénissieux, Vaulx en Velin et Rillieux la Pape. Mais là, nous sommes obligés de prendre une décision avant qu'une vision stratégique ait réellement été élaborée. Or, les inconvénients et avantages d'autres solutions auraient mérité d'être analysés, comme par exemple la société publique locale dont le principe vient d'être voté par le Parlement.

Concernant le rattachement du réseau de Bron, nous considérons que c'est une très bonne chose et nous espérons que d'autres le rejoindront.

Ensuite, nous avons une suggestion : des quantités importantes de chaleur sont aujourd'hui gaspillées par l'industrie. Or, d'autres villes ont compris -Göteborg a été citée mais, plus près de nous, Dunkerque- et récupèrent une grande partie de la chaleur industrielle, l'énergie fatale, ce qui permet de faire encore baisser le prix. Une étude a été réalisée, dans le cadre de l'Agenda 21 de la vallée de la Chimie, sur les possibilités d'écologie industrielle et nous souhaitons que cette possibilité soit étudiée.

Enfin, compte tenu des difficultés qu'a connues le Grand Lyon dans le passé concernant l'implantation de la chaufferie bois -avec beaucoup de mauvais procès, à mon sens-, il est important -et nous le souhaitons aussi- que le Grand Lyon détermine les terrains sur lesquels les chaufferies seront installées.

Pour conclure, si l'on prend l'exemple de villes où la production de chaleur, la production d'énergie n'est pas une sinécure, comme par exemple Göteborg ou Helsinki, des villes où il fait froid, près de 80 % dans un cas et 90 % dans l'autre des ménages sont raccordés au réseau de chaleur, sans obligation de raccordement, simplement sur un calcul économique. Nous partons de beaucoup plus bas puisque moins de 10 % des foyers sont raccordés au réseau de chaleur. Il est donc important que nous relançons l'investissement dans ce domaine -et là, je regrette que l'intervenant de tout à l'heure ne soit plus là : quand il parle d'intégrisme écologique, j'aimerais savoir si l'intégrisme écologique c'est de prévoir cela- pour pouvoir assurer à nos concitoyens les moyens de se chauffer.

Nous voterons ce rapport et nous serons très attentifs sur la rédaction du cahier des charges qui aura lieu cet été. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président, je serai un peu plus court parce que, sur une délibération de principe, juste une intervention de principe !

La gestion du chauffage urbain seulement pour cette partie limitée de notre agglomération est -sans mauvais jeu de mot- un dossier brûlant depuis quelques années. Elle est un véritable enjeu social, un enjeu économique et un enjeu environnemental. Finalement, pour nous, c'est un réel sujet politique qui concerne directement un grand nombre de nos concitoyens.

Rappelons-nous aussi que notre délibération d'aujourd'hui n'est que la conséquence de l'annulation du dernier contrat par le juge administratif.

Sur le principe même de la déclaration de service public, notre groupe est totalement d'accord. En effet, il n'est pas possible de gérer tous les services en régie, pour des raisons de coûts et de compétences qu'un certain nombre de sociétés extérieures maîtrisent beaucoup mieux que le Grand Lyon ; car n'oublions pas que ce n'est pas notre métier.

En fait, c'est avec un peu plus de hauteur et de vision à long terme qu'il faut prendre ce dossier. Nous devons sortir des tuyaux la question un peu oubliée ou un peu lente d'une éventuelle prise de compétence par le Grand Lyon dans le domaine des réseaux de chaleur et de chauffage. S'il la prend, cela permettra enfin de clarifier les choses. Si nous décidons de ne pas la prendre, nous devons alors nous poser la question simple de la poursuite des actions menées par le Grand Lyon sur la base des conventions avec Villeurbanne, Lyon et l'OPH de Bron ou voire de transférer cette compétence et ces actions vers d'autres acteurs.

Nous devons enfin engager notre Communauté sur une vision à long terme, savoir qui fait quoi, qui délègue quoi, dans une vision d'ensemble et non parcellaire, pour permettre peut-être de véritables réductions sur la facture des usagers de ce chauffage.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes très favorables au développement et au renforcement des réseaux de chaleur qui sont un outil essentiel d'une ville durable, plus dense, avec des infrastructures mutualisées et les atouts du service public (égalité d'accès, équité sociale, péréquation tarifaire, transparence des coûts, contrôle d'exploitation au plan environnemental et de sécurité, ...). Sur certains points, la rencontre dans cette salle, mardi 22 juin, sur l'expérience de Göteborg est éclairante.

Cependant, cette délibération doit répondre à deux exigences de court terme, tout en les inscrivant dans un cadre stratégique pour notre agglomération. De notre point de vue, elle n'y parvient pas :

- il faut assurer la poursuite de l'exploitation du réseau Lyon-Villeurbanne au-delà de la convention existante, donc avant fin 2011, tout en prenant en compte les investissements réalisés dans le cadre du contrat de DSP annulé, pour un montant de 50 M€ ;

- de plus, il faut apporter une réponse à la demande de la ville de Bron qui le souhaite pour assurer là aussi la continuité de la fourniture de chaleur par l'OPAC du Rhône après 2011.

Nous partageons ces objectifs, dont les contraintes d'agenda sont réelles. Mais cette délibération, au lieu de répondre à minima aux deux questions, propose des décisions structurantes sur les deux, alors même que nous n'avons pas d'analyse partagée ni donc de stratégie de cet enjeu des réseaux de chaleur.

Le choix du mode de gestion est ainsi une décision forte. La durée de vingt-cinq ans, durée maximum possible et bien évidemment la plus favorable pour amortir les 50 M€ d'investissements, nous engage sur un contrat qui devrait être un des outils de nos choix politiques dans le plan climat, dans l'élaboration d'une stratégie énergie et réseaux de chaleur à construire avec les acteurs et donc notamment, bien évidemment, les communes ayant déjà un tel réseau.

Car il ne s'agit pas que de produire et distribuer de la chaleur, il s'agit aussi des conditions environnementales, climatiques de cette fourniture, de la prise en compte du Grenelle, de l'enjeu social que représente le coût de la chaleur, avec l'impact bien sûr des incinérateurs dont l'avenir est à conforter. Il s'agit aussi de l'enjeu sociétal concernant les pratiques de gestion des logements, des commerces et locaux qui conduisent parfois à chauffer des locaux aux fenêtres ouvertes. Au fond, il s'agit de penser un réseau qui n'a pas pour objectif de produire le maximum mais d'apporter le meilleur service pour aider les consommateurs à maîtriser leur consommation énergétique. Si donc, comme l'indique le texte, cette activité nécessite une activité commerciale réelle, son évolution exigera de plus en plus d'activités de relations aux acteurs de la ville, aux citoyens.

Toutes ces questions nécessiteraient un travail aussi important que celui conduit par Thierry Philip avec le comité de pilotage sur la politique des déchets et de la propreté, sur plusieurs années. Or, la commission compétences du Grand Lyon a à peine effleuré le sujet. Un groupe de travail réunissant les six villes avec réseau urbain a lancé, au printemps 2009, une étude plus détaillée dont nous venons d'apprendre que les résultats seraient enfin présentés le 30 septembre prochain.

Dans ce cadre, la décision de répondre à la demande de la ville de Bron, en intégrant le réseau de Parilly dans le réseau de Lyon-Villeurbanne, a de lourdes conséquences. Le coût estimé de 20 M€ de travaux renforce la pression sur l'équilibre économique et ne pourra se justifier sur la consommation prévue à Bron. Les éventuels investissements de production sont pensés sans la nécessaire réflexion d'ensemble à l'échelle de l'agglomération. Sans compter que cela éloigne le réseau Lyon-Villeurbanne des 50 % d'énergie renouvelable, enjeu d'une TVA à 5,5 % que nous avons déjà cité et que cela influera à la hausse sur la facture de chauffage à Bron, questions évoquées bien sûr dans la commission consultative des services publics locaux.

Le mélange des deux décisions dans cette délibération rend encore plus compliquée la transparence d'un équilibre économique difficile, ce qui pousse d'ailleurs à chercher un délai maximum de la DSP et à prévoir une éventuelle subvention d'équilibre qu'il va être difficile de justifier aux autres communes. Nous demandons que le contenu des conventions avec le Grand Lyon soit d'ailleurs précisé du point de vue des coûts ou risques de coûts pour la Communauté.

Nous sommes tous d'accord qu'un travail important est devant nous pour élaborer une stratégie politique partagée sur l'énergie et les réseaux de chaleur. Il était donc essentiel de préserver le temps nécessaire à cette élaboration et donc ne pas ajouter l'intégration de Bron dans le renouvellement déjà compliqué de la DSP de Lyon-Villeurbanne. Cela n'interdit pas d'apporter une réponse positive mais spécifique à la ville de Bron, assurant la continuité technique et économique de la situation actuelle. La seule chose difficile est bien, dans tous les cas, le contenu d'un contrat de renouvellement de DSP de Lyon-Villeurbanne qui préserve toutes les possibilités de décisions nouvelles dans les années à venir. De ce point de vue, la durée de vingt-cinq ans est clairement un handicap.

Si le groupe Communiste ne souhaitait évidemment pas compliquer un dossier techniquement et juridiquement complexe, il ne peut que constater que les choix faits dans cette délibération rendent très difficiles nos futures discussions sur la politique énergie, que ce soit sur le mode de gestion, pour lequel la délibération oublie d'ailleurs le service public local -sur lequel notre collègue Martial Passi, Maire de Givors et Président de l'Association nationale de ces SPL, peut apporter

une expertise- ou sur le contenu de la maîtrise d'ouvrage avec la relation usagers, le lien entre fourniture de chaleur et pratiques de régulation, ce que nous pouvons appeler la coresponsabilité sur l'efficacité énergétique.

Le groupe Communiste réserve donc son vote en fonction des réponses à nos questions.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots simplement pour donner la position du groupe sur cette délibération. Le groupe s'abstiendra pour deux raisons principales : la première, c'est le problème de la compétence et on pouvait prendre le temps de régulariser cette situation, puisqu'il convient bien de la régulariser. Comme le marché avait été annulé dans les conditions que l'on connaît et qu'on relance la procédure, pour nous, il eût été utile de régler cette affaire-là qui, sur le fond, ne pose pas de difficultés, alors que là on continue de rester dans une situation juridique qui n'est pas tout à fait claire. Enfin, on aurait pu aussi profiter de l'opportunité de permettre aux communes qui en ont fait la demande de pouvoir intégrer le dispositif. C'était l'occasion inespérée de pouvoir régler cela. A ce titre-là, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse.

M. le vice-président CLAISSE : Merci, monsieur le Président. Quelques mots pour commenter et porter à l'information des conseillers communautaires l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

Vous avez sur vos tablettes l'avis, bien évidemment positif, sur le principe de délégation de service public mais les membres de la commission ont souhaité attirer l'attention de l'assemblée communautaire sur trois attentes qu'ils souhaitent formuler dans le cadre de cette nouvelle délégation de service public.

La première d'entre elle est la suivante : elle consiste à attirer notre attention sur leur souhait de voir, dès la mise en œuvre de la future délégation de service public, appliquer un taux de TVA de 5,5 %, sous-entendu que la prochaine délégation mette bien l'urgence sur la réalisation des chaufferies bois, à la fois pour assurer la compétitivité du service et pour conforter les objectifs qui seront pris dans le cadre du plan climat.

Deuxième attente très fortement formulée, la durée de la délégation estimée à vingt-cinq ans apparaît effectivement longue et les membres de la commission attirent votre attention sur le fait que le contrat de délégation qui sera signé garde de la souplesse, de telle sorte que ce contrat n'interdise pas le maillage du réseau et l'intégration d'autres communes dans le cadre du réseau de chauffage urbain.

Enfin -je crois que cela a été rappelé par un certain nombre de conseillers communautaires-, les membres de la commission souhaitent que la stratégie de la Communauté urbaine en matière de développement du chauffage urbain, du maillage du réseau et de la prise de compétence notamment soit clarifiée.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Simplement deux mots sur ce dossier pour dire que cette délibération est, si je puis dire, une délibération de précaution. Elle vient dans une période où nous avons pour le moment une convention de gestion provisoire et on ne peut donc pas se retrouver tout à fait dans un vide juridique. Mais -je suis d'accord avec un certain nombre de collègues- elle

vient en un moment où la réflexion sur les réseaux de chaleur, la gestion globale pour la Communauté urbaine est quelque chose qui est devant nous.

Aussi, en dehors de cette délibération que je présente pour qu'il n'y ait pas de vide juridique, ai-je demandé à monsieur le Préfet que l'on puisse avoir dix-huit mois qui nous permettent éventuellement d'abord de prendre la compétence énergie et ensuite de définir une politique beaucoup plus globale que ce qui est visé par cette délibération ce soir, de manière à pouvoir évidemment essayer de placer l'agglomération lyonnaise dans une dynamique nouvelle par rapport à tout ce problème, à la fois réseau de chaleur, gestion des différents flux ; cela se place dans une problématique plus globale.

On est en train d'étudier tout cela. Donc je pense que, si le Préfet nous en donne la possibilité, nous nous replacerons dans un cadre un peu plus général, ce qui n'est pas facile. Ensuite, j'espère bien évidemment qu'entre les élans généreux pour les réseaux de chaleur puis la localisation des chaufferies, il n'y aura pas trop de contradictions car j'ai vu aujourd'hui que même les tramways faisaient débat ; donc que cela ne soit pas comme les tramways : on veut bien être desservi mais pas par un réseau de chaleur qui aurait sa source près de chez soi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne (sauf M. Millet qui s'est abstenu) - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis (sauf M. Barthélémy qui n'a pas participé au débat ni vote) - Mouvement démocrate - MM. Broliquier et Vial (non inscrits),
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui ont voté pour), M. Millet (groupe Communiste et intervention citoyenne).

Adopté, M. Barthélémy n'ayant pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. SANGALLI en remplacement de M. le Vice-Président COLIN absent momentanément.

N° 2010-1596 - proximité et environnement - Décines Charpieu - Secteur Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement et d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant nous passons à un dossier, toujours le secteur Montout, présenté par monsieur Colin.

M. SANGALLI, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président COLIN absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme YÉRÉMIAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de la dernière réunion de la commission proximité et environnement, le Vice-Président Jean Paul Colin a fort opportunément rappelé que le rapport qui nous est présenté a pour objet essentiel d'améliorer les infrastructures d'assainissement sur la commune de Décines. Il s'agit de mettre un terme aux dysfonctionnements actuels, à savoir les débordements du réseau, les inondations liées aux ruissellements, les déversements trop fréquents dans le milieu naturel du Grand Large.

Pour bien connaître la situation décinoise, je sais que ces investissements sont attendus depuis longtemps par les élus et les habitants de cette commune. Aussi, je trouve regrettable qu'à l'occasion de la présentation de ce rapport, les opposants au Grand Stade aient cru devoir agiter une nouvelle fois le "chiffon rouge" ou le "carton rouge" de l'argument éculé de l'argent public servant à financer un projet privé. De fait, si l'on poussait cette logique jusqu'au bout, il serait désormais interdit d'envisager tout investissement sur la commune de Décines, au motif que l'on pourrait toujours prétendre que l'investissement en question bénéficierait peu ou prou au projet privé de Grand Stade.

J'ajoute que ce débat apparaît complètement dépassé à l'heure où, compte tenu de l'état calamiteux des finances publiques, il convient de rechercher la mise en œuvre de partenariats intelligents entre le secteur public et l'initiative privée. Il me semble que la seule vraie question à se poser est celle de l'utilité sociale de nos investissements. Le Grand Stade présente, à l'évidence, une utilité sociale comparable aux grands équipements culturels financés par la puissance publique.

En conclusion, notre groupe votera ce rapport qui va concourir à améliorer la qualité de vie des Décinois et du même coup améliorer les conditions d'implantation du Grand Stade.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci. Monsieur le président, mes chers collègues, je ne veux pas utiliser cette délibération pour me prononcer pour ou contre le Grand Stade - nous avons déjà eu l'occasion de voter, il y en aura certainement d'autres - mais je cède tout de même à la tentation pour saluer le projet de Grand Stade au Grand Montout parce qu'il permet de déceler des dysfonctionnements d'infrastructures pluviales à Décines et d'y remédier, même si ces dysfonctionnements existent depuis plusieurs années, selon même notre délibération.

Par contre, je veux m'appuyer sur cette délibération pour vous poser une question de principe, peut-être dépassée, madame Yérémián : lorsque des travaux importants d'infrastructures sont provoqués par la réalisation future d'un projet privé, n'est-il pas normal que le promoteur privé participe à l'investissement de la Communauté ? Ce projet a un en effet double aspect. Il correspond à la fois à un intérêt général et à un intérêt privé. Les coûts totaux générés par ce grand projet sont d'ailleurs estimés de manière spécifique par le projet de délibération :

- 1,350 M€ pour le déplacement de la station de la Berthaudière,

- 1,616 M€ pour le renforcement et la création des réseaux autour de la station,

- 2 M€ pour le raccordement en eau potable du site du futur Grand Stade,

- 3,330 M€ pour le déplacement des bassins de ruissellement agricole du Montout, uniquement pour le Grand Stade,

soit 8,296 M€ liés au seul projet privé de Grand Stade sur un total de 20,915 M€, soit 40 %.

Alors, monsieur le Président, je vais tenter - comme l'on fait mes collègues pour l'eau et le numérique tout à l'heure - de vous poser une question et peut-être même d'espérer une réponse : si le raccordement en eau potable des terrains par le Grand Lyon est normal, nous le faisons pour les lotissements et les entreprises, comptez-vous demander au promoteur du projet de prendre en

charge les travaux liés au déplacement des équipements liés à la seule implantation du Grand Stade sur ce site ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, une très courte intervention uniquement pour rappeler que le groupe Ensemble pour le Grand Lyon souhaiterait que les rapports dédiés au Grand Stade soit séparés et non pas noyés dans des rapports d'aménagement indispensables au bon fonctionnement des territoires.

Le problème, dans ce rapport, n'est pas que les aménagements vont profiter ou vont permettre de régler la situation sur Décines Charpieu mais il y a deux aménagements complètement séparés : d'une part, l'aménagement pour régler les problèmes d'inondations et éviter aux eaux pluviales de se déverser dans le Grand Large et, d'autre part, plus de 7 M€ d'investissements liés uniquement au Grand Stade ; ce sont deux choses complètement séparées.

M. LE PRÉSIDENT : On fera donc, dans le bassin, une partie liée au Grand Stade, une autre partie liée aux Décinois de manière à pouvoir bien séparer les flux d'eau et d'assainissement. Chers collègues, on va être un peu raisonnable !

Par exemple, lorsqu'on a fait la Confluence, il y avait autre chose, il y avait le grand collecteur qu'il a fallu déplacer pour pouvoir réaliser la Confluence. A l'époque, on aurait pu me dire : "C'est uniquement pour Unibail, parce qu'ils font un centre de loisirs là ! C'est uniquement pour les promoteurs immobiliers parce qu'ils vont construire là !" Et bien non, on l'a fait. Alors on sait maintenant ce que cela nous a coûté et ce que cela nous a rapporté : investissement public sur la première tranche : 120 M€ ; coût global du projet : 1 000 M€. Donc cela a permis effectivement, avec 120 M€, de générer 800 M€ de flux économiques. C'est comme cela, mes chers collègues, que l'agglomération lyonnaise se développe.

Je mets donc ce dossier aux voix et je peux dire évidemment que l'on négociera avec l'Olympique Lyonnais une participation à ces travaux pour ce qui les concerne :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - M. Imbert Alain (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - MM. Broliquier et Vial (non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon), M. Touleron (Gauche alternative, écologique, citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. SANGALLI en remplacement de M. le Vice-Président COLIN absent momentanément.

N° 2010-1597 - proximité et environnement - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Grand Montout - Grand stade - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage avec les associations de protection de l'environnement et les maîtres d'ouvrage - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sangalli a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1597. Monsieur Sangalli, vous avez la parole.

M. SANGALLI, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention de trois minutes pour le groupe Les Verts.

(Intervention retirée).

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon sur la biodiversité.

M. QUINIOU : Absolument, monsieur le Président. Ce rapport nous rappelle que l'aménagement du Grand Stade et de ses accès va impacter les zones naturelles et agricoles des communes de Décines Charpieu, Chassieu et Meyzieu, impact plus que notable vu l'ampleur du projet.

La mise en place d'une charte partenariale visant à trouver des solutions pour répondre au désastre écologique que symbolise ce projet pourrait sembler être une bonne chose a priori mais deux remarques tout de même, chers collègues.

Tout d'abord, la charte s'applique à deux sites : le Grand Montout, d'une part, et le site du Grand Stade, d'autre part, la séparation en deux sites distincts étant clairement notée. Si les quatre maîtres d'ouvrage (Grand Lyon, Sytral, Etat et OL) sont évidents pour le site du Grand Stade, ne pas envisager l'intégration d'autres maîtres d'ouvrage à l'échelle du Grand Montout semble plus que restrictif.

Deuxième point qui soulève notre inquiétude c'est la totale absence de participation des communes concernées par le projet de charte en n'y intégrant aucune association locale. Cela n'est malheureusement que le reflet d'une méthode globale de gestion de ce projet qui consiste à ne pas prendre en compte l'avis des territoires concernés. Certes, cette méthode de décision antidémocratique n'est pas nouvelle mais il faut dire qu'à la longue, elle finit par irriter.

Enfin, sur le fond, vous savez bien qu'un tel projet ne pourra qu'être néfaste, à l'échelle locale, pour l'environnement, aussi bien à cause de la destruction des espaces naturels qu'il induit que par le transit qu'il génère et penser que des mesures compensatoires locales sont possibles est aussi crédible que votre projet qui espère voir 2 000 spectateurs rentrer de nuit chez eux en vélo les soirs de match.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ne peut cautionner cette pseudo prise en compte de l'environnement et votera contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Comme vous l'avez vu, on n'a pris que les associations qui sont extrêmement favorables à tout ce genre projet, du type FRAPNA, pour être sûrs effectivement d'avoir un avis favorable a priori.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - M. Imbert Alain (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon, Joly qui se sont abstenus) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - MM. Broliquier et Vial (non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon), MM. Augoyard, Geourjon, Joly (Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. SANGALLI.

N° 2010-1620 - urbanisme - Lyon 2° - Lyon Confluence - Bilan de la concertation préalable à l'opération Lyon Confluence 2° phase et à la révision simplifiée n° 9 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1620. Monsieur, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ce rapport concernant notamment un échange sans vote sur le projet d'aménagement et de développement durable Confluence deuxième phase et sur l'ensemble de la délibération, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur ce dossier, je rappelle que nous devons procéder :

- dans un premier temps, à un débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, en application de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme et au vu de la note qui vous a été adressée avec l'ordre du jour ;

- dans un second temps, au vote du rapport pour ce qui concerne le bilan de la concertation préalable.

Nous commençons donc par le débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Je vais donner d'abord la parole au groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts ?

M. le Vice-Président BUNA : Si si, je suis encore là, monsieur le Président. Et si je dis que c'est retiré, vous allez penser que c'est le groupe !

Je voulais simplement souligner que des milliers de Lyonnais avaient pu, pendant ces trois jours de fête, apprécier et découvrir ce nouveau morceau de ville qu'est la Confluence, côté Saône, constituée désormais d'un tissu urbain contemporain, diversifié, attractif, avec un système d'espaces publics d'agrément, de loisirs et de détente, bien loin de ce que nous prédisait un certain nombre de Cassandra en 2003. On nous disait : "Projet virtuel, projet qui se réduira à un pôle de loisirs et ghetto pour riches". Je crois que, même l'opposition -si j'ai bien entendu les élus du deuxième arrondissement lors d'une réunion publique récente- disait que c'était une réussite. Tant mieux ! Il vaut mieux ne pas attendre que tout le monde l'ait reconnue pour se féliciter d'une réussite et je pense qu'il y a des progrès par rapport à ce qui s'est passé sur les berges du Rhône. C'est une réussite parce que les docks sont libérés, parce qu'il y a une promenade le long du fleuve, parce qu'il y a un parc ramifié, parce qu'il

y a une darse aménagée, parce qu'il y a des voies ferrées dressées, parce qu'il y a une ligne de tramway, parce qu'il y a des immeubles exceptionnels, tant sur le plan architectural que sur le plan environnemental ; ces immeubles de bureaux comme d'habitation accueillent leurs premiers habitants, leurs premiers salariés et -si j'ai bien regardé la télé- ils ont tous exprimé leur satisfaction.

Dès le départ, la concertation -et j'en remercie monsieur le Vice-Président Gérard Claisse- a constitué une dimension importante du projet, même une dimension essentielle pour faire adhérer les riverains et les Lyonnais. Ce succès de la concertation est à nouveau au rendez-vous pour cette seconde phase : 3 620 contributions, 18 000 visiteurs, 315 000 connexions, c'est significatif et il est bien que les attentes exprimées par les habitants coïncident très largement, avec les projets proposés par Herzog et de Meuron et par l'équipe Deruelle, avec une adhésion large à un projet végétalisé, dense, accessible, capable d'accueillir une mixité fonctionnelle et sociale et valorisant le patrimoine préexistant. Adhésion également pour un projet favorisant les modes doux, les transports collectifs, une circulation automobile apaisée -comme les débats à la Communauté urbaine- et un désenclavement vers le sud, un désenclavement vers Gerland et vers la Presqu'île.

Je ne vais pas revenir sur les trois composantes de cette ZAC 2 : le Campo, la transversale, simplement pour dire que le quartier du marché qui prolonge le quartier dense au sud sera aussi un quartier mixte ; on a parlé de 50 % de logements sociaux et de logements intermédiaires qui seront végétalisés et qui seront desservis par de nouveaux ponts, de nouvelles passerelles, pour l'essentiel consacrés aux modes doux, avec le nécessaire pont des Girondins qui, lui, devrait permettre disons un minimum de circulation automobile, si possible ne pénétrant pas dans la Presqu'île.

Il ne faut pas oublier le quatrième pôle, le pôle Sainte Blandine, qui est fortement intégré -me semble-t-il- dans cette seconde phase avec la transformation des prisons, le dépôt du Sytral, la création de nouveaux équipements publics, une amélioration des cheminements piétons au travers de la gare de Perrache et le Centre d'échanges qui est attendu. Un projet d'écocoréovation qui sera une première en France. Donc, du coup, nous attendons avec impatience les réalisations de la seconde tranche.

J'ai relevé dans le rapport, dans l'avis que donne la DREAL qui est l'autorité environnementale de l'Etat, une remarque récurrente : ils mettent l'accent sur la difficulté que constitue l'A7. Evidemment, nuisances, pollution pour les riverains et difficultés pour nous de positionner les façades, tant en termes de destination -je dirai- qu'en termes de traitement. J'oserai donc suggérer, sans attendre la réalisation du TOP dans un quart de siècle, que l'on regarde avec l'Etat, que l'on propose à l'Etat la mise en place d'un comité de pilotage pour éventuellement envisager, comme l'attendent les habitants, un déclassement de l'A7. Mais, à plus court terme, si cela était trop difficile sur le plan juridique et autres, au moins voir -et le rapport le rappelle- s'il est possible d'avoir quelques améliorations -si le domaine est d'Etat, les améliorations seraient financées par l'Etat j'imagine-, notamment le traitement des sols roulants pour qu'ils soient moins bruyants et la limitation de vitesse. Je me disais donc qu'il fallait saisir peut-être cette opportunité pour interroger l'Etat et essayer de travailler de concert sur cette question.

Ensuite, puisqu'il me reste vingt secondes, je voudrais remercier l'ensemble des partenaires publics et privés qui ont travaillé à la réalisation de la première tranche, remercier la SPLA, les services de la Communauté urbaine, remercier le Président

de la Communauté urbaine pour sa forte implication dans ce dossier et dire qu'enfin, aujourd'hui, les salariés et les travailleurs qui sont sur ce territoire n'ont plus le sentiment d'être relégués derrière les voûtes. Je crois qu'ils ont même une certaine fierté à résider désormais dans ce territoire attractif et un territoire qui a désormais un visage, également un nom, un nom propice, évocateur, symbolique, celui de la confluence qui est celle du Rhône, qui est celle du rassemblement, de la convergence et -je dirai- de la rêverie.

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; intervention retirée. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. Roland BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, que voulez-vous que je dise de plus après ce brillant exposé de mon collègue Gilles Buna ? Je ne serai que redondant et je voudrais vous dire combien aujourd'hui le groupe Socialiste est fier, d'une fierté très légitime, et il remercie bien entendu son Président qui, très ému l'autre jour lors de l'inauguration du quai Antoine Riboud, a marqué fortement de son empreinte cette partie du Confluent qu'il a voulue, qu'il a toujours voulue et qui aujourd'hui et encore plus demain avec la phase numéro 2 et surtout avec tout ce qui se projette aussi rapidement, puisque je crois savoir -et j'en ai été le témoin pendant des décennies- que tout le monde pariait sur un embourbement de cette phase numéro 1 et qu'on parlait de cinquante ans voire soixante-dix ans de réalisation. Non seulement, dans la première partie, les livraisons se succèdent à la vitesse grand V, les inaugurations quasiment au quotidien et demain les poses de premières pierres nouvelles. Vous imaginez un peu ce qu'est devenu le confluent en l'espace de sept ans, puisque je rappellerai que le premier coup de pioche a été donné en 2003.

Voilà, monsieur le Président, le groupe Socialiste que je représente ce soir par ma voix vous remercie de cette beauté sur ce site aussi magique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Broliquier, même lyrisme ?

M. BROLIQUIER : J'ai les yeux tournés vers l'avenir et on parle aujourd'hui de l'aménagement d'environ 450 000 mètres carrés de SHON sur l'emprise du marché gare. Donc ce n'est pas rien, c'est un véritable morceau de ville en plein cœur de notre agglomération.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, notamment ici-même, de vous dire que nous avons été séduits par le projet posé par Herzog, de Meuron et Desvigne. Les grands principes urbanistiques nous satisfont, d'autant plus qu'ils se sont largement nourris de la concertation menée en 2007 et 2009 et nous y retrouvons nous-mêmes très largement nos préconisations faites dès 2008 et nous ne pouvons que nous en réjouir ; je pense à la densification et à la mixité sociale, intergénérationnelle et d'usages, je pense aux soucis d'intégration du nouveau quartier dans l'environnement existant, à la préoccupation environnementale dans la conception, la construction, le fonctionnement de ce quartier, la volonté architecturale à la fois audacieuse et apaisée, l'emprise végétale importante qui est bien transcrite, à notre avis, dans la trame urbaine comme dans le concept du champ. Tout cela figure dans les intentions des concepteurs et nous en sommes satisfaits.

Nous reconnaissons bien volontiers les qualités intrinsèques de ces esquisses mais sachons, avant de passer à la réalisation, tirer les expériences de la ZAC 1 : c'est une belle réussite populaire que les Lyonnais s'approprient de jour en jour et plesbicent comme un lieu de fête, comme un lieu de divertissement mais

peut-être pas encore complètement, plus difficilement, comme un lieu d'habitation. Sachons faire en sorte que le succès soit au rendez-vous à tout point de vue pour la ZAC 2 !

Trois réflexions au sujet de cette ZAC 2, au regard des attentes exprimées au cours de cette concertation spécifique.

Premier point, sur le quartier pour tous, en autorisant moins d'une voiture par foyer, 0,6 voiture par foyer, vous devez dire que la phase 2 de la Confluence ne sera pas ouverte à tous. Bien sûr, vous nous annoncez 30 à 35 % de logements sociaux. A Confluence 2, la ségrégation ne se fera donc pas par l'argent mais plutôt par le mode de vie : exit les familles nombreuses, les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées ou âgées, les gens qui travaillent en horaires décalés, bref, tous ceux qui ont besoin d'une voiture pour vivre ; exit également certaines activités de services qui manquent déjà sur la Presqu'île.

C'est un positionnement fort qui mérite d'être clairement affiché pour que les investisseurs et les occupants sachent où ils mettent les pieds : 0,5 place de stationnement pour 100 mètres carrés de bureaux, c'est aussi un vrai choix de développement économique à long terme pour ce secteur. Et cette volonté de restreindre la voiture du centre-ville est dans l'air du temps, elle est politiquement très correcte, elle est sociologiquement discriminante, il faut bien le reconnaître, et la mixité à laquelle nous aspirons, tout risque finalement de n'être qu'une illusion.

Deuxième point, sur l'aspect quartier ouvert et accessible, dans le rapport que vous avez joint à la délibération, le fruit de la concertation publique est largement détaillé, ce qui n'est malheureusement pas le cas du résultat de la concertation dite "professionnelle et rapprochée". L'avis du public nous intéresse mais il aurait été surtout très instructif d'avoir aussi l'avis des socioprofessionnels, l'avis des spécialistes.

Autre document annoncé dans la délibération mais qui ne figurait pas dans le dossier, c'est le rapport d'impact établi par l'autorité environnementale de l'Etat en date du 29 avril 2010 ; la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes met l'accent sur les accès jugés -je cite- "insuffisants au regard de la population que le projet prévoit d'accueillir, tant du point de vue des transports en commun que du point de vue du maillage des modes de déplacements doux, en particulier piétons. Leur montée en puissance est indispensable pour assurer une bonne pénétration du quartier autrement que par la voiture car le stationnement y est volontairement restreint pour inciter des usagers à se reporter sur un autre mode de déplacement qu'en véhicule individuel". Autrement dit, pour l'Etat, ce projet n'offre pas d'alternatives suffisantes à la voiture pour afficher une ambition de ville marchable.

Il mentionne également, à long terme, "une très probable saturation du tramway T 1-T 2" et stipule que, malgré les projets de développement de transports en commun annoncés, la desserte du quartier reste problématique et ces optimisations risquent d'être insuffisantes sans développement d'autres lignes fortes de transports en commun.

Sur cette question des accès, vous avez suscité la semaine dernière beaucoup d'espoir. Votre présentation à la Sucrière a dévoilé des images intéressantes qui font la part belle aux déplacements doux, ce qui va effectivement dans le sens d'une ville marchable. Mais du virtuel au réel il y a encore du chemin, rien n'a encore été chiffré et aucun calendrier n'a été évoqué.

Troisième et dernier point, c'est celui du quartier que vous souhaitez apaiser et sécuriser. Si le bon équilibre doit être trouvé

sur la place de la voiture en ville, l'élément apaisant et sécurisant le plus fort serait sans doute le déclassement de l'autoroute A 7. A notre avis, il est indispensable et urgent. Et ce déclassement ne doit pas être conditionné par la réalisation du COL puisque 80 % du trafic du tunnel sous Fourvière est local. Les 20 % de trafic restants, national et international, une fois reporté sur le périphérique "est", viendront même renforcer la légitimité et la nécessité du COL.

A notre avis, il est donc urgent d'intervenir auprès de l'Etat, d'afficher une volonté politique forte, de mener des actions conjointes avec les associations locales pour avancer ce dossier. Et ne me répondez pas "moyens financiers" parce que ce déclassement est d'abord et surtout une question de volonté politique. L'Etat semble être en pleine réflexion sur ces aménagements d'autoroutes urbaines. Déclassement, modularité selon l'heure de la journée, voies dévolues spécifiquement aux transports en commun, de nouvelles pistes sont dans l'air ; de nouvelles pistes sont en cours d'exploration, notamment à Grenoble et dans d'autres villes européennes, et Lyon pourrait, à ce niveau-là, être un véritable terrain d'innovation, un véritable terrain d'expérimentation, ce qui ne sera sans doute pas fait pour vous déplaire.

Je voterai bien évidemment pour la création de cette ZAC mais nous serons très vigilants quant à ses conditions de réalisation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Chacun a-t-il pu s'exprimer ? Le débat est donc clos. Merci bien. Je vous propose que tous ceux qui le veulent bien puissent écrire derrière moi à l'Etat pour déplacer cette autoroute ; après, on verra comment il gère la suite. On aura déjà fait une belle avancée.

Je mets donc maintenant aux voix le rapport pour ce qui concerne le bilan de la concertation préalable.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1632 - urbanisme - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Subvention exceptionnelle à l'Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement des Emplois de Proximité dans le logement social (ARRADEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1632. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARRIER absent momentanément : Monsieur le Président, Maurice Charrier a dû s'absenter, donc je rapporte à sa place. Ce dossier porte sur une subvention exceptionnelle à destination de l'ARRADEP pour un programme de petits travaux sur 350 logements sociaux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme le Vice-Présidente BESSON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, ce projet de délibération concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ARRADEP ne peut qu'être saluée, d'autant plus que l'année 2010 est marquée par des difficultés de portage financier de cette action.

En effet, cette association œuvre depuis plusieurs années, pour le compte d'une coordination de bailleurs sociaux, à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers inscrits en contrat urbain de cohésion sociale. 300 personnes en contrat d'insertion vont remettre en état 350 logements.

La qualité du dispositif, au-delà de l'engagement des bailleurs, tient d'abord aux moyens mis en œuvre en matière d'encadrement et de mode de recrutement. Le public qui bénéficie de ce type d'emploi a souvent peu ou pas travaillé. Je tiens à insister sur le fait que, pour les 18-25 ans, cette expérience est souvent la première expérience professionnelle qui leur permet de s'inscrire dans un parcours professionnel et ainsi de se projeter dans l'avenir. J'insiste sur le fait que nul n'est inemployable et la première expérience est souvent déterminante dans un parcours personnel et professionnel.

Pour toutes ces raisons, le groupe GAEC votera la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE en remplacement de M. le Vice-Président CHARRIER absent momentanément.

N° 2010-1633 - urbanisme - Renforcement du partenariat avec les trois fédérations : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie - Attribution de subventions et convention partenariale 2010-2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1633. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARRIER absent momentanément : Il s'agit cette fois-ci d'attribuer une subvention visant à renforcer le partenariat avec les trois fédérations du logement qui sont la CNL, la CSF et la CLCV.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme le Vice-Présidente BESSON : Monsieur le Président, susciter la parole du plus grand nombre doit être une priorité. Les trois fédérations du logement et du cadre de vie que sont la CNL, la CSF et la CLCV et qui représentent 3 500 adhérents - ce qui n'est pas négligeable - et 300 bénévoles actifs œuvrent concrètement pour faire progresser l'expression citoyenne.

Elles participent notamment aux actions territoriales du CUCS à travers des actions qui permettent d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens les plus fragiles. Leur participation aux différentes instances locales et d'agglomération ne peut que renforcer l'action publique des collectivités dans un contexte économique difficile où les populations de ces quartiers sont touchées très durement par le chômage et la précarité.

Aujourd'hui, le soutien de la collectivité à travers l'octroi d'une subvention et la signature d'une convention partenariale 2010-2014 est à saluer. C'est enfin reconnaître leur travail au quotidien. Ces associations concourent véritablement à la cohésion sociale en permettant aux habitants d'être acteurs dans leur quartier. Devenir citoyen prend du temps, c'est un long

cheminement. Elles ont un rôle essentiel à jouer, avec d'autres associations, dans une période où, malheureusement, certains de nos concitoyens les plus fragiles ne croient plus en rien. Donnons-leur de l'espoir !

Merci. Nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Je vous signale que j'ai un train à 19 heures pour aller défendre le problème du foncier bâti. Donc, si cela vous intéresse, il vaut mieux que je le prenne.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE en remplacement de M. le Vice-Président CHARRIER absent momentanément.

N° 2010-1555 - développement économique - Biennale de la Danse 2010 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2010-1556 - développement économique - Festival du cinéma 2010 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1555. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Rapidement, c'est l'attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux Lyon et Rhône-Alpes pour l'organisation de la Biennale de la Danse. Je voudrais juste évoquer deux titres évocateurs pour nos travaux passés et à venir parce que, cette année, la Biennale s'appellera "Encore" et le défilé "La vie en rose". Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1556. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un soutien au Festival du cinéma pour sa deuxième édition qui, je le pense, aura encore plus d'ampleur que la première. Nous veillerons particulièrement aux modalités de présence de ce festival dans la plupart des communes du Grand Lyon et au lien de cet événement avec la filière images. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, mes chers collègues, le festival Lumière 2009 a connu un vif succès : une œuvre culturelle de qualité, un public nombreux et diversifié, un rayonnement national et international et des retombées pour l'économie locale.

L'édition de Lumière 2010, qui aura lieu cette année du 4 au 10 octobre, devrait connaître un succès encore plus important. En effet, non seulement le Grand Lyon va accueillir, à l'automne, de très nombreux réalisateurs, acteurs et passionnés du septième art mais il va encore plus développer ses spécificités. 57 communes sont concernées. Il n'y a pas de manifestation

culturelle qui puisse autant associer l'ensemble du territoire du Grand Lyon. Le festival va à la rencontre des territoires avec les projections, les invités qui viennent présenter les séances. Autre spécificité cette année, la création d'une synergie entre le festival et la filière images et les industries créatrices par l'organisation de rencontres. Surtout, le festival Lumière c'est une accessibilité à la culture pour tous en terme économique, avec des prix modiques pour un public diversifié.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Une minute pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, notre groupe votera ce rapport avec enthousiasme et je retire mon temps de parole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts, pas de temps de parole ?

M. le Vice-Président BUNA : Le Vert est pour !

M. LE PRÉSIDENT : Il ne faut pas qu'il déborde !

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

Mme LEVY : J'aimerais faire le parallèle avec la biennale de la danse pour que le festival du cinéma Lumière puisse prendre en compte ce qui s'est passé depuis quelques années avec la biennale de la Danse et que nous ayons comme livre de chevet le rapport de la chambre régionale des comptes qui est très admiratif de la façon dont ce festival de la biennale de la Danse est géré.

Alors, le festival Lumière, pour durer, doit être exemplaire. Lorsque je vois d'ailleurs le rapport annuel 2009, je m'aperçois effectivement que, pour le Président de la Communauté urbaine, pour le Maire de la ville de Lyon et pour la plupart des élus, c'est un grand festival.

En revanche, il ne faut pas perdre de vue deux choses. Aujourd'hui, on nous demande une rallonge de 100 000 €. J'ai bien entendu que nous avons certains moyens mais que nous ne devons pas - nous, en tant que Communauté urbaine - "nous mettre sur la paille", *dixit* monsieur le Président Darne.

Cela m'amène à deux réflexions : pour un festival quel qu'il soit, la première année est en principe une année de départ et la deuxième année est une année de consolidation. Il me semble qu'il aurait été bien plus prudent de consolider un festival, un festival brillantissime. On a tous vu, aimé, adoré Clint Eastwood, Koustourika ou Claudia Cardinal ou les jeunes producteurs-réalisateurs.

Cependant, il faut tout de même se dire qu'il y a un problème de méthode et j'aurais préféré qu'on stabilise, pour cette année, le festival et qu'ensuite, on fasse une table ronde - je dirai - avec les financeurs, les différentes collectivités. Je tiens à noter au passage que la Région Rhône-Alpes n'augmente pas ses financements pour une raison très simple : la plupart des petites salles de cinéma se sont plaintes que finalement bien sûr nous ne déversons que là où nous pouvions, c'est-à-dire en fonction d'une certaine forme de brillance.

Avant que Lyon soit la vraie ville du septième art, on pourrait être un tout petit peu modeste et c'est la raison pour laquelle mon groupe, comme il l'a fait l'année dernière, s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a du boulot pour s'abstenir !

Je mets les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - MM. Broliquier et Vial (non inscrits),

- contre : néant,

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui ont voté pour).

Adopté, Mme Gelas et M. Jacky Darne n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° 2010-1555 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*)

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD (n° 2010-1555),
Mme la Vice-Présidente GELAS (n° 2010-1556).

N° 2010-1557 - développement économique - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Ville de Lyon dans le cadre de la réforme du régime juridique des stations classées - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1557. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. le vice-président JOLY : Monsieur le Président, simplement et rapidement pour dire que nous avons bien noté dans cette délibération qu'il était fait état d'avantages apportés à la ville de Lyon, dans la mesure où elle retrouverait ce classement. Notre question est simple : quels sont ses avantages et comment s'articulent-ils avec la prise de compétence par le Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Daclin vous répondra. Je mets le dossier aux voix.

Vous m'excuserez mais il faut que je parte cette fois-ci !

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

N° 2010-1559 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est pour les Journées de l'économie 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1559. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation des journées de l'économie en novembre prochain.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Par respect pour notre assemblée et pour notre calendrier, je transmettrai mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Super !

M. JACQUET : Mais je voulais juste dire combien je trouve que ces journées de l'économie sont nécessaires. J'insiste chaque fois sur la nécessité que les personnalités économiques qui viennent débattre traduisent la diversité de nos conceptions et de nos pensées et donc j'interviens auprès de monsieur Le Merrer pour que cela s'organise dans ce sens. Je voudrais prendre un exemple qui serait trop long, je le ferai une prochaine fois, parce que ce sont des débats qui sont en résonance avec ce que vous pouvez dire ou ce que je dis parfois ou ce que mes collègues disent aussi. Il y a des enjeux fondamentaux : la crise, les solutions, les issues ; cela mérite bien un moment mais donc pour septembre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2010-1560 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Dernier dossier, monsieur le Vice-Président Kimelfeld.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention à l'association Cluster Logistique pour son programme 2010.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts ? Favorable, donc je vais en confiance.

Je mets au voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1598 - Décines Charpieu - Construction d'une passerelle Modes doux sur le canal de Jonage - Clôture de l'enquête publique - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Forissier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1598. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur en remplacement de M. FORISSIER absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. Alain IMBERT en remplacement de M. FORISSIER absent momentanément.

N° 2010-1600 - Bron - Réaménagement de l'entrée de ville ouest - Carrefour de la Boutasse - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1616 - Lyon 3° - Mise en place du jalonnement du parking P Francfort Gare situé rue Maurice Flandin - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1617 - Lyon 3° - Mise en place du jalonnement du parking P Oxygène situé rue de Bonnel - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1600, 2010-1616 et 2010-1617. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2010-1601 - Irigny - Requalification de la rue du Marjolet entre la rue Daisy Georges Martin et le chemin des Laies - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2010-1601. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Da Passano n'ayant pas pris part au débat ni au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2010-1602 - Oullins - Requalification de la rue des Jardins et de la rue Fleury - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1606 - Oullins - Projet de rachat du parc de stationnement Arlès Dufour - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1611 - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Clôture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1602, 2010-1606 et 2010-1611. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2010-1603 - Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos section Deperet Bruyères - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur du dossier numéro 2010-1603. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur en remplacement de Mme ROGER-DALBERT absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN en remplacement de Mme ROGER-DALBERT absente momentanément

N° 2010-1605 - Villeurbanne - Aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a émis un avis favorable sur ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2010-1610 - Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1610. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CRIMIER absent momentanément : Je le rapporte à sa place. Avis favorable de la commission. Ce dossier fait l'objet de la note au rapporteur suivante :

* Après l'alinéa commençant par : "*inquiétudes des riverains situés en contrebas de la rue de Docteur Long par rapport aux problèmes de vis-à-vis avec le futur trottoir*", il convient de rajouter :

"- souhait d'un revêtement adapté pour les vélos (de route) sur la voie verte,

- installation de corbeilles de propreté le long des cheminements piétons."

* Après l'alinéa commençant par : "*Qui entretiendra les espaces verts, noue, haie, etc.*", il convient de rajouter :

"- Veiller à limiter les emprises foncières sur les terres agricoles."

* A la suite de l'alinéa commençant par : "*la largeur de l'emprise s'explique par les besoins du projet ...*"

il convient de rajouter :

"De plus, une partie des terrains concernés est déjà propriété de la Communauté urbaine de Lyon."

* A la suite de l'alinéa commençant par : "*les voies privées de Champ Plantier sont en cours de classement*"

il convient de compléter :

" ; dans le cadre de ce classement, des travaux sont prévus par la direction de l'eau pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales (agrandissement de certains bassins, adaptations de certains réseaux)."

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DAPASSANO en remplacement de M. le Vice-Président CRIMIER absent momentanément.

N° 2010-1612 - Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Ouverture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2010-1612. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1554 - Coopération décentralisée avec la ville de Rabat - Convention tripartite de partenariat entre l'Agence Française de Développement (AFD), la Société du Tramway de Rabat Salé (STRS) et la Communauté urbaine de Lyon - Direction des relations internationales -

N° 2010-1561 - INTERCONNECTÉS 2010 - Attribution d'une subvention à l'Association réseau des Territoires Innovants - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Lebuhotel comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1554 et 2010-1561. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Dognin-Sauze n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° 2010-1561 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

N° 2010-1558 - Avenant n° 2 à la convention pluri-annuelle entre l'association de gestion de la pépinière Cap Nord et la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2010-1562 - Bron - Givors - Grigny - Lyon 9° - Feyzin - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Genis Laval - Vénissieux - Rillieux la Pape - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Attribution de subventions pour le soutien des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises par des publics issus des territoires inscrits dans le CUCS au titre de leurs programmes d'actions 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur du dossier numéro 2010-1562. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2010-1563 - Saint Priest - Schéma d'accueil des entreprises - Schéma d'urbanisme commercial - Politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention à l'association Esprit centre-ville pour son programme d'actions 2010 - Convention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Calvel comme rapporteur du dossier numéro 2010-1563. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CALVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CALVEL.

N° 2010-1636 - Association Comité Bassin pour l'emploi Lyon Sud - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2010 en lien avec les Industries Créatives - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2010-1636. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1567 - Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Ajustement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2010-1568 - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2009 et budget supplémentaire 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2010-1569 - Exercice 2010 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1567, 2010-1568 et 2010-1569. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2010-1575 - Lyon 2° - Centre d'Echanges de Lyon Perrache - Programmation complémentaire 2009 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2010-1639 - Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1575 et 2010-1639. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1576 - Opérations globalisées Réserves Foncières - Logement Social - Travaux sur le patrimoine privé communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2010-1576. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2010-1577 - CCSPL - Présentation du rapport d'activités 2009 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2010-1577. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2010-1578 - Optimisation de la gestion de la propreté - Transfert de crédits de prestations réalisées par les entreprises vers la masse salariale - Modification du tableau des effectifs - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2010-1579 - SDIS du Rhône - Convention portant règlement du différend financier relatif au transfert des personnels entre la Communauté urbaine et le SDIS du Rhône - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Barthélémy comme rapporteur du dossier numéro 2010-1579. Monsieur Barthélémy, vous avez la parole.

M. BARTHELEMY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. BARTHELEMY.

N° 2010-1637 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2010-1638 - Revalorisation des titres restaurant - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1637 et 2010-1638. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1580 - Syndicat mixte des Monts d'Or - Approbation des modifications statutaires - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1582 - Amélioration et optimisation de l'organisation de la viabilité hivernale - Direction de la propreté -

N° 2010-1583 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale en 2010, 2011 et 2012 - Acceptation d'une convention - Direction de l'eau -

N° 2010-1584 - Coopération décentralisée - Renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau et mise en application du Code de l'eau dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Convention avec la région Haute-Matsiatra - Direction de l'eau -

N° 2010-1585 - Fontaines sur Saône - Optimisation hydraulique sur le bassin versant de la station d'épuration - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1586 - Participation au dispositif des certificats d'économie d'énergie pour différentes usines et installations communautaires des services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les accords et conventions à intervenir avec les fournisseurs d'énergie - Direction de l'eau -

N° 2010-1588 - Neuville sur Saône - Montanay - Voie nouvelle d'évitement Sud-Est - Liaison Gorgeat Parenty - Traitement des eaux de ruissellement agricole - Création d'un bassin de rétention au lieu-dit Neuville Tête Noire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1589 - Neuville sur Saône - Montanay - Voie nouvelle d'évitement Sud-Est - Liaison Gorgeat Parenty - Traitement des eaux de ruissellement agricole - Création d'un bassin de rétention au lieu-dit Neuville Tête Noire - Lancement d'une procédure de déclaration d'intérêt général - Direction de l'eau -

N° 2010-1590 - Fourniture de poteaux d'incendie, de kits de réparation, de barrières de protection, de coffrage en béton pour la défense et la lutte contre l'incendie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° 2010-1593 - Maintenance des équipements de traitement des fumées et des effluents des lignes d'incinération de l'usine Lyon Sud - Autorisation de signer le marché - Direction de la propreté -

N° 2010-1594 - Fusion-absorption de la SDEI par la société Lyonnaise des Eaux France - Avenant au contrat d'affermage - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a émis un avis favorable sur l'ensemble de ces dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2010-1587 - Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, des Torrières - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2010 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1592 - Parc de Lacroix Laval - Les rendez-vous avec l'agriculture - Attribution d'une subvention avec la chambre départementale d'agriculture - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Millet comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1587 et 2010-1592. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1618 - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de constructions connexes sur le site du Montout - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1619 - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de constructions connexes sur le site du Montout - Arrêt du projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Ces dossiers sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2010-1621 - Lyon 2° - Lyon Confluence - Création de la Zone d'aménagement concerté Lyon Confluence 2° phase - Programme global prévisionnel des constructions - Champ d'application de la taxe locale d'équipement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1624 - Lyon - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour les immeubles et parcelles inscrits en réserve pour réalisation de logement social au plan local d'urbanisme - Modification n° 1 de la délibération n° 2010-1464 du 26 avril 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2010-1626 - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1^{ère} phase - Remise onéreuse des ouvrages primaires d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1627 - Lyon 9° - ZAC de La Duchère - Convention-type de participation financière des constructeurs - Modification du bilan financier - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement - Rachat de travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1628 - Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Avenant n° 3 au protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1635 - Participation financière à la 12^e Biennale internationale d'architecture de Venise 2010 - Subvention de fonctionnement accordée à monsieur le commissaire du pavillon français, Dominique Perrault - Délégation générale au développement urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1621, 2010-1624, 2010-1626 à 2010-1628 et 2010-1635. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part aux débats ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*) :

- des dossiers numéros 2010-1621 et 2010-1626 : MM. Collomb, Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R., Lévêque, Giordano, Broliquier, Barret, Deschamps (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SPLA Lyon Confluence) ;

- du dossier numéro 2010-1627 : MM. Brachet, Bouju, Giordano, Barge (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Rivalta.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1622 - Dardilly - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Montée du Clair - Projet d'implantation d'une maison d'enfants à caractère social - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1629 - Givors - Place de la Liberté - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1630 - Irigny - Pierre Bénite - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Etudes de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des

dossiers numéros 2010-1622, 2010-1629 et 2010-1630. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2010-1623 - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 9° - Albigny sur Saône - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Genay - La Mulatière - Neuville sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Rives de Saône - Ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1625 - Rochetaillée sur Saône - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour les parcelles inscrites dans la zone de commerce de proximité - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Suchet comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1623 et 2010-1625. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

N° 2010-1631 - Mions - Quartier Joliot-Curie - Aménagement des espaces publics - Réalisation des travaux des tranches conditionnelles 1 et 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1634 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Action de communication et d'accompagnement du projet urbain par le collectif KomplexKapharnaüm dans le cadre des journées européennes du patrimoine - Attribution d'une subvention à l'association Eurêka pour l'année 2010 - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1631 et 2010-1634. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

(La séance est levée à 18 heures 35).

Annexe (1/24)

Diapositives projetées lors de la présentation du compte administratif 2009 par monsieur le Vice-Président Darne (dossiers n° 2010-1565 et 2010-1566)

GRAND LYON
communauté urbaine

1

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

Compte administratif 2009











Compte administratif 2009

◆ Le budget principal, 4 budgets annexes → des comptes consolidés

◆ 4 éléments « clé » en 2009 :

- 1/ Les conditions du plan de relance remplies par le Grand Lyon
- 2/ Une année encore peu marquée par la crise économique, sociale et financière
- 3/ Une situation financière, à fin 2009, tout à fait convenable
- 4/ Des perspectives plus difficiles, notamment sur les ressources, pour les années à venir (nouvelle fiscalité + nouveau système de compensation)

Annexe (3/24)

Compte administratif 2009

En M€	2008 réalisé	2009 prévu	2009 réalisé	Écart 2009/2008	Réal/prévu 2009
RRF	1 196,5	1 214,5	1 235,4	3,3%	1,72%
Dont fiscalité	632,1	647,3	663,3	4,9%	2,4%
DRF	942,7	1 052,1	966,1	2,5%	-8,17%
Auto- financement	253,3	162,4	269,3	6,3%	65,82%

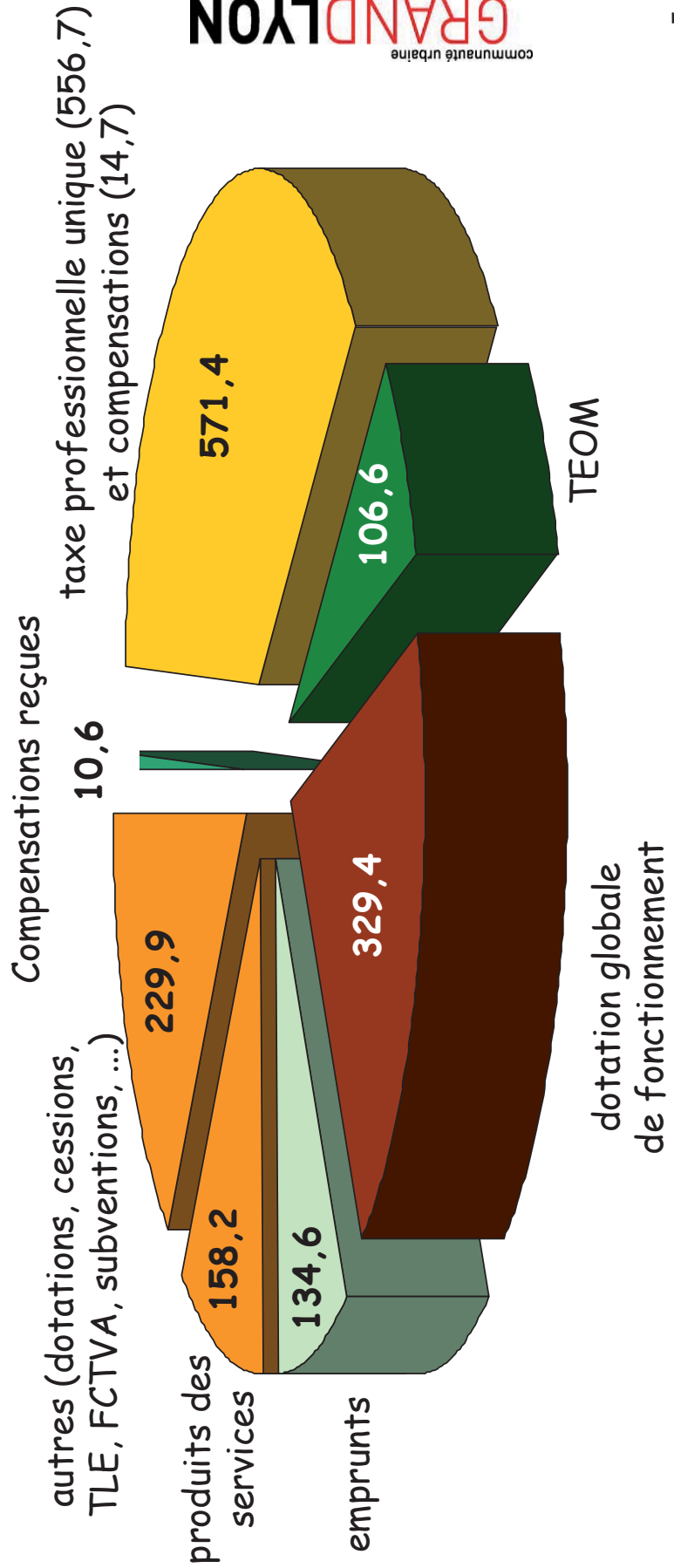
Annexe (4/24)

Compte administratif 2009

En M€	2008 réalisé	2009 prévu	2009 réalisé	Écart 2009/2008	Réal/prévu 2009
PPI dépenses	443,5	457,3	426,7	-3,8%	-6,69%
PPI recettes	124,9	64,0	93,9	-24,8%	+46,71%
PPI charge nette	318,6	393,3	332,8	4,45%	-15,38%

GRAND LYON
communauté urbaine

Les recettes consolidées : 1 540,7 M€ fonctionnement et investissement



Les recettes 2009

- ◆ Les ressources proviennent pour une grande part des dotations de l'Etat :
 - ❖ la DGF : 329,4 M€ en hausse de 0,8 %
 - ❖ les compensations fiscales : 14,7 M€ (17,5 M€ en 2008) = une baisse de 16,2 %

Au total, les dotations de l'Etat en fonctionnement stagnent 344,1 M€ en 2009 (344,4 M€ en 2008)

Annexe (7/24)

Les recettes 2009

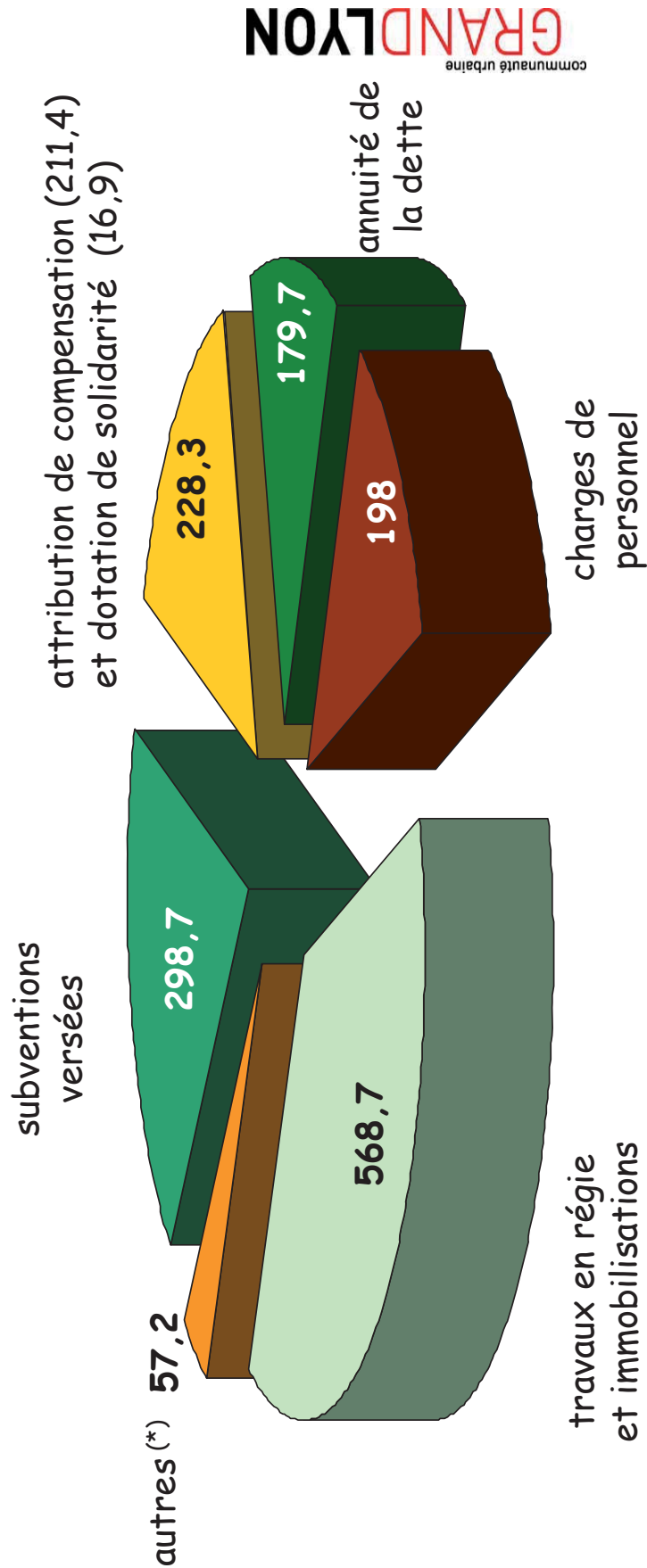
◆ Taxe Professionnelle =	+ 556,7 M€
◆ allocations compensatrices =	+ 14,6 M€
◆ Attributions de compensations reçues =	+ 10,6 M€
◆ Attributions de compensation versées =	- 211,4 M€
◆ Dotation de solidarité =	- 16,9 M€
◆	Produit net = 353,6 M€

Annexe (8/24)

Les autres recettes 2009

- ◆ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 100,6 M€
(+ 4,6 % sans hausse des taux)
- ◆ Redevance d'assainissement : 54,2 M€ (+ 0,3 %)
- ◆ FCTVA (exceptionnel) : 52,3 M€ (dont 24,4 M€ plan de relance)
- ◆ Péages du Périphérique nord : 25,7 M€
- ◆ Cessions d'immobilisations : 15,6 M€
- ◆ Redevance de l'eau : 11,4 M€

Les dépenses consolidées : 1 530,6 M€ fonctionnement et investissement



* dotation de compensation versée, provisions pour risques, reversement TLE aux communes, ...

Annexe (10/24)

Les dépenses 2009

♦ Les charges de personnel : 198 M€

	2007	2008	2009	08/07	09/08
MONTANT	191,1	192,8	198,0	0,9%	2,7%
EFFECTIF moyen payé	4 643	4 619	4 672	- 24	+ 53

Soit, une moyenne d'augmentation de 1,8% par an

Les dépenses 2009

◆ La dette :

→ L'encours est de 1 182 M€ en 2009 (1 205 M€ en 2008)

→ Les intérêts ont atteint 40,6 M€ (52,8 M€ en 2008)

=> faible recours à l'emprunt grâce à une bonne recette de TP

=> bénéfice du plan de relance

=> baisse des taux d'intérêt en 2009*

*Taux moyen de la dette en 2009 : 3,26 % (3,81 % en 2008)

La situation financière

- ◆ L'autofinancement brut = 269,3 M€ (+ 6,3 %)
- ◆ L'épargne nette (*après remboursement du capital*) = 165,2 M€ (+ 12,2 %)

→ Les soldes de gestion sont satisfaisants:

- service de la dette (int. + remb.) / DRF : 11,7 %
- capacité de désendettement : 4,4 ans

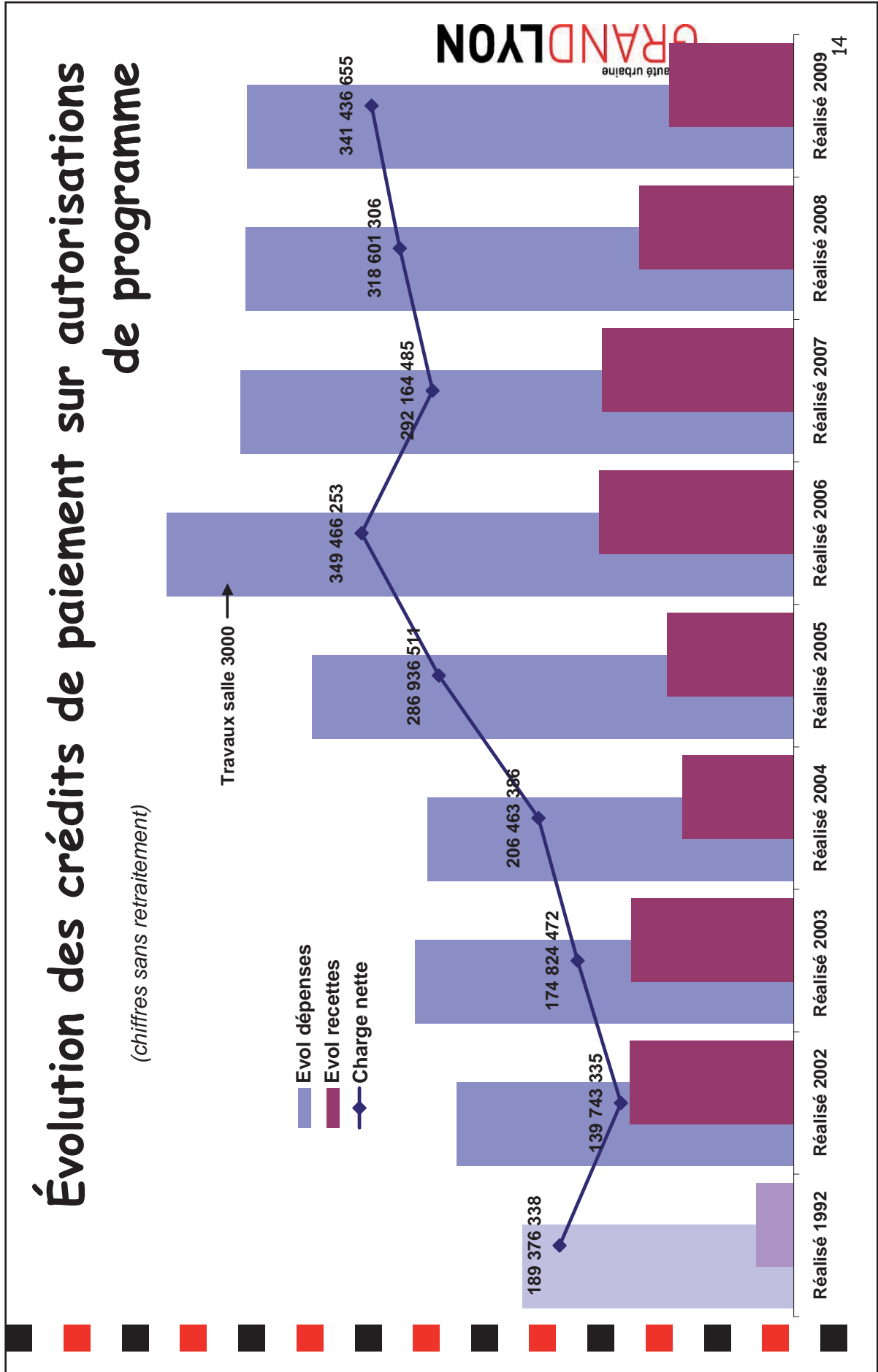
Annexe (13/24)

Situation des autorisations de programme fin 2009 (en charge nette)

- ◆ Stock API au 31/12/2008 : 812,3 M€
- ◆ Stock API au 31/12/2009 : 1 225,0 M€
- ◆ Montants payés en 2009 : 341,4 M€
- ◆ Reste à payer au 31/12/2009 : 883,6 M€

Soit, 2,2 ans de crédits de paiement en dépenses

Annexe (14/24)

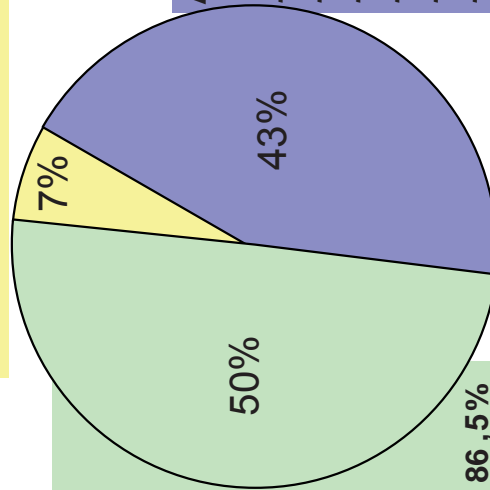


Annexe (15/24)

Analyse territoriale des investissements 2009

Fonctionnement des services = 22,8 M€ soit 7%

- Poids lourds propreté 3,38 M€
- Véhicules légers et matériel roulant 0,98 M€
- Galiméde informatique embarquée 0,86 M€
- Installation des services dans divers bâtiments à Lyon 3° 0,75 M€



Communes = 170,2 M€ soit 50%

- Lyon 23,1 M€ soit 13,5%
- Tunnel Brotteaux Servient 4,6 M€
 - Rue Sergent Michel Berthet 2,8 M€
 - Parc stationnement Brosset 2,6 M€
 - Zone 30 Lyon 1° 2', 4° et 5° 2,5 M€
 - Quartier de l'industrie 1,2 M€

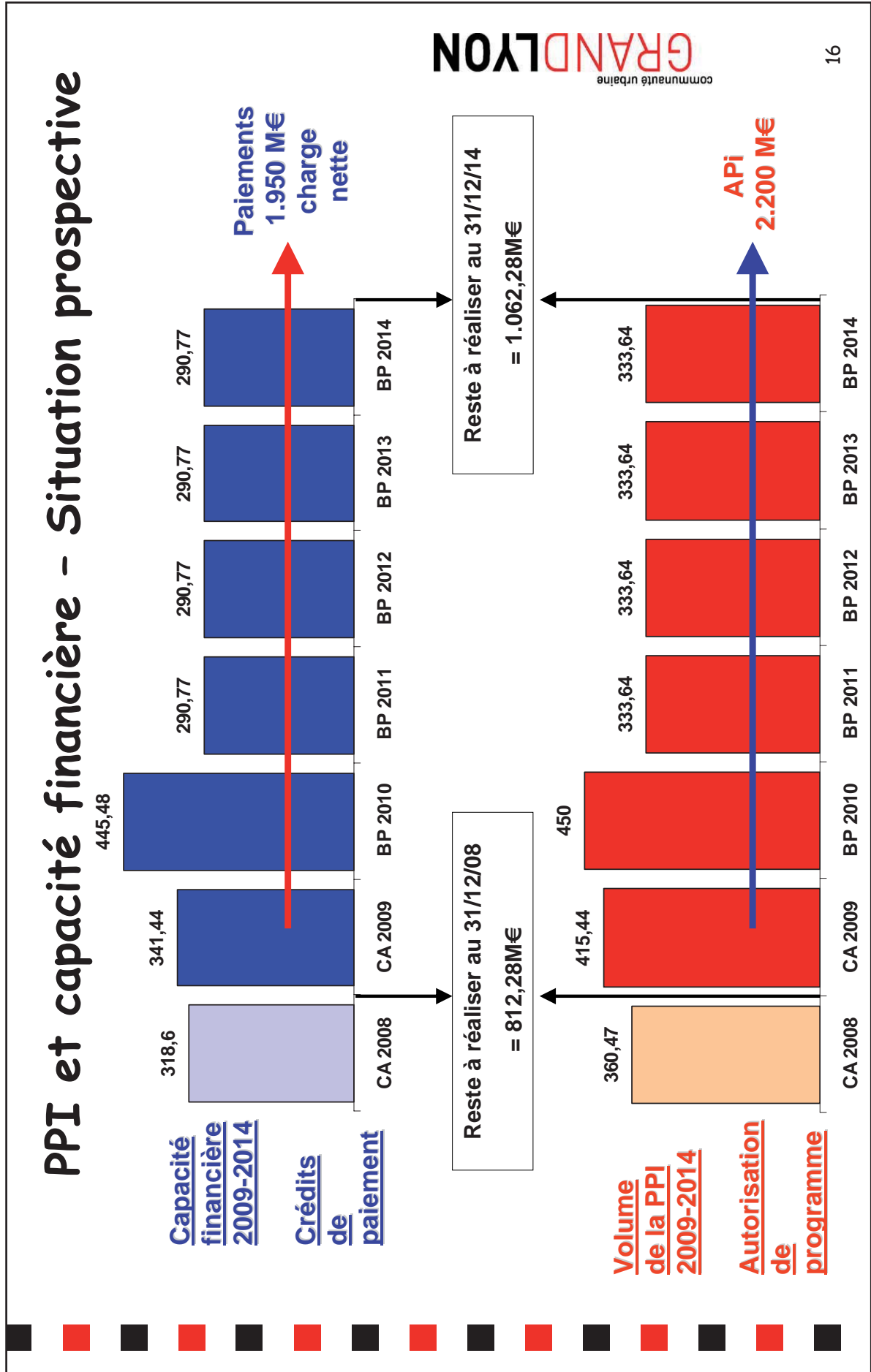
Autres communes = 147,1 M€ soit 86,5%

- Oullins Yzeron Semard 1,8 M€
- Chassieu Aire d'accueil 0,78 M€
- Mions Centre 0,45 M€
- Givors Les Cornets 0,17 M€

Agglomération = 148,5 M€ soit 43%

- Centre maintenance TGV Guilloitière 12 M€
- Tunnel de la Croix Rousse 11,28 M€
- Carré de Soie Yoplait Tase 6,78 M€
- Place Jean Macé Halte ferroviaire 4,33 M€
- Carré de Soie desserte 4,28 M€
- Tramway T4 qualitatif 3,84 M€
- Projet Étoile 3 M€
- REAL ligne Lyon Bourg-en-Bresse 2 M€

Annexe (16/24)



Annexe (17/24)

CA 2009 par axe du plan de mandat

◆ Zoom sur la politique du logement :

en M€	2008	2009	2009/2008
Politique du logement :	41,81	74,22	77,53%
> dont réserves foncières logement social	16,70	34,29	105,27%
> dont "aides à la pierre"	11,63	26,58	128,61%
Participations ZAC (part logement)	19,718	21,313	8,09%
TOTAL	61,526	95,533	55,27%

GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe (18/24)

CA 2009 par axe du plan de mandat

◆ Zoom sur la politique foncière :

en M€	2008	2009	2009/2008
Acquisitions foncières :	58,60	83,88	43,14%
> <i>dont réserves foncières logement social</i>	<i>16,70</i>	<i>34,29</i>	<i>105,27%</i>
> <i>dont réserves foncières hors logement social</i>	<i>11,30</i>	<i>17,10</i>	<i>51,37%</i>
> <i>dont foncier pour voirie</i>	<i>2,69</i>	<i>1,76</i>	<i>-34,49%</i>
> <i>dont foncier pour aménagement</i>	<i>32,16</i>	<i>20,89</i>	<i>-35,05%</i>
Travaux sur patrimoine foncier	2,992	2,974	-0,60%
TOTAL	61,58	86,85	41,02%

CA 2009 par axe du plan de mandat

◆ 5 thèmes prioritaires

➤ Garder le cap du développement économique

·

· Recettes : **23,1 M€** . Dépenses : **115,8 M€**

Subventions => 12,1 M€ : Echangeur du tronçon (2,9 M€),
pôles de compétitivité (6,6 M€), centre « Etoile » (3 M€),....

Aménagements : ZI (3,3 M€), IUTB Villeurbanne (2,3 M€),....

Grands projets : Carré de Soie (11,2 M€),...

Participations aux ZAC : 41,6 M€,

CA 2009 par axe du plan de mandat

◆ 5 thèmes prioritaires :

◆ **Construire une métropole à dimension humaine :**

. Recettes : **41,8 M€** . Dépenses : **121,1 M€**

Développement social (GPV, ORU,...) => 31,141 M€ : La Duchère (10,6 M€), Ecoin sous la Combe (3,8 M€), Terrailon (1,7 M€), Vénissy (1,5 M€),...

Politique du logement => 74,2 M€ : subventions logement social et aides à la pierre (26,5 M€),...

Aires d'accueil des gens du voyage : 1,5 M€,...

CA 2009 par axe du plan de mandat

◆ 5 thèmes prioritaires :

➤ Faire de l'environnement un moteur du développement :

. Recettes : **131,0 M€** . Dépenses : **593,2 M€**

Participation au SYTRAL : 121 M€ (+ 4 M€ parc Carré de Soie)

Travaux sur ouvrages et voies : Tunnels et trémies (18 M€),
BPNL (16,8 M€), voirie de proximité (17,3 M€), travaux de
réparation de voirie (15 M€), petits aménagements (4,2 M€)...

Réserves foncières et acquisitions pour tiers : 31,1 M€

Stations d'épuration : 46,2 M€,...

CA 2009 par axe du plan de mandat

◆ 5 thèmes prioritaires :

➤ Assurer le bon fonctionnement des services :

. Recettes : **90,4 M€** . Dépenses : **268,1 M€**

Charges de personnel : 198 M€

Maintenance, équipements, entretien des bâtiments : 20,9 M€

Mises aux normes d'installations : 6,3 M€

« Déconstruction » sur domaine privé : 2,2 M€,...

CA 2009 par axe du plan de mandat

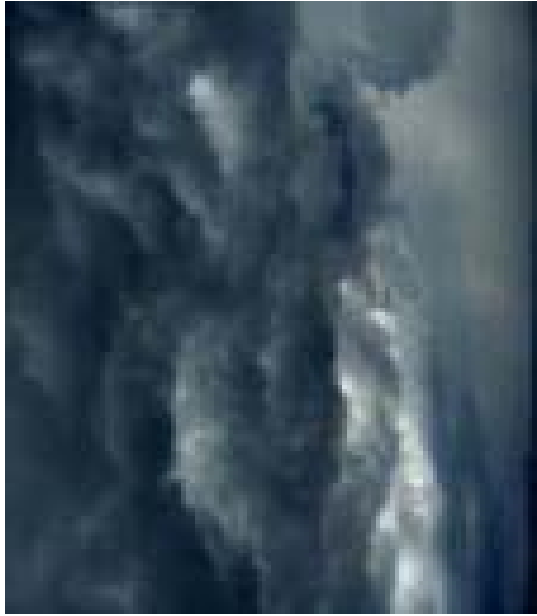
◆ 5 thèmes prioritaires :

➤ Gérer les ressources :

. Recettes : **1 254,3 M€** . Dépenses : **432,4 M€**

Fiscalité, DGF, emprunts, dotations de compensation, TLE,
amendes de police, FCTVA,...

Annexe (24/24)



Des perspectives incertaines dans le degré des difficultés

